

www.e-rara.ch

Histoire universelle depuis le commencement du monde jusqu'à présent

L'histoire de la Suisse ou les cantons qui composent aujourd'hui la Confédération Helvétique, et le commencement de l'histoire de l'empire d'Allemagne

Arkstée & Merkus.

A Amsterdam, MDCCLXXVII [1777]

ETH-Bibliothek Zürich

Shelf Mark: Rar 6906: 39

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-27764>

Section IV. Histoire de la Suisse depuis l' an 1338 jusqu' en 1389.

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

Sect. III.
*Histoire de
la Suisse
&c.*

*L'Empereur
fait cesser
la guerre,
& prononce
en faveur
de Zurich.*

Le Duc d'Autriche ne pouvant faire autrement, accepta la médiation; les deux arbitres s'assemblerent, & rendirent un jugement, qui vraisemblablement fut dicté par l'Empereur Louis, contre l'opinion de son Co-arbitre, puisque le jugement est tout à l'avantage des Zuricois, favorable à la nouvelle constitution, & totalement contraire aux espérances & à la cause de l'ancien Sénat.

S E C T I O N IV.

Histoire de la Suisse depuis l'an 1338 jusqu'en 1389.

*Efforts de
Berne pour
imiter Zu-
rich.*

Tandis que par les armes, & plus encore par la faveur & le secours de l'Empereur Louis de Bavière, Zurich affermissoit & étendoit sa liberté, Berne, agitée par le même desir, tentoit d'heureux efforts pour acquérir une consistance qu'elle n'avoit pas encore, & une forme de gouvernement qu'elle paroissoit fort éloignée d'être en état de se donner. Il n'y avoit presque point de ville en Suisse, moins puissante que Berne. Tout ce qu'elle possédoit, à peu de chose près, consistoit dans l'enceinte de ses murs; elle n'avoit ni territoire, ni banlieue, & cependant elle aspirait à la grandeur des villes les plus considérables de la Haute-Allemagne. Elle y parvint, mais par degrés, & à la faveur d'une politique aussi sage que soutenue; par sa valeur surtout, qui l'engageoit à se mêler dans toutes les querelles qui divisoient les gentils-hommes de son voisinage. Ces gentils-hommes étoient dans l'usage de s'armer les uns contre les autres, pour le sujet le plus léger: Berne alors embrassoit le parti qu'elle jugeoit le plus convenable à ses vues, & ne manquoit jamais de gagner quelque possession dans ce desordre, & de se l'assurer lorsque le différend se terminoit. Elle mettoit un si grand prix au titre de bourgeois, & elle attachoit une telle importance à ce titre, qu'elle parvint à le rendre un objet de la plus haute ambition: elle l'offroit à ceux avec lesquels elle s'allioit, & ne formoit jamais des alliances, qui ne lui fussent très-avantageuses. Lorsqu'elle fut parvenue à un certain degré de puissance, elle ne cessa d'agiter & de tracasser ses voisins, par les prétentions qu'elle formoit sur les uns, comme le prix qu'ils lui devoient, pour les bienfaits qu'ils tenoient d'elle, & sur les autres, comme autant de prétextes plausibles de leur faire la guerre.

Avec une telle conduite, il n'est pas étonnant que Berne se fit des ennemis, à mesure qu'elle étendoit sa puissance. Ces ennemis étoient nombreux; ils étoient redoutables, & d'autant plus à craindre, que leur ressentiment étoit perpétuellement aigri par les conseils des Ducs d'Autriche, ennemis déclarés de toute République. A leur instigation, Eberhard, Comte de Kibourg, qui n'avoit besoin, pour faire le mal, que de son autorité naturelle, fut le premier qui forma le projet d'abatre la grandeur de Berne, & d'en-

chaîner sa liberté (1). Ce dessein étoit d'autant plus digne du mauvais caractère d'Eberhard, que très-peu d'années auparavant, couvert du sang de son frere, qu'il avoit assassiné, proscrit dans sa patrie, & abhorré dans toute l'étendue de la Haute-Allemagne, il avoit trouvé un asile dans Berne, qui l'avoit décoré du titre de citoyen. Eberhard devoit à cette ville cette preuve de sa reconnoissance & de son mauvais cœur. Il se ligua avec le Comte de Fustemberg, les Evêques de Sion & de Lausanne, avec une foule de gentils-hommes, & presque toute la noblesse Helvetique. Dans cette ligue, déjà très-formidable, entrèrent toutes les villes Autrichiennes, ainsi que tous les bourgs de l'Argaw, du Thurgaw, du Sargans & du Brigaw, ameutés, excités encore par la cité de Fribourg, animée depuis fort long-tems contre Berne d'une haine irréconciliable. Ville mixte de l'Helvetie, mais protégée par les Seigneurs d'Autriche, Fribourg, crut que le moment de se venger, & d'opérer la destruction de Berne étoit venu, & se flattant que cette ville ruinée, elle deviendrait elle-même la première, & la plus considérable cité de ces contrées, elle fit les plus grands efforts pour accroître les forces & la puissance de la ligue.

La situation de Berne étoit d'autant plus critique & d'autant plus accablante, que, par attachement pour le S. Siege, ayant opiniâtement refusé de reconnoître Louis de Bavière pour Empereur, elle n'avoit aucun secours à attendre de ce Monarque, & moins encore de Clément VI, qui, successeur de Benoît XII, n'avoit d'autres ressources que l'impuissante force de foudroyer Louis; mais Louis rioit de ses foudres, ainsi que la plupart des peuples, qui ne croyoient plus à leur pouvoir, à l'exception toutefois de Berne, où la superstition faisoit regarder comme funestes & terribles, les armes du Vatican. Louis de Bavière ne vit qu'avec indifférence l'humiliation prochaine des Bernois, & comme il croyoit qu'ils méritoient le malheur qui les menaçoit, il ne fit point difficulté d'entrer aussi dans la ligue, & nomma pour son Lieutenant, le Comte Gerard d'Arberg.

L'Armée des confédérés étoit nombreuse, formidable, il n'y avoit pas apparence que Berne, seule & livrée à ses propres forces, pût opposer une bien longue résistance, & tout paroissoit annoncer sa ruine prochaine (2). Le siege de Laupen fut la première opération des confédérés. Laupen, ville médiocre, par sa grandeur, mais bien fortifiée, & située sur la rivière de Sarne, étoit disputée aux Bernois, qui la possédoient depuis trente-un ans, par les Fribourgeois, qui disoient y avoir les prétentions les mieux fondées. Les Bernois ne se déconcertèrent point, & résolus à vaincre, ou à périr, ils se

SECT. IV.
*Histoire de
la Suisse
1338-1389.*

*Eberhard de
Kibourg se
propose de
l'abaisser.*

*Il se ligue
avec plu-
sieurs Sei-
gneurs &
fait entrer
dans ses
vues, la cité
de Fribourg.
1338.*

*L'Empe-
reur Louis
entre dans la
ligue contre
les Bernois.*

*Siege de
Laupen.*

*Les Bernois
jettent du
secours dans
la place.*

(1) Eberhard, comte de Kibourg, Prince d'une branche Cadette de la maison d'Autriche, étoit digne à tous égards, d'être le Héraut de la guerre que sa maison se préparoit à faire à Berne: cette cité, depuis qu'elle l'avoit reçu au nombre de ses Bourgeois, étoit à la vérité devenue sa patrie; mais que pouvoit-elle attendre d'un scélérat qui s'étoit signalé par mille crimes, & qui avoit trempé ses mains dans le sang de son frere? aussi, perdant le souvenir des sermens qu'il avoit jurés, disoit-il en se jouant, qu'en entrant dans Berne par la brèche, & à la tête d'un grand nombre d'hommes, il prétendoit faire un acte de bourgeoisie, digne d'un bourgeois tel que lui. Hatmann. *Annal.* p. 306. Hal-ler. *Chr. MS.* L. 7.

(2) Khan. *Chr. MS.* L. 3. C. 16. Simler. p. 98.

SECT. IV.
*Histoire de
la Suisse
1338-1339.*

*Les Bernois
créent un
Dictateur,
& se li-
guent avec
les trois
Cantons.*

*Bataille de
Laupen.
1339.*

préparèrent à la plus vigoureuse résistance. Ils jetterent dans Laupen six cens hommes, sous le commandement du Chevalier Jean de Bubenbergh & de Rodolphe de Mueleren (1). Ces six cens hommes étoient l'élite des troupes Bernoises, & afin d'intéresser tous les citoyens également à la conservation de cette place, chaque maison de Berne avoit fourni le pere, ou le fils, ou le frere, pour composer cette garnison. Pierre, Comte d'Arberg, fit les premières hostilités, & pour se venger, les Bernois assiègerent la ville d'Arberg; mais il ne s'arrêtèrent que peu de jours devant cette place: & rentrèrent dans Berne, pour y attendre l'exécution des projets de la ligue; parce qu'on ignoroit profondément le plan des opérations qu'elle se proposoit de faire; mais on ne resta pas long-tems dans cette incertitude, & les confédérés investirent Laupen (2), avec une armée de 3000 chevaux & de 15000 hommes d'infanterie, commandés par Rodolphe Comte de Nidaw.

Les Princes alliés comptoient si fort sur le succès de cette expédition, qu'ils vivoient fastueusement dans leur camp, dans la sécurité la plus parfaite. Les Bernois étoient moins tranquilles, & ne songeant qu'aux moyens de délivrer cette ville, ils créèrent Rodolphe d'Erlach, Dictateur, lui confièrent l'autorité la plus entière, avertirent leurs alliés du danger qui les menaçoit, & implorèrent le secours des trois Etats unis. Soleure envoya 80 gentils-hommes: le Baron de Weissembourg vint à la tête de 600 combattans, & les Cantons de Schweitz, d'Uri & d'Unterwald, fournirent neuf cens soldats; en sorte que les Bernois eurent à opposer aux ennemis un corps de 5000 hommes. Cette petite armée arriva près de Laupen, le 2 Juin 1339, & se porta sur une éminence, d'où elle découvrit le Camp des ennemis. Rodolphe de Nidaw, qui ne s'attendoit pas à voir les Bernois en aussi grand nombre, imagina qu'il y avoit dans cette troupe beaucoup de femmes déguisées en hommes: il fit part de ses soupçons à Jean de Magenbergh, Avoyer de Fribourg, qui, plein de cette idée, s'avança pour insulter aux Bernois sur le stratagème dont il pensoit qu'ils s'étoient servi. Le Chevalier Cunon de Regenbergh, Bernois plein de valeur, & un bourgeois de Schweitz s'avancèrent & offrirent de prouver par un combat singulier, que les bras des défenseurs de la patrie, n'étoient rien moins qu'efféminés. Cette fière réponse déconcerta la valeur de Magenbergh, qui courut la rendre aux Princes, leur conseillant de préférer la voie de la négociation aux hasards d'un combat, contre des ennemis qui paroissent disposés à tout risquer, & qui, d'ailleurs, étoient postés très-avantageusement. Le Comte de Nidaw applaudit à la sagesse de cete opinion, & fit tous ses efforts pour la faire approuver par les Princes, qui la rejetterent avec mépris. Ils eussent mieux fait cependant de s'y conformer.

De part & d'autre on ne songea plus qu'à combattre. Les deux armées se rangerent en bataille. Les soldats de Schweitz, d'Uri & d'Unterwald, demanderent l'honneur d'être opposés à la cavalerie ennemie: ce poste étoit très-périlleux, & les Bernois l'ambitionnoient; mais par honnêteté, ils le

(1) *Hist. des ligues & des guerres de la Suisse. T. I. p. 211.*

(2) Laupen n'étoit qu'une ville médiocre, mais elle offroit un passage très-important sur la rivière de Sane. Les Fribourgeois formoient des prétentions sur la propriété de cette place, qui appartenoit néanmoins aux Bernois depuis 1308. *Hist. des ligues & des guerres de la Suisse. T. I. p. 211.*

céderent à leurs braves alliés. Le front de cette petite armée étoit défendu par des chariots armés de faux, & chaque soldat portoit deux ou trois poignées de pierres (1). Les Bernois s'avancèrent, roulant les chariots devant eux, & lorsqu'ils furent à une petite distance de l'armée confédérée, ils lancèrent avec force contre elle les pierres, qu'ils portoient, & se retirèrent en bon ordre sur le penchant d'une colline, où ils pouvoient combattre avec avantage. Les Princes alliés les poursuivirent avec beaucoup d'ardeur, mais avec trop peu d'ordre; les pierres avoient effrayé leurs chevaux, de manière qu'ils furent obligés de rompre leurs rangs pour passer entre les chariots, qui par leur construction ne pouvoient point reculer. Les Bernois s'aperçurent & profitèrent de ce moment de désordre; ils fondirent sur les ennemis avec impétuosité: l'infanterie des Princes étonnée de la violence du choc, recula. La cavalerie soutint l'attaque avec plus de vigueur; mais bientôt informée de la défaite de l'infanterie, & vivement pressée elle-même, elle fit précipitamment sa retraite. La déroute fut complète: le combat ne dura qu'environ une heure & demie; & dans ce petit intervalle, les Princes alliés perdirent 1500 cavaliers & 3100 fantassins; les Comtes de Nidaw, de Savoie, de Valengin, restèrent morts sur le Champ de bataille, où périrent aussi beaucoup de chevaliers. Du côté des Bernois, la perte ne fut pas de cent hommes. Le Comte Eberhard de Kibourg, principal Auteur de cette guerre, mais plus fait aux assassinats qu'aux opérations militaires, ne se trouva point à cette bataille; il n'arriva que le lendemain, à la tête de 4000 hommes; mais il ne jugea point à propos de venger les Princes alliés, & ses soldats se dispersèrent.

Cette victoire ne termina point la guerre, les Bernois, maîtres de la campagne, s'emparèrent de la plupart des châteaux des seigneurs ennemis; ils dévastèrent les possessions, brûlèrent & ruinèrent les moissons des vaincus: les femmes arrachèrent les grains prêts à couper, tandis que leurs maris poursuivirent les habitans & s'emparaient de leurs biens. La ville de Fribourg paya cher le zèle qu'elle avoit montré dans cette guerre; les Bernois massacrèrent

SECT. IV.
*Histoire de
la Suisse
1338-1389.*

*Les Ducs
d'Autriche
& leurs al-
liés sont
vaincus.*

*Suite de la
victoire des
Bernois.*

(1) Au moment de livrer la bataille, le Dictateur Rodolphe d'Erlach, Général, fit cette harangue aux défenseurs de la liberté. „Tous, tant que nous sommes, mes chers Camarades, nous nous sommes trouvés plusieurs fois ensemble dans la joie des festins, & des divertissemens de la danse, & nous nous devons le témoignage mutuel, que nous nous en sommes toujours tirés en braves; aujourd'hui il est question d'une partie un peu plus sérieuse; mais si vous m'en croyez, nous la ferons tout aussi galement. Nous mettons, à la vérité, au jeu tout ce que les hommes ont de plus cher: notre honneur, notre liberté & nos biens. Mais il n'est question que de fixer le hasard par la vertu; il ne s'agit que de distribuer beaucoup de coups sans les craindre & d'être plus honnêtes gens que cette nuée de hoberaux que nous ne voyons rassemblés ici en si grand nombre, que pour nous procurer plus de butin & de gloire. A ce compte, je prends sur moi tous les risques de l'aventure. Voici la sixième fois que je me trouve à semblable besogne. je les ai, Dieu merci, toutes vu tourner bien; mais plutôt par la bonne volonté des ouvriers, que par leur grand nombre. J'espère donc, généreux concitoyens, que vous montrerez aujourd'hui, que les Bernois ne savent point compter les ennemis avant une bataille, & je vous ferai voir à mon tour, que je suis digne de commander des Bernois”. Après cela maître Théobald l'archiprêtre, qui tenoit le S. Sacrement d'une main & l'épée de l'autre, leur donna la bénédiction, & cet acte de piété fut le signal du combat. *Hist. des ligues & des guerres de la Suisse. T. 1.*

Suét. IV.
Histoire de
la Suisse
1338-1389.

Treuve de 7
semaines.

Agnès par-
vint à mène-
ger un traité
de paix.

sept à huit cens hommes, & réduisirent en cendres le plus considérable & le plus riche de ses fauxbourgs.

La Reine Agnès, qui par ses vœux & ses prières n'avoit pu obtenir du Ciel la victoire pour les Princes Alliés, se donna beaucoup de soins, & à force d'intriguer & de négocier, elle parvint à obtenir une treuve de sept semaines. Mais ce tems écoulé, la guerre recommença avec la plus grande vivacité. Les Ducs d'Autriche secoururent la ville de Fribourg, qui, malgré les troupes qu'ils lui avoient envoyées, eût nécessairement succombé, si la devote Agnès n'eût prêché la paix avec tant de zèle & de force, désavouant hautement la conduite de ses freres, que les bons Bernois se laissant appaiser, se reconcilierent avec leurs ennemis. La paix se fit, & le calme dura pendant sept à huit ans; calme, qui, depuis près d'un siecle, n'avoit pas régné aussi long-tems en Suisse.

Tandis que la Haute-Allemagne goûtoit les douceurs de la paix, le Pape Clément VI, maudissoit, & déposoit, autant qu'il étoit en lui, l'Empereur Louis de Baviere, qu'il anathématisoit comme Hérétique, & qui, quoique excellent Catholique, ne craignoit pas infiniment les foudres & les anathèmes de Clément, comme il n'avoit pas craint les malédictions de Jean. La haine du Pontife Romain lui étoit d'autant plus indifférente, qu'il étoit chéri en Allemagne, même du peuple sur lequel les foudres de Rome avoient encore la puissance de faire quelqu'impression (1). Quelque froide pourtant que fut son indifférence, il desiroit de voir cesser cette importune querelle; ou s'il ne pouvoit désarmer la haine irréconciliable du Pape, de faire du moins évidemment connoître aux nations l'injustice & l'atrocité de cette haine. Dans cette vue, il feignit d'être enfin disposé à se soumettre aux volontés du Pape; & il le lui persuada si bien, que l'orgueilleux Pontife lui fit remettre un écrit qui contenoit les conditions avilissantes, sous lesquelles il pourroit parvenir à se voir dégagé des liens de l'excommunication, & des effets, sans-doute très-funestes, des malédictions prononcées contre lui.

Louis de Baviere n'eut pas plutôt reçu cet écrit signé du Pontife, que rompant toute négociation, il convoqua une Diete-Générale à Francfort; il s'y rendit lui-même, & après avoir exposé les démarches qu'il avoit faites pour appaiser l'injuste courroux des deux prédécesseurs de Clément, & de Clément lui-même, il rendit compte des conditions humiliantes qu'on prétendoit lui prescrire, & demanda à l'Assemblée si elle croyoit qu'il dût vivre & mourir injustement excommunié, plutôt que d'avilir, par les bassesses qu'on exigeoit de lui, le corps auguste qui l'avoit élu, & qui le reconnoissoit pour son Chef. La diete indignée de l'orgueil de Clément, répondit unanimement, que Louis de Baviere n'en avoit que trop fait, & que, si le Pontife de Rome revenoit quelque jour à résipiscence, ce seroit pour lors à l'Empereur à décider à son

L'Empe-
reur feint de
se soumettre
à Clément
VI, qui lui
impose les
conditions
les plus re-
voltantes.
1342.

L'Empe-
reur convo-
que une
diète contre
Clément VI.

(1) Depuis le tems que l'Empereur Louis étoit dans la disgrâce de la Cour de Rome, les arcenaux de l'Eglise paroissent épuisés, & la colere des Papes ne l'étoit point encore. Comme Benoît XII avoit hérité de la haine de Jean XXII, Clément VI hérita aussi de celle de Benoît XII. Clément parvint au Pontificat en 1342, & son premier acte de Papauté fut de maudire & de déposer le soi-disant Empereur Romain, comme ses prédécesseurs l'avoient maudit & déposé. Id. T. I. p. 219.

pour s'il lui accorderoit son pardon (1). Cette délibération authentique des membres de l'Empire assemblés, paroïsoit devoir assurer la puissance de Louis, & le délivrer sur-tout de la crainte de voir les malédictions papales lui susciter désormais des orages. Elles lui en susciterent pourtant, parce qu'il avoit dans l'Empire deux ennemis aussi envenimés & aussi dangereux que le Souverain Pontife.

Jean de Luxembourg, Roi de Bohême, & l'un des Electeurs, ne s'étoit point trouvé à la diète de Francfort, & Baudouin de Luxembourg, son frere, Archevêque de Treves, s'en étoit absenté aussi. Jean de Luxembourg, qui avoit marié sa fille avec Otton, Duc d'Autriche, & qui étoit l'un de ses plus zélés partisans, haïssoit mortellement Louis de Baviere, qu'il ne cessoit de persécuter, soit par la perfidie de ses procédés, soit par les effets moins cachés de son inimitié (2). Baudouin pensoit comme son frere; ils se réunirent, complotterent contre Louis, lui chercherent des ennemis, formerent contre lui une association nombreuse, & traiterent en ennemis, quiconque refusa d'embrasser leur parti. Tel fut Henri de Wirnebourg, Evêque de Mayence, qui ayant refusé d'entrer dans cette ligue, fut excommunié par le Pape, déclaré schismatique, & à cause de son attachement à un Empereur anathématisé, déposé de son Archevêché, que le Pontife de Rome donna au Chanoine Gerlac de Nassau, en récompense de la chaleur qu'il montrait pour la ligue, & de la haine qu'il jura d'avoir pour l'Empereur.

L'Archevêque de Cologne craignant d'éprouver le sort de Wirnebourg, se mit aussi au nombre des confédérés; & à force d'argent, on parvint à faire promettre au Comte de Saxe, qu'il rempliroit, de la maniere qu'on le jugeroit à propos, le rôle d'Electeur. Les conjurés, au nombre de cinq Factieux s'assemblerent à Renz, près de Coblenz, leurs Chefs (se prétendant animés du desir de faire cesser la discorde qui divisoit le Sacerdoce & l'Empire, mais au fond, pour servir la haine qui les enflammoit;) sous prétexte qu'ils formoient la plus grande partie du College Electoral, citerent l'Empereur Louis, qui n'eut garde de comparoître, le déposerent, & élurent pour Empereur, Charles de Luxembourg, fils du Roi de Bohême (3). Louis de Baviere, déposé par ces conjurés, étoit assez puissant pour punir leur audace, & ses forces supérieures à celles de ses ennemis, lui laissoient peu d'inquiétude sur le rival qu'ils avoient osé lui donner. Il rassembla ses troupes, & en confia le commandement au Margrave de Brandebourg son fils, qui marcha contre les rebelles, contraints de s'enfuir devant lui: il les poursuivit jusques dans les montagnes du Tyrol, où les forçant de combattre, il les battit, & les dispersa. Mais tandis qu'il se couvroit de gloire, l'Empereur Louis de

Sect. IV.
*Histoire de
la Suisse*
1338-1389

Jean &
Baudouin
de Luxem-
bourg, E-
lecteurs se
déclarerent
contre Louis
de Baviere,
& conjur-
erent sa perte.

Ils le dépo-
sèrent, &
élurent Char-
les de
Luxem-
bourg Em-
pereur.

1346.

(1) Etterlin. T. 29. Joh. Vitodier. p. 55.

(2) Jean de Luxembourg. disent unanimement tous les Historiens contemporains, étoit le souverain le plus avare, & l'un des hommes les plus perfides de son tems: quoi qu'il eût marié sa fille à Otton, Duc d'Autriche, & que par cette alliance, il eût dû être attaché au parti Autrichien, il ne l'étoit cependant que très-faiblement, parce que son caractère inconstant & faux, ne lui permettoit point de s'attacher solidement; mais dans cette occasion il se liguait d'autant plus volontiers avec Otton que, comme ce dernier, il étoit pénétré contre l'Empereur d'une haine irréconciliable.

(3) *Hist. des ligués & des guerres de la Suisse*. T. 1. p. 222.

Sect. IV.
Histoire de
la Suisse
1338-1389.

Louis de
Bavière
s'arme con-
tre les Re-
belles, triom-
phe, &
meurt em-
poisonné.

Charles
reste Empe-
reur.
1347.

Bavière, son Pere, mourut à Munich, sans qu'on eut pû, ni prévenir, ni connoître le genre de sa maladie, qui fut assez généralement, & peut-être avec quelque fondement, attribuée au poison. Cette perte vraiment irréparable, jeta le peuple dans le deuil & précipita l'Empire dans le trouble & la confusion (1).

Louis étoit contre la maison d'Autriche une puissante digue, une barrière formidable; & désormais cette maison plus ambitieuse dans ses projets, plus libre dans ses entreprises, ne craignoit point de trouver des obstacles qui s'opposassent à ses vues. Charles de Luxembourg prit encore plus hautement le titre d'Empereur; mais il eut à essuyer quelques contradictions, que son bonheur & ses intrigues firent bientôt évanouir. Les Electeurs qui étoient restés fidèles à Louis de Bavière, refusèrent de reconnoître ce nouveau Chef de l'Empire; & ils offrirent la couronne impériale au Roi d'Angleterre Edouard, qui les remercia, ne voulant pas d'un trône, qui, nécessairement devoit l'exposer à des guerres meurtrières & ruineuses, à d'interminables disputes, & à une rivalité qui pourroit devenir aussi funeste à ses anciens Etats, qu'à la possession du rang qu'on lui offroit. Les Electeurs jetterent tout aussi vainement les yeux sur Frédéric, Landgrave de Thuringe, & sur Gauthier, Comte de Schwartzembourg: Charles, pour trente mille marcs d'argent, les engagea l'un & l'autre à se désister, & ayant mis dans ses intérêts le Comte Palatin du Rhin, Rodolphe, auquel il donna une de ses filles en mariage, il eut pour lui la pluralité des Electeurs, & fut dès lors reconnu légitime Chef de l'Empire par toute l'Allemagne.

Pendant que l'heureux Charles s'assuroit du sceptre impérial, la Suisse étoit cruellement ravagée par la peste qui y exerçoit ses fureurs. Un fléau tout aussi terrible & moins passager que la peste, désoloit ce pays; le fanatisme, qui, fomenté, envenimé par la plus ténébreuse superstition, y étoit violent & cruel, en raison de la fourberie de quelques factieux, & de la crétule ignorance de la multitude. Quelques Suisses s'imaginèrent que le Ciel, ne leur envoyoit la peste, qu'en punition de la tolérance qu'ils avoient accordée aux Juifs. Ces malheureux communiquèrent leur absurde opinion à leurs compatriotes, elle s'accrédita; quelques fanatiques assurèrent que le sang des Juifs pouvoit seul désarmer la colere céleste. D'après cette barbare décision, adoptée de proche en proche, tous les Juifs que l'on pût saisir dans la Suisse &

Scène de fa-
natisme &
d'inhumani-
té contre
les Juifs.
1348.

(1) L'Empereur Louis de Bavière mérita le respect de ses peuples, & plus particulièrement des Suisses, qu'il protégeoit ouvertement contre les entreprises ambitieuses de la maison d'Autriche. C'étoit un Prince tout ensemble populaire & ami des grands. Placé entre une noblesse ambitieuse, toujours prête à opprimer le Tiers-Etat, & entre l'ordre des villes impériales, qui, fieres de leurs richesses & de leurs privilèges, ne vouloient dépendre que du seul Chef commun; il eut l'art de ménager des vues aussi opposées, de maintenir au moins l'équilibre, dans ce combat continuel, qu'il ne pouvoit faire finir, & d'inspirer enfin aux uns & aux autres, ou de l'amour, ou de la crainte, suivant ce qui convenoit à ses intérêts. Peut-être même qu'il eût tiré une grandeur plus réelle de ces troubles, si les traverses sans fin qu'il eut à essuyer de la part des Papes, lui eussent laissé assez de loisir & de vigueur, pour y porter, comme il eût fallu, toutes les ressources de son génie. Fier dans l'adversité, doux & clément dans la prospérité, sage dans le conseil, & brave de sa personne, il a trop bien tenu son rang parmi les Princes de son tems, pour ne pas avoir mérité un rang distingué dans l'histoire.

& l'Allemagne entière, furent pris, jetés dans les buchers & impitoyablement dévorés par les flammes.

Le Duc d'Autriche, Albert le Sage, aussi éclairé, que ses contemporains étoient grossiers & fanatiques, ouvrit aux Juifs les portes de son château & ils y allèrent en foule chercher un asile contre la persécution: ils se croyoient en sûreté, & ils l'y eussent été, s'il n'eût dépendu que d'Albert: mais ses sujets regardant son humanité comme un crime, coururent armés & en foule au château, menacerent d'y porter le fer & le feu, & d'immoler leur Souverain lui-même, qui, les larmes aux yeux, fut contraint de livrer cette foule de Juifs, que la populace massacra aussi-tôt. Mais cette boucherie, ni les buchers, où tant de victimes avoient été brûlées, ne diminuèrent point la violence de la peste, qui devenoit, au contraire, chaque jour plus terrible. Le peuple, qui par sa cruauté n'avoit pu détourner le danger qui le menaçoit, tomba dans un autre genre de délire, moins cruel à la vérité, que la proscription des Juifs, mais presque tout aussi insensé. Ces particuliers quittoient brusquement leurs maisons, se dépouilloient, & nus, se frappaient la poitrine & le dos à coups de verges, courant ainsi en forcenés d'une contrée à l'autre. Cette superstition contagieuse fit de tels progrès, que les villes étoient désertes, & la campagne couverte de ces foux, qui se donnoient le nom de *Freres Flagellans*. Le Pape, qui, charitablement avoit gardé le silence au sujet du massacre des Juifs, crut devoir arrêter le cours de ce second vertige, & reprouva, comme très-indécence, ainsi qu'elle l'étoit en effet, la secte des flagellans, & leurs pratiques encore plus indécentes (1).

Pendant le cours de cette folie, l'Empereur Charles de Luxembourg assu-

SECT. IV.
Histoire de
la Suisse
1338-1389.

Albert le
sage, les
protège
en vain.

Institution
de la folle
Confrérie
des Flagel-
lans.

(1) La Secte des Flagellans s'introduisit alors dans la Haute-Allemagne. Ce genre de folie subsistait ailleurs depuis environ 80 ans. Dans le commencement, cette manie n'avoit été que l'effet d'un zèle indiscret & trop outré; mais ce zèle eut des suites singulieres & facheuses. La secte des Flagellans commença à Perouse, vers l'an 1260, où quantité d'hommes de tout âge, y étant poussés par un Hermite nommé Rainier, se mirent à marcher en procession deux à deux, ayant le corps découvert, & se fouettant publiquement jusqu'au sang, pour implorer la divine miséricorde. On les appelloit les *Dévots*, & leur supérieur étoit nommé le *Général de la dévotion*. Leurs processions étoient précédées de Prêtres, qui portoient la croix, & composées d'hommes de tout âge. Les femmes & les filles exerçoient sur elles-mêmes, dans leurs maisons, la même rigueur. Dans le commencement, ces exemples de pénitence étoient suivis de reconciliations, de restitutions & d'œuvres de charité. Cette coutume se répandit dans la suite, non-seulement dans les autres villes d'Italie, mais aussi dans l'Allemagne; & quelques-uns de ces Flagellans prêchèrent qu'on ne pouvoit obtenir la rémission de ses péchés, qu'en se fouettant ainsi; & pour l'obtenir, ils se confessoient leurs péchés les uns aux autres. Les Princes & les Prélats s'opposèrent à cette superstition, & en arrêterent pendant quelques tems les progrès: mais elle se renouvella avec plus de fureur & de désordre dans le siècle suivant, en Allemagne & en Hongrie, où un imposteur publia qu'un ange avoit apporté du Ciel une lettre, qui promettoit le pardon de tous ses péchés, à quiconque se fouetteroit pendant trente-quatre jours. Ces Flagellans, égarés par le fanatisme, se porterent aux plus grands excès, faisoient des séditions, massacraient les Juifs & pilloient les biens des Laïques, &c. Gerson a composé un traité fort savant contre les Flagellations publiques; & quand il en auroit composé un autre contre les flagellations particulières, il n'en eût pas plus mal fait. A peu près dans le même tems, cet usage ridiculement insensé, s'introduisit & fit de grands progrès en Orient. Sigonius. L. 19. de Rebus Ital. annal. Eccl. A. C. 1260. No. 12. Gautier. Chron. Siècle XIII. C. 6.

SECT. IV.
Histoire de
la Suisse
1338-1389.

Troubles de
Zurich &
conspiration
1350.

roit sa puissance; & à la peste & au fanatisme près, la Suisse étoit tranquille, à l'exception pourtant de la ville de Zurich, qu'un violent orage menaçoit d'une ruine entière. Elle étoit déchirée par des dissensions intestines; troubles, qui dans les Républiques ont communément les plus fâcheuses suites. On a vu que le peuple amenté par Braun, avoit déposé la plupart des Sénateurs, qui s'étoient allé mettre sous la protection de Jean de Habsbourg, Seigneur de Rapperschweill: & que la nouvelle forme de gouvernement établie par Braun, avoit été approuvée & confirmée par l'Empereur Louis. Pour se venger, les Sénateurs exilés, faisoient de Rapperschweill, des courses presque continuelles sur les Zuricois, & les incommodoient beaucoup: ils ne s'en tinrent point à ces hostilités, & tramerent une conspiration, qui, si elle eût eu du succès, eût entièrement écrasé & enchaîné Zurich.

De concert avec ces Sénateurs le jeune Comte de Habsbourg vint dans cette ville, pour y implorer, disoit-il, la grace des exilés, qui le suivoient sous la conduite du jeune Comte de Tockenbourg. Habsbourg étoit escorté aussi de plusieurs gentils-hommes, suivis d'une foule de domestiques, chacun armé d'un grand couteau caché sous l'habit. En même tems il entra dans Zurich une foule de marchands; mais ces marchands étoient des soldats déguisés, qui devoient aller prendre des armes dans la maison de l'un des conjurés, citoyen de Zurich. Le plan de la conspiration étoit d'égorger, à une heure fixée, dans la nuit suivante, le Bourguemestre Braun & les nouveaux Sénateurs, tandis que des troupes Autrichiennes postées près de la ville, accouroient pour soutenir les efforts des conjurés qui agiroient au dedans.

Elle est dé-
couverte.

Déjà le soleil baissoit, & il ne restoit plus que quelques heures à attendre, lorsque le Comte de Tockenbourg, jeune, & très-inconsidérément engagé dans cette conspiration, eut des remords, ou des craintes, & suivi de son Ecuyer, & d'un conjuré tout aussi timide que lui, se mit dans un bateau, ordonnant au batelier, qu'il comptoit de retenir le reste de la nuit, de le passer sur le bord opposé de la rivière de Limmat. L'esprit agité par la scène qui alloit se passer, il tint quelques propos à son Ecuyer & au conjuré; propos qu'il crut fort misterieux; ils ne le furent cependant pas pour le batelier. Cet homme fut très-embarrassé sur le parti qu'il avoit à prendre, & n'osant, ni lutter contre trois hommes, ni passer la rivière, d'où il étoit très-assuré qu'on ne lui permettroit pas de revenir; il prit une résolution hardie, & qui lui réussit: il fit tourner le bateau, & les trois passagers armés & cuirassés se noyèrent: quant au batelier, nommé *Bach*, il gagna la rive à la nage, courut à la maison de Braun, fit sa déposition, & confirma Braun dans les soupçons que quelques indices lui avoient déjà donnés. Braun, sans perdre un moment, se rendit déguisé & accompagné d'un seul domestique, qui fut même tué à ses côtés, dans l'hôtel de ville: il fit sonner le tocsin, arma la bourgeoisie, & courut charger les ennemis, qui, à peine armés & très-déconcertés de cette attaque imprévue, ne songerent qu'à prendre la fuite. Il y en eut environ soixante de tués, les autres se sauverent à la faveur des ténèbres, & les troupes qui devoient les soutenir, & qui étoient déjà aux portes de la ville, se disperserent au plus vite. Dès que le jour parut, il éclaira la vengeance des Zuricois, qui firent expirer dans les supplices tous les conjurés & les traîtres, étrangers ou citoyens qui furent reconnus. Le Comte

Les conjurés
sont
punis.

de Habsbourg & le Baron de Bronstetten, son beau-frère, qui avoient eu aussi le malheur d'être pris, ne furent pas livrés aux bourreaux; on se contenta de les jeter l'un & l'autre dans une obscure & perpétuelle prison; mais leurs terres furent ravagées & confisquées au profit de la République, qui ne discontinua ses hostilités, que lorsqu'il ne resta plus rien aux ennemis qui avoient irrité sa vengeance.

Le Duc d'Autriche ne vit point avec indifférence la ruine du Comte de Habsbourg son allié, ni l'agrandissement des Zuricois. Il jura de venger le Comte de Habsbourg, & il fit, pour y réussir, des préparatifs formidables. Allarmés à la vue de l'orage qui alloit fondre sur eux, les habitans de Zurich trop foibles encore pour lutter contre un tel ennemi, réclamèrent les bontés, & implorèrent le secours du Chef de l'Empire, mais Charles IV, plus lié à la maison d'Autriche, que sensible à la situation de la ville qui recouroit à sa protection, ne répondit que vaguement, & par d'impraticables conseils, de désarmer, par la plus humble soumission, un Souverain justement courroucé.

Les Zuricois alors prirent le seul parti qui leur restoit à prendre, & demandèrent à être reçus dans la ligue des quatre Cantons Helvétiques. Leur proposition fut accueillie, & le traité fut conclu dans le mois de Mai 1351. Ce traité n'étant autre chose qu'une accession à l'alliance des quatre premiers Cantons, renferma, à peu de choses près, les mêmes conditions du traité de confédération qui unit (1) les Cantons de Schweitz, d'Uri & d'Unterwald. Le premier rang fut cédé à Zurich, & elle le conserve encore: mais cette prérogative, qui d'ailleurs ne lui donne aucune sorte de prééminence, est plus onéreuse encore qu'honorable; car c'est par les Zuricois que se traitent d'abord toutes les affaires relatives au Corps Helvétique en général, & ce sont là les fonctions de la Chancellerie de cette République, qui les communique ensuite aux autres Cantons (2). Il est des lieux qui sont communs à plusieurs Cantons, & lorsque c'est dans ces lieux que l'on tient des diètes, elles sont présidées par Zurich: mais dans les autres diètes, c'est le Canton chez lequel elles sont assemblées qui a le droit exclusif d'y présider.

Il ne sera point hors de propos de terminer cet article par quelques observations rapides sur la forme du gouvernement de Zurich, & sur les mœurs des habitans.

Lorsque les Zuricois entrèrent dans la ligue des quatre premiers Cantons, il y avoit déjà long-tems que leur ville étoit l'une des plus commerçantes, des plus riches, & à tous égards, des plus considérables de la Suisse (3).

Située dans un pays agréable & fertile, auprès du grand lac d'où la rivière de Limmat tire son origine, elle est partagée en deux parties inégales par cette rivière, & ces deux parties se communiquent par deux ponts de bois. L'une des principales sources de la richesse de Zurich, est le produit

SECT. IV.
*Histoire de
la Suisse
1338-1389.*

*Préparatifs
des Ducs
d'Autriche
contre les
Zuricois.*

*Il se li-
guent avec
les quatre
Cantons.
1351.*

*Forme du
gouverne-
ment de
Zurich, &
mœurs des
habitans.*

(1) T. Schudi. 391. Etterlin. f. 39. Simler. 115. Stuttlér. 71.

(2) Rhan. Chr. MS. L. 4. C. 2.

(3) La plupart des anciens Auteurs qui ont parlé de l'Helvétie, assurent que Zurich tenoit jadis un rang très-distingué parmi les villes les plus considérables de ce pays; ils disent qu'elle fut ruinée par Attila, Roi des Huns, & rétablie par Thuricus, Roi des Goths, qui lui donna son nom.

Sect. IV.
Histoire de
la Suisse
1338-1389.

Commerce
de Zurich.

Religion
des Zurichois.

Leur va-
leur.

de ses manufactures; elle a aussi quelques Académies, où les sciences, les arts & les belles Lettres sont cultivés avec autant de succès que d'assiduité. La Suisse entière n'a point de ville pourvue d'aussi vastes arcenaux, ni qui soit mieux fournie de toutes sortes d'armes, que ceux que l'on voit à Zurich, dont les fortifications sont d'ailleurs très-remarquables par leur étendue & leur solidité (1). Le Canton de Zurich a 20 lieues de longueur à peu-près, sur autant de largeur: il est borné à l'orient par le Turgaw & le Comté de Tockenbourg, au midi par le Canton de Schweitz; à l'occident par celui de Zug & par le Comté de Roxe, connu jadis sous cette dénomination, & aujourd'hui sous celle de bailliages libres; au Nord, le Rhin lui sert de bornes. Ce Canton, outre les beaux paysages qu'il renferme presque dans toute son étendue, est encore décoré & fertilisé par un lac fort étroit d'environ dix-huit lieues de tour. On voit sur le bord de ce lac la ville de Rapperschweil, qui forme une espèce de promontoire; & plus loin de riches & vastes vignobles, des prairies immenses, une prodigieuse quantité de maisons de campagne, de métairies, de bourgades, & une multitude de laborieux cultivateurs.

La Religion protestante, est la seule que l'on professe dans le Canton de Zurich, le plus peuplé de tous ceux de la Confédération Helvétique. A voir ces habitans perpétuellement occupés à l'agriculture, ou aux travaux des manufactures, on ne les croiroit qu'industriels & cultivateurs; il est vrai que les Zurichois ne sont point, comme le reste des Suisses, dans l'usage de servir dans les armées des Puissances étrangères; mais ils n'en sont pour cela, ni moins courageux ni moins exercés aux opérations militaires. Toujours prêts à défendre la patrie, ils sont accoutumés, dès leur plus tendre jeunesse, aux fatigues, & à toutes les opérations de la guerre; mais ils ne font usage de leur valeur & de leurs connoissances, que dans les occasions où il faut servir la Patrie, & alors, ce n'est point en soldats mercenaires qu'ils combattent, mais en héros.

Le Canton de Zurich comprend trente un bailliages, où la justice s'exerce au nom de la République, qui y jouit aussi des droits seigneuriaux (2).

(1) Il y avoit autrefois dans la ville de Zurich deux Chapitres fort illustres de Chanoines & de Chanoinesses fondés par Charlemagne & par Louis le Germanique son petit fils. Ces Princes avoient doté fort richement ces deux Chapitres, & leur avoient accordé plusieurs droits régaliens & domaines de l'Empire, ce qui donna lieu à ces deux monastères de s'ériger dans la suite en Seigneurs de cette Ville, sous la protection des Ducs de Zeringhen leurs avoués. Mais dans les brouilleries de l'Empereur Frédéric II, avec la Cour de Rome & le Clergé d'Allemagne, ce monastère affranchit la ville de Zurich, comme bien d'autres cités, de cette dépendance sacerdotale, pour lui donner le diplôme de Ville impériale. Et depuis, l'Empereur Richard, mit le sceau à sa liberté en 1262, en la protégeant contre les prétentions de Conradin, Duc de Suabe, qui prétendoit avoir succédé à la maison de Zeringhen & à ses droits sur Zurich. *Hist. des ligués & des guerres de la Suisse*. T. 1. p. 236.

(2) On ne comprend point dans ce nombre les Seigneuries de Huttlingen, de Weinsfeld, de Pfin, de Steineck & Neunforn, qui, situées hors de ce Canton, & dans le Landgraviat de Turgaw, à la Souveraineté duquel sept autres Cantons ont part, ne reconnoissent Zurich qu'en qualité de Seigneur foncier, dont les droits particuliers n'ont rien de commun avec son huitième à la corrégence du pays. On n'y comprend point non plus les deux villes mixtes de Stein & de Winterthur, qui se gouvernent par leurs

Mais outre ces trente-un bailliages principaux, il y en a vingt-sept autres qui y ont été érigés depuis la réformation sur les ruines des Chapitres & des Couvents, dont les revenus ont été adjugés au Fisc; & chacun de ces bailliages est régi par un Administrateur qui prend le titre de baillif. Ces charges sont données par élection; il n'y a que dix-neuf bailliages à vie, les autres sont à tems: les premiers n'exigent point résidence, & ils sont affectés aux membres du petit Conseil; les autres exigent la résidence des baillifs, & ils sont à tems, inégaux & proportionnés au produit que l'on en retire.

Le gouvernement de Zurich est aristo-démocratique. La Souveraineté réside dans le Corps de la bourgeoisie, quoique pourtant le peuple n'y exerce par lui-même aucun acte de Souverain: il ne s'assemble point en comices, comme dans d'autres Cantons, pour délibérer sur les affaires publiques: mais par curies, ou tribus distinctes, séparées & qui n'ont d'autre part au gouvernement que d'élire chacune le nombre des Magistrats, dépositaires de la Souveraineté au nom de leurs tribus, & qui sont autant de représentans, ou députés perpétuels que chacune d'elles envoie au Sénat, ou Parlement-Général. La ville est divisée en XIII tribus; une de nobles seulement, & les douze autres de bourgeois: la première députe vingt-quatre membres aux diètes de la République; chacune des douze tribus bourgeoises n'en envoie que quinze; en sorte que le Parlement-Général est composé de deux-cent quatre Sénateurs. Cependant la constitution de ce gouvernement, fixe le corps du Sénat à deux cent douze membres; pour compléter ce nombre, la loi a ordonné que le Sénat entier choisiroit les huit députés qui manquent, indistinctement dans les treize tribus; & de ces huit membres, il y en a toujours deux qui sont les premiers Magistrats de la République. Ce Sénat ainsi formé, de 212 membres, a la puissance législative & la puissance exécutrice; c'est lui qui régit l'Etat, fait des loix, en abroge, juge en dernier ressort, crée ou supprime les impôts, décide de la guerre, de la paix & des alliances: en un mot, exerce toutes les fonctions, tous les actes de la suprême autorité.

La manière d'élire les Sénateurs, qui, nommés une fois, sont revêtus d'un si vaste pouvoir, est très-simple. Le Chef, ou Tribun qui y préside, ordonne à l'un des membres de sa tribu, mais sans l'avoir prévenu, ni averti, de proposer un sujet qui lui paroisse assez zélé & assez intelligent pour remplir les fonctions de Sénateur: ce même ordre est successivement donné à trois ou quatre autres de ceux qui forment la même tribu; en sorte que le nombre des proposés n'excede pas celui de cinq: alors, on procède à l'élection par la voie du scrutin, & avec le plus grand secret. Celui des candidats qui réunit le plus de suffrages est présenté au Sénat pour que son élection soit confirmée: mais si les suffrages sont tellement balancés entre les Candidats que les voix soient égales, on présente les Candidats au Sénat, qui décide le partage en faveur de l'un des deux. Au reste, pour pouvoir être proposé, il faut être né d'un mariage légitime, domicilié dans la ville depuis dix ans, être âgé de trente ans, & jouir d'une fortune honnête, & qui, en cas d'événement, puisse servir de caution valable.

propres Magistrats & par leurs statuts municipaux, quoique sous la protection de la République.

SECT. IV.
*Histoire de
la Suisse*
1338-1389.

*Bailliage
du Canton
de Zurich.*

*Forme du
Gouvernement.*

*Du Sénat
de Zurich.*

*De l'Election des
Sénateurs.*

SECT. IV.
Histoire de
la Suisse
1338-1389.

Du petit
Conseil de
Zurich.

Des assem-
blées gé-
né-
rales du Can-
ton.

Des Comités
particuliers
de Zurich.

Outre ce Sénat, il y a dans le Canton de Zurich un petit Conseil tiré du corps du Sénat même, composé de cinquante-huit personnes, & qui pour les affaires de détail & de sous ordre, s'assemble trois fois la semaine, si deux des membres de ce petit Conseil jugent que l'affaire qu'on agite soit majeure, alors, sans plus long examen, elle est renvoyée au Grand Sénat. L'élection des membres de ce petit Conseil n'est pas libre, & le plus grand nombre y est admis de droit. En effet, parmi les quinze députés de chaque tribu au Sénat, il y en a toujours deux qui sont revêtus du caractère de tribuns, ou proposés, comme dans le nombre des vingt-quatre députés de la tribu des nobles, il y en a toujours quatre revêtus du caractère de Chefs, (1) ou Directeurs; & les deux Bourguemâtres joints à ces vingt-huit officiers, compose le nombre de trente magistrats, qui sont de droit admis au petit Conseil. Ce tribunal consistant, comme on vient de le dire, en cinquante-huit officiers, est divisé en deux Compagnies, chacune présidée par un Bourguemâtre; & chacune d'elles exerce pendant six mois, & prend ensuite six mois de vacances, pendant que la 2^e Compagnie rentre en service encore pour six mois. Ainsi la rentrée alternative de ces deux divisions, à lieu à deux jours fixes de l'année, à la S. Jean d'hiver & à la S. Jean d'été. Ces deux jours sont très-solemnels à Zurich, où par un cri public toute la commune convoquée, s'assemble, entend la lecture des loix & des statuts fondamentaux de sa constitution, & prête à la République serment d'obéissance & de fidélité.

Outre ces deux Conseils, le Canton de Zurich a plusieurs chambres particulières, ou comités, qui, après avoir pris connoissance des affaires qui leur sont attribuées, en rendent compte au petit Conseil. Ainsi, les revenus publics sont dirigés par la chambre des finances; la milice du pays & tout ce qui y a rapport, par le Conseil de guerre; la police, par la chambre de réformation; les matieres de Religion & tout ce qui en dépend, par la chambre consistoriale; enfin, les manufactures, l'industrie, la vente & l'achat de toutes sortes de marchandises, par la chambre du commerce. Les Bourguemâtres jouissent pleinement de tous les honneurs du consulat: leur magistrature est à vie, & ils l'exercent alternativement, chacun pendant l'espace de six mois. Le plus ancien, est Capitaine-Général des troupes Zuricoises; il préside aussi à la chambre des comptes & dirige le Gymnase académique, institution utile qu'on devoit adopter ailleurs, & qu'on a si grand tort de négliger. Du reste, le sceau de la République est toujours déposé entre les mains du Bourguemâtre en exercice. Les quatre principaux tribuns (2) occupent le second rang des Officiers de la République: leurs fonctions sont de défendre & d'expliquer les droits de la liberté, de soutenir l'autorité de la constitution, de protéger les bourgeois & leurs immunités, de présider aux Conseils & comités en l'absence des Bourguemâtres. Les deux boursiers ont la recette & l'administration des finances; c'est le troisieme rang dans l'ordre de la magistrature, & ils exercent leur charge pendant douze ans consécutifs.

(1) On les appelle aussi Conétabliers, en Allemand *Constabelherren*.

(2) Tribuns-Matres ou Préposés; en Allemand *Zunftmeister*.

Quant à l'Intendant - Général des biens ecclésiastiques sécularisés, il exerce sa charge pendant six ans (1).

On se souvient que lors de l'alliance formée par la ville de Zurich avec les quatre Cantons, ceux-ci lui offrirent l'honneur de la préséance, & cet honneur qu'elle conserve encore, lui donne une sorte de prééminence sur tout le corps Helvetique: aussi est-ce Zurich qui jouit exclusivement du droit de convoquer les diètes générales, soit ordinaires, soit extraordinaires; c'est encore à Zurich que les Ambassadeurs & les Ministres étrangers adressent leurs premiers complimens: c'est à sa chancellerie que sont remis tous les mémoires, lettres, ou propositions qui intéressent le corps Helvetique.

Cette constitution, qui, malgré tant d'obstacles, d'orages & de violences, s'est pourtant soutenue, étoit formée à peine, qu'elle fut menacée d'un renversement total par le parti Autrichien, animé du desir le plus vif de venger le Comte de Habsbourg, & de punir les Zuricois de la victoire qu'ils avoient remportée. Le Duc Albert, suivi d'une armée nombreuse, vint camper sous les murs de Zurich, qu'il ne se proposoit pas moins que de renverser, & d'écraser les habitans sous les ruines de leur patrie dévastée. L'invention de la poudre étoit récente alors, ses effets peu connus, & les machines d'artillerie plus embarrassantes par leur énorme masse, pour ceux qui s'en servoient, que formidables pour ceux contre qui elles étoient employées. Elles étoient encore moins redoutables pour Zurich, l'une des villes les mieux fortifiées de l'Allemagne, remplie d'une bourgeoisie nombreuse, bien disciplinée, brûlant d'impatience de répandre son sang pour la Patrie, & soutenue par les Shiffes ses alliés, qui venoient d'y envoyer une troupe aguerrie, accoutumée à combattre & à vaincre.

Les Autrichiens & toute leur fureur échouèrent devant cette ville; & pendant qu'ils faisoient des efforts impuissans pour pousser les opérations du siège, les Zuricois firent plusieurs sorties très-meurtrières sur les ennemis, qui, ne pouvant rien gagner par la force des armes, recoururent à une voie qui déceloit leur impuissance, & qui ne dépoisoit gueres en faveur de leur bonne foi. Ils parurent fatigués de la longueur du siège, & affectant de desirer la paix, ils firent quelques propositions: elles furent écoutées, & malgré leur supériorité, les Zuricois qui desiroient sincèrement la paix, (2) & qui ne

Sect. IV.
Histoire de
la Suisse
1338-1389.

Le Duc Albert assiege Zurich.

1351.

Les Autrichiens, ont recours à un stratagème.

(1) Ce seroit aller trop loin que de parler d'une multitude d'emplois moins éminens, & qui ne donnent aucun rang de préséance. Tels sont le Prévôt & ses assesseurs, juges ordinaires de la ville, l'Intendant des Bâtimens, le Garde Magasin des greniers publics, le Directeur des Arcenaux, l'Inspecteur des forêts, le Conservateur des biens communs, le Curateur des Orphelins, le Directeur de l'Hopital de Maladerie, celui de l'Hopital des Pauvres, le Commissaire des grands chemins, l'Intendant des lacs, qui fait les fonctions de juge de l'Amirauté, le Grand Veneur, l'Ecuyer de la Ville, le Chancelier, membre & Secrétaire de la République; le Grand Seautier, porteur des ordres & de la livrée de la République; ces deux dernières places de Chancelier & de Grand-Seautier, étant fort assujettissantes, ceux qui les occupent, ont de droit, l'expectative d'un Bailliage, après quelques années de service. Il y a encore à Zurich, un très-grand nombre d'autres places inférieures, dont quelques-unes ne sont que de simples Commissions.

(2) Le Duc Albert, dit Tschudi, vint en Suisse pour retirer le Comte de Habsbourg, son Cousin des mains des Zuricois. Il arriva à Brougg, le 5 Août. La ville de Zurich le fit complimenter, & lui offrit des présens considérables pour l'attirer dans son parti.

SECT. IV.
Histoire de
la Suisse
1338-1389.

Les Zuricois
se laissent
tromper.

Agnès se
joue de leur
crédulité.

Les Cantons
refusent de
se soumettre
aux condi-
tions impo-
sées par
Agnès.

doutoient point de la justice de leur cause; consentirent à en remettre la décision à quatre arbitres, & donnerent en otage, pour sûreté de leur engagement, seize bourgeois des plus notables. Les deux arbitres du parti Autrichien, furent le Comte de Strasberg & Pierre de Stofflen Chevalier Teutonique, l'un & l'autre vendus aux intérêts de la maison d'Autriche. Les deux Avoyers de Berne, furent élus arbitres pour les Zuricois. Quelque évidens que fussent les droits de Zurich, les Ducs d'Autriche étoient bien assurés des suffrages de leurs deux arbitres, & il étoit très-vraisemblable qu'il y auroit égalité de partage dans les opinions. Ce cas avoit été prévu, & les Zuricois avoient eu l'imprudence de consentir que ce seroit la Reine Agnès de Hongrie qui seroit Surarbitre, & décideroit ultérieurement. Elle décida aussi, mais la dévotion d'Agnès se joua cruellement de la confiance des Zuricois: en effet, cette pieuse Reine condamna la Ville & le Sénat de Zurich à des dédommagemens immenses envers le Comte de Habsbourg & les Sénateurs exilés: elle annulla le traité par lequel la ville de Lucerne étoit entré dans la ligue des Suisses, ordonna que la monnoie, de très-mauvais aloi, que les Seigneurs d'Autriche faisoient frapper à Zossingue auroit cours, rétablit plusieurs censives éteintes, & jadis possédées par cette maison dans le Canton d'Unterwald, dépouilla les habitans du Canton de Schweitz du droit qu'ils avoient de pêcher dans leur lac & de chasser dans leurs forêts, défendit en général à tous les peuples de la Haute-Allemagne de se liguier désormais avec les sujets Autrichiens, & finit par leur ordonner de prêter serment tous les ans, de ne jamais enfreindre aucune des clauses de cette sentence.

On sent quelle dut être l'indignation des cinq Cantons lorsqu'ils furent instruits des conditions que la dévote Agnès prétendoit leur imposer: ils ne se plainquirent point, mais ils promirent hautement de ne se soumettre jamais à une sentence dictée par la plus évidente partialité. Bien loin de consentir à rendre la liberté au Comte de Habsbourg, il le renfermerent plus étroitement, & le garderent avec plus de vigilance. Ce qu'il y avoit de plus singulier étoit que la pieuse Agnès, trop occupée des moyens d'accroître la puissance de sa maison, & d'humilier les Suisses, n'avoit dans sa sentence, fait aucune mention de la captivité du Comte de Habsbourg; captivité, qui cependant avoit été le sujet principal de la guerre. Il est vrai qu'en ordonnant la restitution de ses terres, avec des dédommagemens, la Reine de Hongrie paroissoit avoir, du moins tacitement, ordonné son élargissement. Quoiqu'il en soit, les cinq Cantons déterminés à défendre leurs privilèges, leur union & leur liberté, prirent les armes, & en appelèrent à leur épée, d'une décision, qui ne leur paroissoit ni équitable, ni décente. Le Duc d'Autriche, dans l'espérance que les Suisses ne feroient nulle difficulté d'obéir à cette sentence,

Il reçut fort bien leurs députés, auxquels il ne laissa point entrevoir ses projets: mais ils l'eurent à peine quitté qu'il assembla ses baillifs en Suisse & ses vassaux, auxquels il découvrit l'intention dans laquelle il étoit venu, de venger la mort de son parent, & tirer le Comte Jean de prison. Il exigea des Zuricois, qu'ils fissent rétablir à leurs frais le Château du vieux Rapperschweill, & la ville de même nom, qu'ils en dédommageassent les habitans, & lui restituassent la Marche & le Wagithal, dont ils s'étoient empa-

tence, avoit licencié son armée, & restoit hors d'état de repousser la force par la force. Au défaut d'armée, il usa d'un expédient qu'il crut fort bon & qui ne lui réussit pas. Il avoit en sa puissance les seize notables Zuricois qui lui avoient été donnés en otage: il les fit enfermer dans un cachot obscur, les maltraita, & crût que ces notables tenant à des parens très-distingués dans Zurich, ceux-ci détermineroient le Sénat à se soumettre à la sentence, plutôt qu'à perdre seize citoyens. Il se trompa, ce moyen ne fut regardé que comme un nouvel outrage, & la plus punissable des injustices: la guerre recommença avec la plus grande vivacité, & les premières opérations furent très-heureuses pour les Zuricois & leurs alliés.

Dans le nombre de ces derniers, la ville de Lucerne parut très-peu disposée à entrer dans une nouvelle querelle; ses privilèges en partie perdus par le dernier traité, lui firent craindre d'être dépouillée encore du peu de droits & de prérogatives qui lui restoit; & redoutant de se voir forcément soumise aux Seigneurs de la maison d'Autriche, elle se déclara pour la neutralité. Les Cantons de Zurich, de Schweitz, d'Uri & d'Unterwald ne perdirent point de tems à tâcher de ramener Lucerne: mais la laissant observer à son gré la neutralité, ils se mirent brusquement en campagne, & se croyant menacés du côté de la vallée de Glaris, qui étoit de la domination des Autrichiens, ils y allèrent faire une irruption, ne désespérant point de s'en rendre les maîtres (1). Leurs espérances étoient d'autant mieux fondées que les habitans de Glaris, jadis libres, avoient été assujettis par l'Empereur Albert, qui les avoit en même tems privés de la liberté & dépouillés de leurs privilèges. Depuis cette époque, les habitans de ce Canton gémissaient sous un joug qui leur paroissoit d'autant plus accablant, qu'ils connoissoient le prix & les douceurs de la liberté dont-ils avoient joui. De leur côté, les descendans d'Albert ne voyant, ou ne voulant appercevoir dans ces nouveaux sujets, que des hommes grossiers, presque sauvages, & faits uniquement pour la plus dure servitude, ne balancerent point à les traiter, d'après la défavorable idée qu'ils s'en formoient. Afin de les accoutumer à l'esclavage, les Seigneurs d'Autriche, imitant la conduite de l'Empereur Albert, leur donnerent pour baillif, Gauthier de Stadian; homme dur, altier, sanguinaire, magistrat impérieux, qui, à la rudesse naturelle, ajoutoit ce ton sévère & insolent que les places éminentes donnent aux ignorans. Gauthier tyrannisoit cruellement les habitans de Glaris, lorsque les Cantons ligués formèrent le projet de s'emparer de ce pays. Ils ne trouverent dans cette expédition, ni résistance, ni obstacles; à peine ils y eurent arborés les étendards de la liberté & de l'égalité, que tous les habitans s'empressèrent de recevoir ces hôtes, non en conquérans, mais en amis & en libérateurs (2).

SECT. IV.
*Histoire de
la Suisse
1338-1389.*

*Les Ducs
d'Autriche
se vengent
lâchement
l'insuccès
de leur point.*

*Lucerne
garde la
neutralité.*

*Irruption
des trois
Cantons dans
la vallée de
Glaris.*

(1) Le Duc Albert fit semblant de faire entrer des Troupes dans le pays de Glaris, dont il se défioit, & pour être à portée de faire des courses dans le pays de Schweitz. Ce Canton, pour éloigner l'ennemi de ses frontières, prévint ses desseins, & entra à main armée au mois de Novembre, dans le pays de Glaris, & en prit possession sans coup férir. Glaris fut reçue dans la Confédération des Suisses, & forma le sixième Canton. *Chron. de Glaris, p. 164. Hist. de la Conféd. Helvet. L. 3. p. 115.*

(2) Il étoit juste que les défenseurs de la liberté la restituassent à un peuple, qui, comme eux, avoit autre fois été libre: aussi les Cantons ligués, refusèrent-ils sérieuse-

SECT. IV.
Histoire de
la Suisse
1338-1389.

Les habi-
tans de Glaris se liguent
avec les
Cantons con-
fédérés.

1351.

Situation de
Glaris.

Son Gouver-
nement.

Sa Reli-
gion.

Dès ce jour il ne resta plus de puissance à la maison d'Autriche sur le pays de Glaris, & elle étoit d'autant moins fondée à se plaindre, que le peuple de ce Canton ne faisoit, (sans injustice, sans blesser en aucune manière les loix les plus rigides de la bonne foi,) que recouvrer ses droits, ses privilèges & son ancienne liberté. Ainsi, Glaris reçu dans la confédération Helvétique, forma le sixième Canton (1).

Le pays de Glaris est un vallon d'environ neuf lieues de longueur, agréable, fertile, quoique situé à peu-près au milieu des Alpes. Il est borné à l'Orient par le pays des Grisons, au nord par le bailliage de Gaster & par celui de Wallenstatt, il a à l'occident le Canton de Schwitz & au midi celui d'Uri. Entouré de toutes parts de montagnes très-élevées, & la plupart couvertes d'une glace perpétuelle, ce Canton est à l'abri, par ces montagnes, lui servant d'imprenable boulevard, de toute invasion. Il a Glaris pour Capitale, & cette ville est l'une des plus grandes & des plus belles, à tous égards, de la Suisse entière; peu brillant en apparence, son commerce est pourtant d'un produit considérable & sûr: il consiste en bétail, en fromages, en toile.

Les habitans de ce pays, rendus à leur ancienne indépendance, adoptèrent la forme Démocratique, & elle s'y est conservée jusqu'à nos jours. Le peuple est divisé en quinze quartiers, classes, ou tribus; il s'assemble en Comices, une fois l'année le premier Dimanche du mois de Mai, & il est gouverné exactement de la même manière que le sont les Cantons de Schwitz, d'Uri & d'Unterwald. La Religion protestante & la Religion Catholique y sont également pratiquées, sans que la diversité de culte y ait jamais causé le moindre trouble, la plus légère contestation, & l'office divin se fait alternativement par les deux religions, dans les mêmes églises; tolérance heureuse, raisonnable, & qui devoit être imitée ailleurs. Les Protestans surpassent en nombre les Catholiques d'à peu-près un tiers, & c'est d'après cette inégalité que le Sénat & la magistrature sont remplis. Au reste, chaque Religion fait ses élections, a ses bailliages & ses tribunaux. Le Catholique est jugé par des magistrats Catholiques, le Protestant, par des juges de son culte: & si les plaideurs sont de différentes Religions, leurs causes sont commises à un tribunal mi-parti. On ne souffre dans ce Canton aucune dispute de controverse, aucune haine religieuse. On n'y est, dans la Société, ni papiste, ni hérétique, & les habitans ne se désignent que par le nom de concitoyens.

Tandis que ce Canton secouoit, pour ne plus le reprendre, le joug des Princes Usurpateurs qui le lui avoient imposé, la cavalerie Autrichienne (2), des environs de Baden, où elle se tenoit, faisoit des incursions sur les habitans

ament de profiter d'une dépouille que la violence seule, & le droit de la force avoient mise dans la main de leurs ennemis. D'ailleurs, le procédé des Cantons en cette occasion, étoit dicté par la plus sage politique: car le pays de Glaris étoit pour eux un rempart formidable, contre les entreprises des Autrichiens.

(1) Quelque facilité que Glaris eût lors de ce traité de rompre tout lien de dépendance & d'hommage, cependant par une bonne foi & une modération qu'on ne sauroit trop louer, il continua à acquiescer exactement toutes les droitures qui appartenoient au Monastère de Seckingen, jusqu'en 1395, que Claire de Hobenskiingen Abbessé, permit à ce Canton de s'en racheter. Stumpf. L. b. C. b. T. Schudi. L. C. p. 586. Chron. de Glaris. p. 164.

(2) T. Schudi. p. 404. Simler. p. 122.

de Zurich, qui, fatigués de ces hostilités, résolurent d'y mettre fin, & d'enlever ce Corps si incommode. Dans cette vue, une troupe Zuricoise s'assembla, & s'approcha de Baden, au nombre de treize cens hommes. La cavalerie Autrichienne ne jugeant point à propos de courir les hasards d'un combat, se retira dans la ville, & vit, sans oser en sortir, les ennemis ravager la campagne, brûler un des fauxbourgs & détruire les grains (1). Chargés de butin, les Zuricois se retiroient sans défiance, lorsque près de Tottweil, ils furent attaqués dans leur retraite par Berrard d'Ellerbach, qui se tenoit en embuscade dans cet endroit avec 4000 hommes. Braun, Chef & Bourguemaître des Zuricois, étonné de cette attaque, & frappé de terreur prit la fuite, il eût vraisemblablement été suivi de tous les siens, si Roger Mannes & Jean Stuchi n'eussent dit froidement à leurs compatriotes, qu'ils ne fissent aucune attention à la retraite précipitée de Braun, qui ne fuyoit pas, mais qui alloit recevoir & hâter le secours qu'on leur envoyoit. Ce mensonge heureux eut le plus grand succès, & les Zuricois persuadés qu'ils alloient être secourus, marchèrent fierement aux ennemis, les attaquèrent avec la plus ardente impétuosité. Dans leur expédition de Baden, ils avoient enlevé beaucoup de jumens: ils lâchèrent ces jumens vers la cavalerie Autrichienne, qui fut mise aussi-tôt en désordre. La victoire commençoit à se décider pour les 1300 soldats de Zurich, lorsqu'ils furent joints par leurs alliés, ou plutôt par leurs sujets de Wolrau, Pfeffiken, Richtschweil & Wadisweil. Ce secours acheva de déconcerter les Autrichiens, qui se retirèrent après avoir perdu environ sept cens hommes (2).

Pendant que ses concitoyens se couvroient de gloire, Braun honteux de sa fuite & n'osant se montrer, se tenoit caché dans une de ses maisons de campagne. Cependant quelque méprisabie que fut sa lâcheté, il connoissoit mal le peuple Zuricois, dont il étoit l'idole. On ne fit aucune attention à sa deshonorante retraite au moment du combat, & on parut même inquiet de ne pas le voir paroître dans la ville. Braun informé de ces sentimens, imagina de faire servir sa honteuse action à l'accroissement de son autorité, & feignant d'être fort irrité contre ses concitoyens, il fit répandre qu'il avoit pris la résolution de ne plus exposer sa vie pour des ingrats, & qu'il vouloit rester dans sa retraite. Cette nouvelle alarma vivement les Zuricois, qui lui envoyèrent au nom du peuple & du Sénat, des députés chargés de le remercier d'avoir eu la prudence de ne point exposer le premier Magistrat, & d'avoir préféré le salut de l'Etat en conservant sa personne, à la gloire qu'il n'eût pas manqué, s'il l'eût voulu, d'acquérir dans ce combat. Peu satisfait encore, Braun s'obstina dans son asile, & la République l'envoya prier de venir prendre les rênes du Gouvernement. Alors l'orgueilleux Bourguemaître fixa le jour auquel il vouloit bien se rendre à ces pressantes invitations, & il fut conduit à Zurich en triomphe, suivi d'un cortège nombreux, & précédé de l'étendard de la République déployé. Ainsi pour honorer un

SECT. IV.
*Histoire de
la Suisse
1338 1389.*

*Succès des
Zuricois
contre les
Autrichiens.*

*Victoire des
Zuricois.*

*Lâcheté de
Braun.*

*Elle accroît
son autorité.*

(1) T. Schudi. p. 405. Stettler.

(2) Berling. Chr. MS. L. 8. C. 8. Gerard de Roo. Hist. Autr. L. 3. p. 105. Rhan. Chr. MS. L. 2. C. 2. Stettler. p. 74. Etterlin. f. 41. T. Schudi. p. 406. Guler Rhetia L. 10. p. 150. Simler. p. 123.

SECT. IV.
*Histoire de
la Suisse*
1338 1389.

lâche, le Sénat & la ville de Zurich ne rougirent point de se déshonorer (1).

Seconde
Victoire des
Zuricois.
1352.

L'importante victoire que les habitants de Glaris venoient de remporter, eut dû, sinon étouffer entièrement, du moins humilier & contenir l'insolence & l'orgueil du baillif Gauthier Stadian; mais cet homme entreprenant, & qui se croyoit invincible, parce qu'il étoit soutenu par les Seigneurs d'Autriche, n'en devint que plus vain, & prenant le succès de ceux qu'il regardoit encore comme ses justiciables, pour un simple effet du hasard, il exhala son ressentiment en injures, & menaça ce Canton de venir y tenir ses plaids à la tête d'une armée, d'y porter le fer & la flamme, & de punir tous les rebelles avec la dernière rigueur. Les Glarisiens méprisèrent assez ses injures & ses menaces pour ne point y répondre; Stadian prit leur silence pour un aveu de leur foiblesse, & rassemblant quelques troupes, il vint en effet, bien convaincu qu'il alloit se couvrir de gloire. Son expédition ne fut pourtant rien moins qu'heureuse; ses troupes furent complètement battues; & le baillif demeura au rang des morts. Le même jour la garnison Autrichienne de Zug ayant voulu tenter une descente dans le Canton de Schweiz fut entièrement défaite, de manière que les Suisses fixoient également par tout la victoire sous leurs drapeaux.

Lucerne se
joint aux
cinq Can-
tons vain-
queurs.

Jusqu'alors le Canton de Lucerne craignant l'événement, n'avoit ôté prendre part à ces hostilités: mais l'avantage décidé des Suisses déterminant les habitants de ce pays, ils se joignirent aux autres cinq Cantons, & tous les six ensemble fondirent sur le pays d'Argaw, où ils portèrent le ravage, le carnage & la désolation, tandis que les Autrichiens dévastoient de leur côté la contrée de Schweiz. Leur plus fort boulevard étoit la ville de Zug (2) place, qui, située entre Zurich & Schweiz, étoit très-redoutable, & par ses fortifications, & par sa garnison nombreuse, qui faisoit perpétuellement des incursions, tantôt dans l'un, tantôt dans l'autre des Cantons du voisinage. Ce fort qu'on regardoit comme imprenable, étoit d'autant plus nuisible aux Suisses, qu'il gênoit infiniment leur commerce, & la communication de leurs villes. Fatigués des dommages que cette ville ne cessoit de leur causer, les six Cantons assemblés en Diète à Zurich, prirent la résolution de former le siège de cette forteresse. Cette délibération ne tarda point à être exécutée, & peu de jours après, les Suisses investirent cette place. La garnison plus accoutumée à commettre des brigandages, qu'à suivre & soutenir les opéra-

Siège de
Zug.

(1) C'est ainsi, dit l'auteur de l'*Histoire des ligues & des guerres de la Suisse*, T. 1. p. 271, que ce poltron imagina de se laver d'une tâche, en la faisant partager à sa Patrie, & en la lui rendant commune avec lui; car la postérité n'a pu encore juger à qui des honneurs si mal à propos décernés furent plus honteux, ou à celui qui avoit le front de les recevoir, ou à ceux qui avoient l'aveugle complaisance de les rendre, au lieu de statuer des peines, ou d'infliger du mépris.

(2) Zug est une ville très-ancienne, puisque Strabon. L. 7. l'appelle la Capitale du pays de *Torgenii* ou *Tuginii*. Elle fut pendant très-longtemps, ainsi que son territoire, sous la domination des Comtes de *Lenzburg*. *Richenza*, l'héritière de ces Comtes la porta, en 1172, dans la maison de Kibourg; Zug passa, en vertu du testament d'*Hastmann* le vieux, Comte de Kibourg, au pouvoir de l'Empereur *Rodolphe de Habsbourg*. Etterlin. f. 4. Simler. p. 125.

tions d'un siège, abandonna la ville, & se déroba par la fuite à des dangers qu'elle n'osa point affronter.

Les habitans de Zug plus courageux & plus aguerris que les défenseurs qu'elle avoit si long-tems & si vainement soudoyés, prirent la généreuse résolution de se défendre eux-mêmes, & opposèrent en effet, pendant plus de quinze jours, la plus active & la plus vigoureuse résistance. Cependant la valeur & l'opiniâtreté des assiégans l'emportant, & Zug ne pouvant plus tenir, ces habitans toujours fidèles au Prince qui les abandonnoit, demandèrent aux Suisses, qu'il leur fût permis, d'envoyer donner avis de leur situation à leur Souverain, & savoir de lui s'il étoit dans l'intention & s'il pouvoit les secourir: cette proposition, qui, en semblables circonstances étoit fort en usage dans ce tems, fut acceptée; & les députés de Zug se rendirent auprès d'Albert, Duc d'Autriche, qui étoit alors à l'Abbaye de Kœnigsfelden, avec la Reine Agnès sa sœur (1). Albert reçut les députés avec si peu d'égards, les écouta avec tant d'indifférence, parut si insensible à leur situation, leur refusa tout secours avec tant de dureté, & l'accueil fait à leurs concitoyens pénétra les habitans de Zug d'une telle indignation, que renonçant dès lors à la fidélité qu'ils avoient promise à un tel maître, ils se rendirent aux Suisses, & ne demandèrent pour toute condition, que d'être admis dans leur Confédération. Cette demande fut accordée, & dans le traité d'alliance qui fut conclu & signé le mercredi devant la S. Jean de l'année 1352, les habitans de Zug ulcérés contre Albert, ne voulurent pas même lui réserver ses droits, comme l'avoient fait les Cantons de Glaris & de Lucerne: ils traitèrent en hommes libres, indépendans, & ne firent mention que des droits de l'Empereur & de l'Empire, comme si Zug en eut immédiatement relevé: quoique dans le fait, il fut vrai que cette ville étoit une seigneurie patrimoniale, qui, après avoir long-tems appartenu aux Comtes de Lenzbourg, & à ceux de Kibourg, étoit entrée par succession de tems, & comme un bien héréditaire dans la maison de Habsbourg.

Le petit Canton de Zug, partie dans la pleine, & partie dans les montagnes des Alpes, a pour bornes à l'orient & au nord le Canton de Zurich: à l'occident il confine au Canton de Lucerne & aux Provinces libres, dont il est séparé par la rivière de Reufs, & il a au midi le Canton de Schweitz. Ce pays est presque également fertile & agréable dans toute son étendue; il produit en abondance du bled & du vin. Tous les habitans de ce Canton sont Catholiques, & leur zèle pour cette religion est très-vif: ils ne veulent point en souffrir d'autre chez eux. Son gouvernement n'est ni démocratique, ni aristocratique, ni tous les deux ensemble; c'est une confusion de

SECT. IV.
*Histoire de
la Suisse
1338-1389.*

*Les assiégés
se liguent
avec les
Suisses.*

*Situation de
Zug & sa
fertilité.*

(1) Le Duc d'Autriche Albert s'amusoit dans l'abbaye de Kœnigsfelden: les députés de Zug le trouverent dans la ménagerie, occupé à voir manger ses faucons, & à donner des ordres à son Grand-Veneur. Il les écouta avec tant de froideur & si peu d'attention, que Hermance, le principal de ces députés, ne put s'empêcher de lui dire: „Hé! Monseigneur, seroit-il possible que ces oiseaux vous occupassent plus que les plus fidèles de vos sujets, réduits aux dernières extrémités? Quant à nous, nous avons la satisfaction d'avoir fait notre devoir; mais là, où le concours des liens politiques cesse, le bénéfice des loix naturelles commence; il faudra donc nous envelopper de cette ressource, & nous résigner aux événemens”. Albert importuné d'une expression de zèle qui sentoit le reproche, daigna à peine répondre à ce discours. Simler. p. 124.

Sect. IV.
Histoire de
la Suisse
1338-1389.

Son Gouver-
nement.

Autorité du
Sénat &
des Magis-
trats.

Resseinti-
ment du
Duc d'Aut-
riche.

Siege de
Zurich.

loix, d'usages, de gêne & d'abus de la liberté, aussi bizarre que mal entendu. Il n'y a dans Zug qu'une portion de Citoyens qui soient membres de l'Etat, & qui tiennent les rênes du gouvernement, & ces Citoyens sont tous les habitans de Zug, Bar, Menzingen & Ageri. Il y a encore dans ce Canton cinq autres communautés très-peuplées : mais les habitans de ces Communautés sont sujets; quoi qu'à la vérité leur sujétion y soit tempérée par quelques privilèges dont ils sont fort jaloux.

L'un des privilèges dont jouit chacune de ces Communautés, est de désigner elle-même parmi les citoyens de Zug, qui elle veut avoir pour baillif. La puissance suprême réside dans les quatre premières Communautés, dont tous les habitans en âge de porter les armes s'assemblent en Comices une fois l'année, le premier dimanche du mois de Mai; & c'est dans ce Parlement qu'on agit les affaires les plus importantes de la République; c'est lui aussi, qui seul a la puissance législative. La régence est confiée à quarante Sénateurs (1), dont treize de la paroisse de Zug, & neuf de chacune des trois autres communautés. Le chef de la République, ou le Land-Amman est élu par tous les membres de la République assemblés; mais lorsque c'est sur un bourgeois de la cité que les suffrages se réunissent, il exerce pendant trois ans; au-lieu qu'un externe, nommé Land-Amman, ne tient cette magistrature que pendant deux années. Au reste, le terme de trois, ou de deux ans expiré, le Land-Amman ne conserve aucun droit, aucune sorte de puissance, & il reprend dans la Société le même rang qu'il y occupoit avant son élection.

Le Duc d'Autriche ne vit point avec indifférence le Canton de Zug, qu'il avoit néanmoins abandonné, entrer dans la ligue des Suisses. Cette désfection ranima son ancien ressentiment, & sur-tout le projet qu'il avoit jusqu'alors si vainement formé, de délivrer le Comte de Habsbourg, son cousin, qui, depuis très-longtems languissoit dans les fers. Le desir de se venger de toutes les injures qu'il prétendoit avoir reçues, se ralluma dans son cœur, & rassemblant douze mille hommes, il marcha vers les murs de Zurich, qu'il s'étoit proposé d'assiéger; mais malgré les transports de la colere dont il paroissoit animé, il eut la précaution de se faire accompagner par Louis, Margrave de Brandebourg (2), sur lequel il comptoit beaucoup, dans le cas où les circonstances l'engageassent à entrer en négociation.

Cette expédition n'eut rien de brillant ni d'heureux: les Autrichiens tinrent la place investie pendant trois mois; ils perdirent beaucoup de soldats, & par une singularité qui jusqu'alors avoit eu peu d'exemples, les assiégés

(1) Ces treize Sénateurs de Zug n'ont qu'une voix & demie contre trois: mais cette voix & demie l'emporte presque toujours, à moins que les trois autres voix ne soient tellement unies, qu'elles n'en fassent qu'une. *Hist. des ligues & des guerres de la Suisse.* Tom. 1. p. 281.

(2) Toutes les fois que le Duc d'Autriche vouloit mettre en avant quelque proposition de paix, il faisoit semblant de vouloir assiéger la ville de Zurich; mais désespérant d'un heureux succès, & las de la guerre, autant qu'il étoit empressé de venir reprendre ses amusemens, il laissa volontiers au Margrave de Brandebourg le soin de négocier la paix. *Etterlin. f. 41. Bulling. Chr. MS. L. 8. C. 10. Simler. p. 126. T. Schudi. Chron. de Glaris. p. 115.*

dans les fréquentes sorties qu'ils faisoient, gagnoient de jour en jour du terrain; de manière qu'en assez peu de tems, les assiégans se trouverent fort loin des murs qu'ils s'étoient flattés de renverser. Louis de Brandebourg, fatigué de la longueur du siège, & de l'inutilité de l'attaque, après avoir long tems attendu que les Zuricois fissent quelque proposition d'accommodement, se déterminâ enfin à faire les avances au nom de son cousin, & offrit sa médiation. Louis, Margrave de Brandebourg, fils de l'Empereur Louis, dont la mémoire étoit si chère aux peuples, avoit lui-même captivé leur confiance & leur attachement. Les Zuricois l'accepterent volontiers pour médiateur; par ses soins la paix fut conclue à Lucerne le 1^{er} Sept. 1352. à la seule condition que le Comte de Habsbourg seroit remis en liberté, moyennant quoi le Duc Albert d'Autriche remettrait de son côté les seize otages de Zurich, & reconnoitroit l'alliance de Glaris & de Zug avec les Suisses, avec cette clause cependant, qu'il seroit conservé dans la jouissance des rentes & des droits qu'il avoit dans ces deux Cantons.

Les Suisses contracterent de bonne foi; le Duc Albert ne fit que céder aux circonstances, & il parut souscrire volontiers à tout ce que Louis avoit fait en son nom; mais il ne desiroit que la liberté du Comte de Habsbourg, & pour la lui procurer, il eut accepté les conditions les plus défavorables: aussi n'eut-il pas plutôt appris que son cousin étoit libre, & qu'il étoit rentré dans ses Etats, qu'il prétendit ne devoir être lié par aucune des clauses de ce traité de paix. Sa première infidélité fut d'obliger les seize otages, qu'il avoit promis de mettre en liberté, de lui payer dix-sept cens florins, non pour leur rançon, mais pour les frais de leur nourriture. Avant que de sortir de sa captivité, le Comte de Habsbourg promit, que ni lui, ni ses freres; ne se serviroient jamais de la forteresse de Rapperschweill, pour incommoder la ville de Zurich ou ses voisins; il éluda cette promesse, en cédant ce fort au Duc Albert d'Autriche, qui en fit rétablir les fortifications: en sorte que ne pouvant douter de ses intentions, les Zuricois firent de leur côté, bâtir une redoute où ils placèrent cinquante soldats, qui, peu de jours après furent massacrés. Ces violences n'indiquant point assez évidemment au gré du Duc d'Autriche, les desseins qu'il avoit médités; il ordonna aux habitans de Zug & de Glaris d'abjurer dans la formule des sermens qu'il exigeoit d'eux, tout pacte & toute alliance par eux précédemment formée avec les Suisses.

Ces deux Cantons irrités de cet ordre inattendu, refuserent de s'y conformer, & les autres Cantons ligués, leur défendirent expressément de faire cette abjuration. Cette défense ne leur paroissant pas suffisante, ils envoyèrent des députés pour veiller au maintien de l'alliance. Mais les Autrichiens, qui par le nombre, étoient les plus forts à Glaris & à Zug, chasserent & outragerent avec indignité ces députés. Ce dernier trait mit à bout la patience des cinq Cantons, qui prirent les armes, & vinrent au secours de leurs nouveaux alliés, les délivrèrent des soldats Autrichiens, & se mirent en possession du pays. Ainsi l'ambition de dominer de la part de la maison d'Autriche, & le goût de l'indépendance, chez les Suisses alliés, remplissoient de désordre & de troubles cette partie de la Haute-Allemagne; tandis qu'au midi de la même contrée, les Suisses jouissoient des douceurs du calme, & de tous les avantages de la paix. C'étoit à la sagesse, à la valeur & à la

Sæc. IV.
Histoire de
la Suisse
1338-1389.

Le Duc
d'Autriche
fait deman-
der la paix
& l'obtient.

Il manque
à ses enga-
gemens.

Ses injusti-
cés.

SECT. IV.
*Histoire de
la Suisse
1338-1389.*

*Accroisse-
ment de la
puissance de
Berne.*

*Soleure &
Bienne se
liguent avec
elle.*

*Leurs con-
quêtes.*

*Guerre en-
tre Berne
& les Can-
tons confé-
dérés.*

vigilance de Berne, que la Suisse méridionale étoit redevable de cette heureuse tranquillité.

Cette ville gouvernée par la plus sage politique, étendoit chaque jour sa puissance, & venoit d'acquérir le Comté d'Arberg, du dernier descendant de cette ancienne & illustre maison; de Pierre d'Arberg, qui, fastueux, plein de valeur, & débauché, avoit fini par devenir ladre, ou lépreux, & qui, après avoir dissipé des biens immenses, mourut pauvre & malheureux dans une mauvaise chaumière, auprès de sa ville d'Arberg, abandonné de tout le monde, & à la vue de ses anciens Etats, gouvernés par un baillif Bernois. A cette acquisition, la République de Berne ne tarda point d'en ajouter de plus considérables (1); en sorte que les terres de sa domination commençoient à s'étendre fort loin, lorsque les villes de Morat, de Soleure & de Bienne, aspirant également au bonheur de la liberté, s'attachèrent à la fortune de cette République, & ne manquoient jamais de prendre part à ses expéditions.

Cette petite ligue se rendit aussi redoutable aux environs du Mont Jura, que la confédération Helvétique l'étoit du côté des Alpes. Un événement imprévu, & qui sembloit devoir allumer entre ces deux ligues une haine irréconciliable, les rapprocha, au contraire, & servit à former entr'elles les nœuds de la plus forte union. Le même goût de la liberté qui caractérisoit les habitans des Cantons Suisses confédérés, animoit aussi les peuples qui habitoient le reste de la Haute-Allemagne, & principalement ceux qui vivoient sur les bords du lac de Brienz & dans les vallées du Mont Brunick. Impatiens de secouer le joug de la dépendance, ils se mirent sous la protection du Canton d'Unterwald, & dès lors, refusèrent de reconnoître pour Supérieurs le Prévôt d'Interloppen & le Baron de Ringenberg, auxquels ils avoient obéi jusqu'alors, comme à leurs Supérieurs. Ce Prévôt & ce Baron, étant alliés & bourgeois de la ville de Berne, les habitans de Brienz & des vallées du Mont Brunick, étoient conséquemment sujets indirects de la République de Berne, qui, quoique très-jalouse elle-même de la liberté, résolut de châtier, comme des sujets rebelles, ces peuples, vassaux du Prévôt d'Interloppen & du Baron de Ringenberg. De leur côté, les Suisses du Canton d'Unterwald volèrent au secours de leurs protégés; en sorte que les deux partis ne tardèrent point à en venir à des actes d'hostilité.

Les Bernois eurent des succès, & leur supériorité irritant leurs ennemis, ceux-ci appelèrent à leur secours, les six Cantons confédérés. Dès lors la partie ne fut plus égale, & la République de Berne, prévoyant combien l'événement

(1) Les Bernois, possesseurs du Comté d'Arberg, ne tardèrent pas à joindre à cette acquisition les villages de Muhlinen, de Kalden & de Wangin, ainsi que la dîme & le droit de Patronage de la paroisse d'Eche, qui leur furent vendus par le Comte de Brandis. Dans ces premiers tems de la République de Berne, sa plus grande richesse étoit le zèle & la bonne volonté des citoyens. L'Etat n'avoit presque aucun revenu patrimonial; mais le particulier riche des revenus de ses terres, ou du butin qu'il faisoit sur celles des ennemis, vivoit avec parcimonie, & n'étoit libéral que pour enrichir l'Etat. Chacun fournissoit à proportion de ses facultés, & l'on se taxoit, ou au tiers, ou au quart, toutes les fois qu'il se présentoit quelque acquisition à faire pour accroître les possessions de la République. *Hist. des ligues & des guerres de la Suisse. T. I. p. 289.*

wénement de cette guerre pouvoit lui devenir funeste, se hâta d'envoyer des Négociateurs à la ligue Helvetique, & les propositions que firent ces Négociateurs parurent si satisfaisantes, qu'elles furent acceptées par les sept Cantons: en sorte que, terminant toute guerre, toutes dissensions, les Bernois entrèrent dans la Confédération Helvetique: & par le Traité qui fut conclu le 6 Mars 1353, les peuples de Brunick & des bords du lac de Brienz, également abandonnés par les Suisses d'Unterwald, & par les Citoyens de Berne, furent contraints de rentrer sous la dépendance de leurs anciens Seigneurs (1).

Ainsi se forma le huitieme Canton de la Confédération Helvetique: & ces huit alliés sont encore de nos jours distingués par la dénomination de *huit anciens Cantons*, sans-doute parce qu'ils ont formé seuls, pendant 125 années, le Corps Helvetique. Ils ont fait ensemble plusieurs conquêtes, & ces expéditions lièrent si fort leurs intérêts respectifs, qu'ils crurent devoir, pour le bien de tous en général, & de chacune des Communes en particulier, s'assembler à des tems marqués, en dietes, & par députés. Dans ces assemblées on ne délibéroit d'abord que sur les affaires particulieres de chacun des huit Cantons. Mais dans la suite les Princes voisins ayant eu des intérêts à discuter, ou des propositions à faire aux Cantons ligués, ils envoyèrent leurs Ministres à ces assemblées, qui devinrent insensiblement le centre de toutes les Négociations qui se faisoient en Suisse.

L'accession de Berne à la ligue Helvetique, donnoit à celle-là d'autant plus de puissance, que cette République avoit déjà des forces très-respectables, & des possessions fort étendues. En effet, le territoire de Berne renferme seul, à peu de choses près, un tiers de la Suisse entiere: il est borné au levant par les Cantons de Lucerne, d'Uri & d'Unterwald, & par les Seigneuries de Bade & de Bremgarten, au couchant par la Franche Comté & par la Souveraineté de Neufchatel, au nord par les Etats d'Autriche, le Canton de Soleure & les Seigneuries de l'Evêque de Bâle; au midi enfin, par le Duché de Savoie, la Cité de Genève & la République de Vallais; son étendue est de soixante lieues de longueur, sur une largeur inégale. Ce Canton, qu'on divise en deux parties, en pays Allemand, & en pays Romand, à cause des deux différentes langues que l'on y parle, est également agréable, également fertile dans toute son étendue, peuplé par-tout, embelli par des villes bien bâties, agréables & riches, & par une grande quantité de bourgs & de villages.

A Berne, le secret le plus profond, le plus inviolable, est l'ame du gouvernement, dont les résolutions sont exécutées avec la plus étonnante célérité: il n'est gueres de pays où le souverain soit mieux obéi, que l'est à Berne le souverain idéal que forment les membres de la Souveraineté. Les mœurs douces & faciles des Bernois rendent leur société très-agréable, il n'y a chez eux de fierté qu'au Sénat, qui seul, a le droit de montrer de la magnificence

SECT. IV.
*Histoire de
la Suisse
1338-1389.*

*Berne entre
dans la
Ligue Hel-
vetique.*

*Situation de
Berne.*

*Gouverne-
ment de
Berne.*

(1) La jonction de Berne à la Confédération Helvetique, n'a pas peu contribué à la conservation de la ligue des Suisses, & à l'établissement d'une certaine Police régulière, qui, en conservant à chaque Canton sa souveraineté absolue, à s'en prévenir par ses sages ordonnances, tout sujet de rupture ouverte, qui seroit sans exemple en Suisse si à la honte de la nation, on ne s'étoit pas souvent refusé aux voies amiables, que les Constitutions du pays avoient sagement établies. *Hist. de la Conféd. Helv.* L. 3. p. 120.

SECT. IV.
*Histoire de
la Suisse
1338-1389.*

*Education
des jeunes
gens.*

*Sciences &
beaux-arts
florissans à
Berne.*

*Sénat de
Berne &
son autorité.*

*De la bour-
geoisie de
Berne.*

& de l'ambition; modérés dans leurs desirs, comme ils le sont dans tout ce qui les environne, les Citoyens sont opulens sans faste, grands sans orgueil, nobles sans présomption. Formés de bonne heure à la connoissance des affaires & des intérêts de l'Etat, ils s'en occupent continuellement, & jusqu'à l'âge le plus avancé à Berne les Pères sont eux-mêmes, & les instituteurs & les instructeurs de leurs enfans: & la première chose que ceux-ci apprennent; c'est l'amour de la Patrie, les avantages de la modération en toutes choses, de l'équité, de la sobriété. La parcimonie n'est point avarice chez eux, c'est simplement dégoût du superflu (1): aussi un Citoyen prodigue & qui dissiperoit son patrimoine, seroit exposé à l'animadversion du Sénat, & puni par l'exil; parce que les Bernois regardent comme un très-mauvais Citoyen, celui qui a l'âme assez vile pour être mauvais pere de famille.

Berne est, sans contredit, la plus belle ville de la Suisse entière, quoiqu'elle soit d'une assez médiocre étendue; mais elle est bien construite (2), ses rues larges, bien pavées, & les maisons, dont tout l'extérieur appartient à l'Etat, uniformément décorées, propres, alignées, & embellies dans toute leur longueur d'arcades, qui présentent aux passans une foire perpétuelle, & en même tems un abri contre la saison pluvieuse, ou contre les rayons trop ardens du soleil. On voit à Berne une académie de sciences, que des savans très-célebres ont illustrée; & ce qui vaut encore mieux, cette ville renferme plusieurs hôpitaux riches, & sagement administrés; elle a un arsenal redoutable, & de somptueux Edifices publics.

Cette République ne souffre l'exercice que d'une seule Religion, & c'est la Protestante. A l'égard de la forme du gouvernement, elle est aristocratique; la bourgeoisie de la ville seule de Berne, & les plus anciennes familles Bernoises ont entrée au Sénat, & exercent les fonctions de la Souveraineté. Autrefois, & lorsque Berne n'avoit d'autres possessions que celles qui étoient renfermées dans l'enceinte de ses murs, les étrangers y acquéroient facilement le titre de bourgeois; il suffisoit d'avoir de la valeur, une épée, & de s'être distingué dans quelque combat; pour avoir des droits à la Magistrature, il ne falloit qu'avoir une maison en propriété dans la ville, & y avoir résidé pendant dix ans. Dans la suite, le titre de bourgeois de Berne devint plus précieux; il fut plus recherché, & pour l'obtenir, on donnoit de l'argent, ou on le faisoit solliciter souvent pendant plusieurs années par des Protecteurs puissans. Cette maniere d'acquérir des Citoyens, parut dangereuse aux Bernois, qui, honteux de prodiguer ainsi à la vénalité, ou à la protection un titre flatteur, honorable, & auquel ils attachoient le plus grand prix, firent rédiger, en 1635, une liste armoriée des familles bourgeoises de Berne, & déclarerent que ces familles seules, & exclusivement, seroient désormais re-

(1) A Berne, les mœurs sont plutôt pures qu'austères, les manieres plutôt graves que libres; la Politique y a plus de manège, les intrigues y sont plus cachées, les insinuations plus fines que dans nul autre Canton de la Suisse. *Hist. des ligues & des guerres de la Suisse*. T. I. p. 296.

(2) Cette ville est située dans une longue presqu'île de la rivière d'Aar, qui l'entoure dans la plus grande circonférence, & dont les bords prodigieusement élevés, lui servent tout ensemble de remparts & de fossés, & là où ces fortifications naturelles manquent, l'art y a suppléé par de bons retranchemens.

putées patriciennes, ou consulaires. Fidèles à ce règlement, les Bernois, depuis cette époque, n'ont que très-rarement, & avec les plus grandes difficultés, reçu de nouveaux bourgeois; en sorte que les étrangers qui viennent s'établir à Berne, n'y obtiennent que le titre d'habitans perpétuels. Si quelquefois la République accorde encore le titre de bourgeois, ce n'est ni à prix d'or, ni par les protections, mais seulement en récompense des services les plus importans & les plus signalés.

L'autorité suprême, la pleine souveraineté réside dans le Conseil des deux cens; corps toujours existant, & qui représente la Cité entière, & par cela même la personne idéale du Souverain. Ce Corps s'assemble deux fois la semaine, & c'est dans ces assemblées que s'agitent & se décident les plus grandes affaires de l'Etat, la paix, la guerre, les trêves, les alliances à former, ou à renouveler, les ambassades à faire ou à recevoir, les opérations nécessaires, soit à la tranquillité intérieure, soit à la sûreté extérieure de la République.

Quoique ce Parlement porte le nom du Conseil des deux cens, il n'en résulte pas qu'il ne soit composé que de deux cens Sénateurs; cela veut dire seulement qu'il ne peut y avoir moins de deux cens membres, la loi ayant prescrit qu'il ne seroit jamais au-dessous de ce nombre, de même qu'il ne peut se porter à celui de trois cens Sénateurs; en sorte que lorsque ce Corps a pris tout l'accroissement qu'il lui est permis d'avoir, il n'est formé que de deux cens quatre-vingt-dix-neuf magistrats. Ce Corps auguste exerce toutes les fonctions de la puissance suprême: cependant son autorité, quelque considérable & illimitée qu'elle paroisse à certains égards, éprouve des tems d'éclipse, & son pouvoir demeure suspendu. Cette suspension d'autorité arrive tous les ans pendant les trois derniers jours de la semaine sainte: alors toute l'autorité réside dans le tribunal appelé le *sexdecimvirat*. Tribunal redoutable, & qui exerce dans toute son antique sévérité, la censure & la puissance que les Tribuns avoient jadis à Rome. Ce Conseil, vraiment Souverain, composé des quatre Bannerets de la République, & de seize Commissaires, examine pendant ces trois jours, les mœurs & la conduite des membres du Sénat des deux cens, & de toutes les juridictions du Canton, rejette de ces Corps tous les membres qui lui paroissent s'en être rendus indignes, soit par leur inconduite, soit par leur incapacité. Il faut avouer cependant, que ce *sexdecimvirat*, jadis si rigoureux & si formidable, a perdu infiniment de son antique rigueur; sa censure n'est plus aujourd'hui qu'une vaine cérémonie, & malheureusement les égards personnels, ont prévalu sur la rigidité Républicaine (1).

Outre le Conseil des deux cens & le Tribunal des Seizeniers, il y a dans le gouvernement de Berne plusieurs Corps intermédiaires, par où les ordres & les loix du Souverain se communiquent à tous les ordres de l'Etat, & à

Sect. IV.
Histoire de
la Suisse
1338-1389.

Conseil de
deux cens.

Son autorité
& ses
fonctions.

Du *sexdecimvirat*.

(1) Ce qui étoit autrefois une rigoureuse discipline, n'est plus gueres aujourd'hui qu'une vaine formalité, soit que les hommes soient devenus meilleurs, soit qu'un circuit vicieux d'égards personnels & de ménagemens politiques ait énérvé ce que cet utile & puissant ressort avoit de trop austère. Car, à moins de la dernière & de la plus manifeste des dépravations, on ne voit gueres que la rigueur de cette censure s'étende au delà d'un simple avertissement secret; au moins l'institution en est-elle admirable & d'un excellent usage. *Hist. des ligues & des guerres de la Suisse*, T. I. p. 303.

SECT. IV.
Histoire de
la Suisse
1338-1389.

De l'autori-
té des deux
Secrets.

College des
vingt-sept,
son pouvoir.

Divers Co-
mités, &
les objets de
leur admi-
nistration.

toutes les branches de la République. Le premier & le plus utile de ces pouvoirs intermédiaires est le Sénat des vingt-sept, qui s'assemble tous les jours, excepté les jours de dimanches & de fêtes. Ce Tribunal est composé de membres, tous tirés du Conseil des deux cens, présidé par les deux Avoyers de la République, & surveillé par deux Commissaires des deux cens, qui y entrent, non comme membres, mais afin d'empêcher qu'il ne s'y passe rien qui blesse, ou qui usurpe l'autorité souveraine. Ces deux Commissaires sont appelés Secrets: l'un est dépositaire des clefs des portes de la ville, & l'autre des clefs du trésor public. C'est à eux exclusivement que sont portées toutes les plaintes générales, ou particulières contre l'administration du Sénat; & c'est à eux à faire rendre justice sur ces plaintes; (1) sans que, dans aucun cas, ils soient tenus de nommer les plaignans, ni de communiquer aux Seizeniers les faits qui sont l'objet des dénonciations.

Le College des vingt-sept a dans la République la plus grande autorité; car c'est lui qui inflige les punitions & décerne les récompenses, c'est lui seul, & exclusivement, qui connoît de tous les crimes, à l'exception pourtant de ceux qui sont commis soit dans la ville même de Berne, soit dans la banlieue, dont la connoissance n'appartient qu'au Souverain lui-même, c'est-à-dire, au Conseil des deux cens. Du reste, tous les emplois, toutes les places, ainsi que tous les bénéfices, sont remplis à la nomination du College des vingt-sept; qui, outre ces fonctions, en a une encor plus essentielle, celle d'examiner toutes les affaires importantes de l'Etat, avant qu'elles soient portées au Conseil des deux cens.

Il est encore à Berne plusieurs autres chambres, collèges, ou comités, chacun chargé d'un département particulier. Le premier de ces comités, c'est le Conseil intime, où se traitent tous les secrets de l'Etat, & composé de l'Avoyer non régnant, de l'ancien des trésoriers, des quatre bannerets & des deux secrets. Le second comité est celui des questeurs, où l'on ne s'occupe que de l'administration des finances, du produit des fiefs, des comptes des recettes, & de la direction des bâtimens. Il est formé des quatre bannerets, présidé par l'un des deux trésoriers. Le Conseil de guerre forme la troisième chambre; il a pour Président, l'Avoyer non régnant, & il est composé de quatre Sénateurs des vingt-sept, & de six magistrats des deux cens. Tout ce qui concerne la milice & l'état militaire du Canton, les fortifications, les arcenaux, &c. ressortit de ce comité, qu'il ne faut point confondre avec la chambre des recrues, qui n'a inspection que sur les enrôlemens étrangers.

Afin de mettre l'Etat & les Citoyens à l'abri des atteintes de ce fléau destructeur des nations & des gouvernemens, de ce luxe si dangereux, & si mal-

(1) On peut à bien des égards, comparer ces deux Secrets aux anciens Tribuns de Rome: car ils sont également les gardiens de la loi, les inquisiteurs de tout ce qui se tramé contre l'Etat, les Censeurs des fautes, des abus & des négligences: ils convoquent le Conseil; ils font donner audience aux citoyens qui la demandent, ils arrêtent par leur seule autorité tout ce que le Sénat pourroit faire, & qu'ils jugent nuisible au bien de la République. Toutefois, il y a cette différence entre les Tribuns & les Secrets de Berne qu'à Rome, qui étoit une démocratie, le tribunal étoit le Protecteur du peuple & de l'ordre seul des Plébéiens. Mais à Berne, qui est une Aristocratie, l'autorité réprimante des deux Secrets n'a été instituée que par les Patriciens, & pour les contenir eux-mêmes & non pour, ni contre le peuple qui n'est rien.

à-propos célébré de nos jours, il y a à Berne un magistrat, dont la seule fonction est de veiller aux progrès de la corruption, de proposer les loix somptuatives qu'il juge les plus nécessaires, & de les faire exécuter. Ce magistrat est ce qu'on y appelle la chambre de réformation, sans cesse occupée du soin de s'opposer à l'introduction de la frivolité, des modes, des trop vaines parures, de l'indigente ostentation, des excès de table, des liqueurs & des vins étrangers, des jeux de hasard, &c. A la moindre infraction, ce Tribunal prononce des amendes qui tournent à son profit, suivant le don que lui en a fait le Souverain. On ne parlera point des chambres des appellations, où se jugent en dernier ressort, & par appel toutes les causes civiles, l'une pour le pays Allemand, l'autre pour le pays Romand, ou de Vaud (1). On ne parlera pas non plus de la chambre du commerce, où se fait la balance des importations & des exportations, &c. Le détail de ces divers comités, ainsi que des parties subalternes de l'administration conduiroit trop loin; d'ailleurs, quelque intéressant que pût être le tableau de ce gouvernement, on s'écarteroit trop du but de cet ouvrage; revenons donc à l'histoire-générale de la Suisse, après avoir observé, que, quoique le Canton de Berne fut le huitième de ceux qui entrèrent dans la confédération Helvétique, cependant six des autres lui cédèrent la préséance: en sorte qu'il prend, après Zurich, le premier rang, & est suivi par les Cantons de Lucerne, Schwytz, Uri, Unterwald, Zug & Glaris. Ces huit Cantons unis par les plus forts liens, par l'amour de la liberté, entreprirent ensemble des guerres considérables, conquièrent des pays que la plupart d'entr'eux possèdent encore en commun; & formèrent eux seuls, pendant cent-vingt-cinq années, tout le Corps Helvétique, dont ils firent respecter les droits & les prérogatives.

Inquiet, inconstant, prompt à déclarer la guerre, plus prompt encore à conclure la paix par des traités dont-il se réservoir le droit d'interpréter les clauses à son gré, le Duc Albert, que cependant ses contemporains & la postérité ont honoré du surnom de *sage* (2), n'avoit fait, au nom de la maison d'Autriche, qu'une paix simulée avec les Suisses; & peut-être à son instigation, les Seigneurs de cette maison, prétendant que leurs droits sur les pays de Zug & de Glaris, étant formellement réservés par l'un des articles de ce traité, il s'ensuivoit essentiellement que l'alliance contractée entre ce pays & les Suisses devoit être annullée. Cette prétention étoit encore plus absurde

Sect. IV.
*Histoire de
la Suisse
1338-1389.*

*Magistrat
préposé à ré-
primer le
luxe.*

*Préséance
du Canton
de Berne.*

*Le Duc Al-
bert forme
le plan d'at-
taquer les
Cantons
ligués.*

1352.

(1) Les habitans du pays de Vaud sont regardés comme les Normands de la Suisse; ils aiment beaucoup les procès, & ce goût provient très-vraisemblablement de quelques vices dans la législation. Ils ont entr'eux tant de procès, que tout étant chez eux matière de contestation, on a crû devoir à Berne, ériger exprès pour eux un Tribunal de justice, afin que le Sénat ne fut pas sans cesse interrompu par les discussions, souvent minutieuses, & presque toujours interminables de cette partie des sujets de la République.

(2) Jamais homme ne mérita moins le surnom de *Sage*, que le Duc Albert, qui n'étoit que fort léger & de la plus intolérable vanité. L'on eût dit à la conduite capricieuse de ce *Sage*, qu'il dédaignoit également d'honorer les Suisses d'une paix stable, ou d'une guerre sérieuse & soutenue. C'est un Prince inquiet, tracassier, inconstant, sans fermeté, sans résolutions, facile à prendre les armes, encore plus facile à les quitter, & qui avoit une si haute idée de lui-même, qu'il croyoit se rendre formidable & terrible à ses ennemis, en paroissant les oublier par intervalles.

SECT. IV.
Histoire de
la Suisse
1338-1389.

Il met dans
ses intérêts
l'Empereur
Charles IV.

Caractère de
Charles IV.

Raisons qui
déterminent
Charles IV.
à se liguier
avec le Duc
d'Autriche.
1353.

Foiblesse de
l'Empereur.

qu'elle n'étoit injuste: mais le Duc Albert, en la formant, connoissoit la foiblesse de l'Empereur Charles IV., & la force des moyens qu'il y avoit à employer contre lui pour la faire valoir. Il ne lui fut pas difficile de persuader à cet Empereur, jaloux de son autorité, à raison de l'impuissance où il étoit de la faire respecter, que ce n'étoit que par mépris de sa puissance suprême, & dans la vue de se soustraire à sa domination, que les Suisses formoient de telles confédérations; ligues d'autant plus criminelles, que, dans le fait, elles étoient inutiles, puisque tous les Etats de l'Empire étant liés entr'eux par le système même de la constitution Impériale, ces différens Cantons, n'avoient pu, en se liguant, avoir eu d'autre objet que celui de se détacher du Corps général de l'Empire, ce qui étoit visiblement un attentat très-repréhensible, & qui, s'il étoit toléré, ne manqueroit pas d'avoir tôt ou tard les conséquences les plus funestes, soit relativement à l'union du Corps Impérial, soit à l'égard des droits de l'Empereur lui-même.

Ces raisons n'étoient que trop capables de faire la plus forte impression sur Charles IV., qui, foible, vain, présomptueux, enivré de son rang, jaloux de ses prérogatives, avide jusqu'à l'injustice, fastueux & guerrier par ostentation, malheureux dans ses entreprises par incapacité, & négociateur par besoin (1), se sentit très-offensé des ligues formées par les Suisses, crut sa gloire intéressée à rompre leur union, & promit à Albert, tous les secours qu'il pourroit lui donner pour annuler, soit par la loi, soit par la force, le traité conclu par Zug & Glaris avec les six Cantons. Ce n'étoit cependant pas que Charles IV., entrât vivement dans les intérêts d'Albert, il n'y avoit point eu encore, & il ne pouvoit pas y avoir d'amitié bien solide entre les maisons de Luxembourg & d'Autriche: mais alors Charles IV. avoit besoin d'Albert, qui étoit fortement protégé par le Pape & le S. Siege, que le timide Charles craignoit, & qu'il n'osoit braver. Aussi dans l'espérance de se rendre le Pontife favorable, promit-il de seconder le Duc d'Autriche (2) de toute son autorité; & dans le cas où sa médiation ou ses décrets ne suffiroient pas, de l'aider de toutes ses forces, afin de lui procurer la restitution de tout ce que la ligue Suisse lui avoit fait perdre.

Fidèle à ses promesses, Charles IV. alla en Suisse, accompagné d'Albert, s'arrêta quelques jours à Zurich, où il fut harangué par des Ambassadeurs de la maison d'Autriche, & répondit, par de fort éloquents réflexions, sur les avantages & la nécessité de la concorde & de la bonne intelligence entre voisins, & sur l'indispensable devoir d'observer les traités. Le Duc Albert qui s'étoit attendu à entendre l'Empereur menacer les Suisses du poids de sa colère, & de la force de ses armes, fut très-étonné de ses touchantes exhortations; & le Bourguemaitre de Zurich qui craignoit des reproches, & n'avoit pas prévu que le ressentiment de Charles s'exhaleroit en vaines déclama-

(1) Les possessions de la Couronne impériale étoient alors si fort diminuées, qu'il ne lui restoit presque plus de domaines; en sorte que les Empereurs étoient réduits au point de passer d'une ville impériale successivement à une autre: & lorsqu'ils arrivoient dans ces villes, elles les y défrayoient ainsi que leur suite: ces visites étoient si onéreuses, que plusieurs de ces villes offroient de l'argent pour ne pas être honorées de la présence ruineuse de l'Empereur.

(2) Stettler. 76. & suiv. Simler. p. 133 & suiv.

tions, répondit par des protestations encore plus vagues, & assura en finissant, qu'à l'égard de la soumission & de la fidélité, on ne pouvoit, sans injustice, reprocher rien aux huit Cantons. Charles ne parut pas intimement persuadé de cette assertion; mais il ne décida rien, & avant que de sortir de Zurich, il conseilla aux Suisses d'écrire une lettre honnête & soumise au Duc Albert, son cousin, & promit de revenir dès le Printemps suivant pour prononcer sur cette contestation, à supposer qu'elle ne fut pas encore terminée.

Avant le tems fixé pour ce retour, le Duc Albert sachant que le moyen le plus infaillible de se rendre l'Empereur favorable, étoit de flatter sa vanité, lui remit un écrit signé de sa main, & dans lequel il promettoit de s'en tenir à sa décision, de quelque manière qu'il jugeât à propos de prononcer. De leur côté, les Suisses lui remirent aussi un compromis, mais différent, moins étendu, & dans lequel ils protestoient qu'ils reconnoissoient l'Empereur pour leur Chef & leur Seigneur suprême, qu'ils seroient toujours empressés à soumettre à toutes ses décisions, pourvu toutefois, qu'elles n'eussent rien de contraire à leurs alliances: qu'à l'égard de cet article, ils s'étoient obligés par serment de le maintenir dans toute son intégrité, & que, quel qu'événement qui arrivât, jamais ils ne se soumettroient au jugement des hommes. „Ce n'est point, disoient à l'Empereur les députés de Zurich, par un vain desir de conquêtes, ni par l'ambition encore plus effrénée d'offenser les Puissances, que nous avons formé notre alliance: nous ne nous sommes proposés que de veiller & de pourvoir à notre légitime défense. D'ailleurs, puisqu'il nous sommes des Etats libres de l'Empire, n'est-ce pas un de nos privilèges les plus sacrés, que la liberté de contracter, suivant les circonstances, les alliances qui nous paroissent de notre utilité commune. Il est vrai, que la ville de Lucerne a désiré d'entrer dans notre ligue, & que nous l'y avons admise; mais qui ne sait qu'il ne restoit point à Lucerne d'autre moyen de se mettre à l'abri du ravage & de l'incendie dont elle étoit menacée? Qui ne sait aussi que Glaris a été par nous conquis sur l'ennemi; & que Zug ne s'est jeté dans nos bras, qu'après avoir vainement demandé la protection & l'assistance de ses Seigneurs? Que demande de nous le Duc d'Autriche? des droits qui ne lui appartiennent point, & auxquels il n'a nulle sorte de prétention fondée. Vouloir nous les ravir, ce seroit agir en tyran; & déjà cimentée par notre sang, notre alliance ne connoit, ni juges, ni Puissances qui puissent la dissoudre. Elle ne dépend, ni des effets ambitieux du Duc d'Autriche, ni de la volonté, ou des décisions arbitraires du Chef même de l'Empire, pour lequel nous sacrifions volontiers nos vies & nos biens, mais à qui, très-décidément, nous n'abandonnerons, ni notre liberté, ni nos prérogatives”.

Charles IV parut pénétré de la force & de la validité de ces raisons; on assure même qu'il fit ce qu'il put pour en faire sentir la justice au Duc d'Autriche: mais celui-ci refusa de se rendre; & l'Empereur qui s'étoit engagé à défendre ses intérêts (1), parla en Souverain irrité, traita d'obstination

SECT. IV.
*Histoire de
la Suisse*
1338-1389

*Conseils ti-
mides qu'il
donne aux
huit Can-
tons.*

*Compromis
entre le Duc
d'Autriche
& les Can-
tons.*
1354

*Charles men-
ace les
Cantons &
se déclare
pour le Duc
d'Autriche.*

(1) Charles IV. prétendit que les deux Parties devoient lui remettre la décision absolue de cette contestation. Les Suisses ne voulurent point accepter cette proposition, à

SECT. IV.
Histoire de
la Suisse
1338 1389.

Préparatifs
d'Albert.

L'Empe-
reur & le
Duc Albert
assiègent
Zurich.

Résistance
des assiégés.

punissable la généreuse résistance des Suisses, leur défendit de prendre les armes avant deux mois, & partit en leur promettant qu'il viendrait terminer cette contestation. Ses vues n'échappèrent point aux Suisses, qui, ne doutèrent point qu'en effet il ne revint, mais les armes à la main, pour les contraindre par force, de rentrer sous le joug d'Autriche. Ils ne se trompoient point, & tandis qu'ils se préparoient à soutenir la guerre, les Princes Autrichiens se déterminèrent à commencer les hostilités par le siège & la réduction de la ville de Zurich, qu'ils regardoient comme le Chef-lieu & le foyer de la Ligue Helvétique.

L'Empereur appuyoit de son autorité le projet de cette guerre, & le Duc Albert ordonnoit à tous ses vassaux de prendre les armes; il se donna tant de soins, & fut secondé avec tant de zèle, qu'en très-peu de tems, il se vit à la tête d'une armée de quarante mille hommes d'infanterie & de quatre mille hommes de cavalerie. Il ne manquoit à cette armée formidable par le nombre, que des magasins, de l'argent pour soudoyer les soldats, des capitaines pour les commander, des Chefs pour les conduire, & l'esprit de concorde & de subordination pour réunir ces troupes, qui, tirées de toutes les petites nations d'Allemagne, divisées d'intérêts & jalouses les unes des autres, ne vouloient reconnoître ni discipline militaire, ni Commandans-Généraux. Cette foule néanmoins avoit deux Chefs, Albert & Charles, mais peu unis entr'eux, & incapables l'un & l'autre de former, ou d'exécuter les plus communes opérations. Cette multitude plus menaçante que guerrière, fut conduite sous les murs de Zurich, qui fut aussi-tôt sommé de se rendre.

La place n'étoit défendue que par 1500 Suisses, mais aguerris, plains de valeur, & secondés par tous les Citoyens en âge de porter les armes, accoutumés aux fatigues de la guerre, incapables de se laisser intimider par le nombre, & résolus de mourir libres, & de rester ensevelis sous les ruines de leurs maisons, plutôt que de se soumettre, quelques conditions qu'on voulût leur proposer. Ils attendirent les premières attaques, & furent très-surpris de voir cette foule d'ennemis s'occuper sous les remparts à vider leurs querelles particulières, par des combats d'un contr'un, ou de plusieurs contre plusieurs, suivant l'usage de ces tems, & paroissant fort peu disposés à donner un assaut à la ville.

L'Empereur arriva enfin à la tête des troupes de Berne, de Soleure, de Schaffhausen, de Bienne & de plusieurs autres villes impériales d'Allemagne. La présence de Charles donna une nouvelle activité aux assiégeans, mais cette activité, se ralentit bientôt, & la méfintelligence augmentant de moment en moment, acheva de rassurer les Zuricois. Les troupes des villes impériales, celles sur-tout de Soleure, de Bienne, de Schaffhausen & de Berne, qui n'étoient venues que forcément contre les Zuricois leurs alliés, faisoient hautement des vœux pour les assiégés. Ces troupes séparées du reste

moins que par préliminaire, l'Empereur ne voulut s'engager à ne pas toucher à leur alliance. Charles fut fort irrité de cette condition, qu'il prenoit pour une marque de défiance de la part des Cantons, & qu'il ne croyoit pas mériter. Il moyenna cependant une trêve qui devoit durer aussi long-tems qu'il la prescrivit, & un mois au-delà. *Hist. de la Conféd. Helvet. L. 4. p. 123. T. Schudi. p. 430.*

de l'armée, devoient donner l'assaut d'un côté de la ville, tandis que les troupes des Evêques & des Princes devoient donner l'attaque d'un côté opposé (1). Les Zuricois instruits des dispositions des villes impériales leurs alliées, arborèrent sur les remparts, du côté des troupes de ces villes, la bannière de l'Empire, afin de les faire souvenir qu'en voulant détruire leurs alliés, elles travailloient à s'opprimer elles-mêmes. Aussi à la vue de cette bannière, ces troupes refusèrent obstinément d'agir contre les Zuricois, qui, par cette défection, n'ayant plus qu'un côté de la ville à défendre, sortirent, & vinrent fièrement présenter la bataille à Charles & au Duc d'Autriche, aux Princes & aux Evêques.

Cette partie de l'armée étoit encore supérieure en nombre aux Zuricois, & les Chefs ne balancerent point à donner le signal du combat: mais au moment d'en venir aux mains, la plus singulière des disputes sur l'honneur du pas, fit que cette action qui eût dû être sanglante & décisive, n'eut pas lieu. Un corps de Bohême que Charles avoit conduit à ce siège, prétendit que c'étoit à lui à marcher le premier à l'ennemi; les Autrichiens & les Suabes, prétendirent que cet avantage n'appartenoit qu'à eux: aucun des deux partis ne voulut céder, la journée presque entière s'écoula dans cette querelle; Charles parut fort irrité contre les Autrichiens, & sa colère, vraie ou feinte, (car on assure que ce fut lui, qui, peu ami des combats, avoit suscité cette contestation;) sa colère alla si loin, qu'il fit donner le signal de la retraite, dans laquelle il ne s'éleva point de dispute sur l'ordre de la marche; & dès le lendemain, il licencia les troupes impériales.

Cette retraite (2) précipitée, ne surprit point les Suisses, qui, connoissant le caractère plus avare que guerrier de Charles IV, lui avoient fait offrir des sommes très-considérables, s'il vouloit se départir de cette guerre, engager le Duc d'Autriche à lui céder les droits régaliens qu'il prétendoit avoir sur Lucerne, Zug & Glaris, & en affranchir ensuite ces trois Cantons. Charles ébloui des offres qu'on lui avoit faites, avoit avec empressement accepté ces conditions, & à son tour il avoit proposé au Duc d'Autriche de partager cette riche composition. Albert avoit rejeté avec indignation cette lâche proposition, & l'Empereur, qui n'avoit point de raison valable pour se dégager de son alliance avec les Autrichiens, & qui, quelque effort qu'il fit pour dis-

SECT. IV.
*Histoire de
la Suisse
1338-1389.*

*Les Troupes
des villes
impériales
refusent de
servir contre
Zurich.*

*Les Zuricois
offrent la
Bataille.*

*L'Empe-
reur se re-
tire avec
ses troupes.*

(1) Après avoir soutenu pendant trois semaines tout l'effort des ennemis, les Zuricois planterent le 13 Octobre 1354, sur une tour leur principale bannière; les armes de leur ville surmontée d'un aigle impériale, devoit rappeler aux troupes des villes libres, qu'elles travailloient à opprimer un membre de leur Corps; que l'intérêt commun de leur liberté qui les devoit unir, ne leur permettoit pas de travailler à les détruire. Ils s'adressèrent en même tems secrètement à l'Empereur, qui intérieurement jaloux de la puissance des Autrichiens, las d'ailleurs d'une guerre pour lui très-peu avantageuse, écouta favorablement leurs Emissaires: la division s'étoit jetée parmi ses troupes; les villes impériales servoient à regret contre Zurich: toutes ces circonstances engagerent Charles IV à lever le siège. Schodeler. L. C.

(2) Quoique l'on sente très-bien que les deux Princes ne s'aimoient gueres, & qu'ils se faisoient, au contraire, l'honneur de se craindre l'un l'autre, & pour dire la vérité; assez inutilement; cependant ce départ brusque & soudain étonna tout le monde, excepté les Suisses, qui en savoient bien la raison. *Hist. des ligues & des guerres de la Suisse.* T. 2. p. 13.

SECT. IV.
*Histoire de
la Suisse
1338-1389.*

*Les Huit
Cantons
viennent dé-
fendre Zu-
rich contre
le Duc Al-
bert, qui se
retire.*

*Charles pro-
nonce sur
leurs conte-
stations.
1355.*

*La Sentence
de l'Empe-
reur diver-
sement in-
terprétée.*

simuler son mécontentement, ne suivoit cette entreprise qu'avec dégoût, faisoit le prétexte frivole de la dispute des Bohêmes & des Suabes pour abandonner le siege, & le Duc son allié.

Quelqu'irrité que fut intérieurement Albert de la retraite, ou pour parler avec plus de vérité, de la désertion de l'Empereur, il ne témoigna cependant aucun ressentiment, parut le voir partir avec indifférence, & très-déterminé à continuer le siege de Zurich avec le peu de troupes qui lui étoient restées. Sa résolution allarma les Zuricois, & ils avoient d'autant plus de raison, que la garnison étoit très-fatiguée, & que les subsistances commençoient à manquer. Heureusement pour eux, les huit Cantons informés de la situation où se trouvoit réduite cette ville assiégée, firent les plus grands efforts, unirent leurs armes, & arriverent, résolus de périr ou de dégager les assiégés. Albert épargna aux Suisses la peine de combattre, & à peine ils parurent sur la cime du Mont-Alpis, que, ne voulant point hazarder une bataille, il décampa, se contentant de ravager le pays ennemi qui étoit sur sa route (1).

La levée du siege de Zurich ne termina point la guerre; il n'y eut point, à la vérité d'action décisive; mais les hostilités continuèrent pendant près d'une année, avec tant d'acharnement des deux côtés, que les Suisses & les Autrichiens fatigués de leurs pertes mutuelles, desirerent également la paix. Charles IV, de retour de Rome où il avoit été recevoir, à titre onéreux, la couronne des mains du Pape, convoqua une diete à Ratisbonne, fit au Duc d'Autriche, qui s'y rendit, un accueil aussi distingué que s'il eut eû pour lui autant d'estime & d'amitié, qu'il avoit de froideur & de haine, ajourna les Suisses à comparoître devant lui, & prononça que toute hostilité cesseroit, que l'on se restitueroit de part & d'autre, tout ce que des deux côtés, on prouveroit avoir été enlevé pendant la guerre; que les Zuricois ne recevraient point de sujets Autrichiens au nombre de leurs Citoyens; que ceux qui tenoient des fiefs, ne pourroient se dispenser de reconnoître les terres de leurs Seigneurs Suzerains; que les Zuricois s'engageroient à ne point contracter d'alliance avec les sujets de la maison d'Autriche, & qu'ils l'assisteroient, au contraire, contre quiconque se refuseroit, dans les cas de contestation, aux voies de la justice; enfin, que chacune des parties seroit maintenue dans ses alliances (2).

Cette sentence, quoique divisée en plusieurs articles, paroissoit à la vérité prévoir les cas qui pourroient survenir, mais ne decidoit rien sur les cas arrivés, & prononçoit encore moins sur la réclamation du Duc d'Autriche au sujet de l'admission de Zug & Glaris dans la ligue. Albert fondé sur ce que l'Empereur avoit ordonné que les Zuricois ne recevraient point de Sujets Autrichiens dans leur alliance, prétendit que cette disposition annulloit l'accession de Glaris & de Zug à la ligue; mais les Suisses répondirent, que, l'Empereur

(1) Avec toutes ses hautes prétentions & son extrême vanité, le Duc Albert étoit l'un des plus foibles guerriers & des plus mal-adroits Généraux du XIV^e siècle. Ce fut ici le troisième siege qu'il tenta contre la ville de Zurich; la troisième entreprise qu'il fut honnêtement obligé d'abandonner; & la troisième fois, que, pour se venger de sa propre inhabilité, il dévasta la campagne des environs, où il ne trouva ni peuple qui lui résistât, ni ennemis qui s'opposassent à ses déprédations.

(2) Simler. p. 136. T. Schudi. p. 436.

ayant décidé aussi que chaque partie seroit maintenue dans ses alliances, cette disposition de la sentence confirmoit formellement l'alliance contractée avec Zug & Glaris: en sorte que la difficulté restoit encore entière. Les Suisses demandèrent à Charles IV une explication moins équivoque, & qui ne laissât aucun prétexte au Duc Albert. Le Canton de Schweitz déclara même hautement qu'il ne ratifieroit aucun traité, ni ne recevrait cette Sentence, à moins que le jugement de l'Empereur ne fut plus clairement énoncé, & aussi favorable aux Cantons qu'ils avoient paru le désirer dans le compromis, en vertu duquel la sentence avoit été rendue.

Charles IV répondit vaguement à ces demandes, qu'il satisferoit les Suisses; mais il n'expliqua rien, & le silence qu'il garda sur ce point, parut d'autant plus favorable aux Suisses, que Bueheim, Baillif Autrichien, fit peu de tems après, une ligue de cinq années avec les Zuricois. Il est très-vraisemblable que le Baillif Bueheim n'avoit point consulté le Duc Albert, qui comptoit, au contraire, sur la nullité de l'alliance contractée avec Zug & Glaris, & qui même détermina enfin Charles IV à interpréter ainsi les points litigieux de sa sentence; car, ce foible Empereur, qui étoit si peu constant dans ses opinions, & si peu intelligible dans ses décrets, écrivit clairement aux Suisses, que par sa sentence, il avoit entendu annuler leur alliance avec Glaris & Zug. Les Suisses, qui par leur compromis avoient déclaré qu'ils ne se soumettroient à la Sentence du Chef de l'Empire, qu'autant qu'elle maintiendrait cette alliance, rejeterent cette interprétation, & pour prouver combien ils étoient éloignés de s'y soumettre, ils envoyèrent un corps considérable de troupes dans le pays de Zug & de Glaris, & renouvelèrent l'alliance contractée avec ces deux Cantons (1).

La guerre alloit se rallumer avec plus de vivacité qu'elle n'en avoit eu jusqu'alors, & les Suisses étoient déterminés à tout souffrir, à tout risquer, plutôt que d'accepter aucune condition qui pût donner atteinte ou à leur liberté, ou aux droits de leurs alliés. Cette mâle résistance eut entraîné la guerre inévitablement, si le Duc Albert, retenu à Vienne par une maladie dangereuse, n'eut pas eu alors d'autres soins que ceux de soutenir ses prétentions, & de chercher, comme il l'avoit fait jusqu'alors, les moyens de faire rentrer, soit de gré, soit de force, sous le joug de sa domination, les peuples qui s'étoient affranchis de sa tyrannie.

Le Duc Albert, dévoré d'ambition, incapable de suivre ses hauts projets, usé par les plaisirs & accablé d'infirmités, étoit tombé dans un tel épuisement qu'il n'étoit plus en état de sortir de sa chambre, dont la porte n'étoit ouverte qu'à ses enfans & à ses domestiques. Le Duc Rodolphe son fils, aussi juste que son Pere l'étoit peu, aussi modéré que le Duc Albert étoit violent & inquiet; Rodolphe, par la douceur de son caractère, sa bienfaisance, & ses rares vertus, jouissoit parmi les Suisses mêmes, peu amis de sa maison, de la plus haute considération. Ce fut à lui qu'ils s'adressèrent, pour faire entendre au Duc d'Autriche qu'ils ne pouvoient, ni ne devoient, ni ne vouloient se soumettre à la sentence de l'Empereur, qu'autant que, pour préliminaire, leur alliance avec Zug & Glaris seroit confirmée, & qu'elle sub-

SECT. IV.
*Histoire de
la Suisse
1338-1389.*

*Charles IV
explique sa
sentence au
préjudice
des Cantons
qui prennent
les armes.
1356.*

*Albert ma-
lade à Vien-
ne.
1358.*

*Rodolphe
son fils s'in-
téresse pour
les Suisses.*

(1) T. Schudi. p. 442.

Sect. IV.
Histoire de
la Suisse
1338-1389.

Albert
mourut.
1358.

Condition
de la Trêve
conclue &
signée.
1359.

Caractère de
Léopold dé-
nigré par
les Histo-
riens Suis-
ses.

sisteroit. Rodolphe consentant à se charger de cette commission délicate & très-épineuse, partit pour Vienne; mais il étoit trop tard; le Duc d'Autriche, dont la santé déclinait de jour en jour, n'avoit plus la force de se mêler d'aucune sorte d'affaire; & son inquiétude augmentant à mesure qu'il s'affoiblissoit, on ne lui annonçoit plus que des nouvelles agréables; en sorte que malgré la bonne volonté de Rodolphe (1), Albert qui languit pendant environ deux ans encore, ignora profondément l'obstination des Suisses, & le refus qu'ils faisoient d'accepter l'interprétation qu'il avoit donnée du dernier traité fait avec eux. Il mourut dans l'intime persuasion que sa profonde politique, la crainte de sa Puissance, & sur-tout que ses ruses lui avoient soumis les Cantons, & qu'ils resteroient assujettis à ses descendants. Mais les choses étoient, à tous égards si différentes, que même avant sa mort, son Conseil, qui depuis long-tems étoit dans l'usage de régler tout, sans même l'informer de ses délibérations, persuadé de l'injustice des prétentions de ce Prince, & du danger qu'il y avoit d'entreprendre une guerre aussi peu fondée, s'étoit servi de la médiation du Comte de Tockenbourg & du Seigneur de Torberg, l'un & l'autre, également agréables aux Suisses & à la maison d'Autriche. Ces deux habiles négociateurs, parvinrent par la sagesse de leur avis, & l'heureuse activité de leurs soins, à obtenir des deux parties, une suspension d'armes, qui, peu de tems après la mort du (2) Duc Albert, fut convertie en une trêve d'onze années, sous la condition que pendant la durée de cette trêve, les Cantons de Zug & de Glaris conserveroient leur dénomination de Cantons; qu'ils resteroient dans les liens du serment de confédération qu'ils avoient prêté aux autres Cantons Suisses; que cependant les Seigneurs de la maison d'Autriche seroient libres de nommer un Officier, pour les représenter dans ces deux Cantons, pour y veiller à la conservation de leurs droits; à condition toutefois que cet officier seroit toujours tiré de l'un des Cantons ligués.

Comme dans ce traité, il ne fut rien dit, ni statué au sujet de Lucerne, ce silence parut une renonciation tacite de la part de la maison d'Autriche, aux prétentions qu'elle disoit avoir sur ce Canton. Cependant on vit bientôt qu'il s'en falloit de beaucoup que cette maison eût entendu abandonner ses droits: car le Duc Léopold, fils d'Albert, & auquel la Suisse échut en partage, prit dans tous les actes, ainsi qu'il est prouvé par beaucoup de Chartres qui se sont conservées, le titre de Seigneur de Lucerne & des terres adjacentes.

La plupart des anciens historiens Suisses, imités en cela par le plus grand nombre de leurs écrivains postérieurs, se sont, mais fort injustement attachés à peindre Léopold sous les traits les plus odieux: ils l'ont représenté comme un usurpateur avide, comme un Prince violent, cruel, entreprenant, tou-

(1) *Hist. de la Confédération Helvétique.*

(2) Albert II d'Autriche, fils de l'Empereur Albert & d'Elisabeth de Carinthie, mourut à Vienne, le 23 Juillet 1358, laissant Rodolphe; Albert III, (Grand pere de l'Empereur Albert, qui porta les Royaumes de Bohême & de Hongrie dans sa maison,) & Léopold qui fut tué à Sempach, en 1386. Léopold eut pour fils Frédéric, Pere de Sigismond, & Ernest qui fut Pere de l'Empereur Frédéric, d'Albert VI, & d'Ernest II.

jours prêt à étendre ses droits & sa domination par les plus iniques moyens. Ces traits sont dictés par la haine; & Léopold à qui ses contemporains don-
nerent le surnom de *Prud'homme*, confirmé par la postérité, ne mérita ja-
mais aucune de ces avilissantes dénonciations. Son caractère étoit entière-
ment opposé au caractère du Duc Albert son pere: il aimoit la justice, avoit
l'ame élevée, beaucoup de fermeté, le cœur bon, généreux; il méprisoit
la ruse, quel que put en être l'objet. Peu fait aux négociations, il ne con-
noissoit pas même les élémens de la plus commune politique. Elevé dans
les camps, il avoit la plus rare franchise; Général peu habile, & sans expé-
rience, il n'avoit pour talens militaires que la plus intrépide, & quelquefois
la plus téméraire valeur. Léopold à la vérité, ne fut rien moins qu'un grand
Prince, mais on ne doit pas aussi lui refuser la qualité d'homme très estima-
ble par sa prudence, sa bonne foi & son intégrité.

Léopold étoit secondé dans l'administration des affaires de ses Etats par un
excellent Conseiller, & ce Conseiller étoit Jean, Evêque de Gurck, Prélat
moins respectable par son âge, que par la sagesse de ses vues, la justesse &
la modération de ses avis. Il est très-vraisemblable que les Suisses se fussent
moins déchaînés contre le Duc Léopold, si le bon Evêque de Gurck eût
vécu plus longtems; mais à peine il commençoit à diriger ce jeune Prince,
qu'il mourut, au grand regret des Peuples, qui avoient eu le tems de con-
noître & de goûter les douceurs de son administration.

Accoutumés aux réclamations perpétuelles de la maison d'Autriche, con-
tre leur liberté, les Cantons confédérés ne comprenoient presque point du tout
sur l'observation du dernier traité fait au sujet de Zug & de Glaris, & ils s'at-
tendoient à avoir incessamment une nouvelle guerre à soutenir contre le Duc
Léopold, auquel ils supposoient les mêmes sentimens & la même ambition
qui avoit dans tous les tems caractérisé les Seigneurs de cette maison. Les
Suisses cependant se tromperent, & Léopold observa religieusement les clau-
ses (1) de ce traité, soit parce qu'il l'avoit promis, soit à cause des soins que
lui donnoient les contestations qu'il avoit, ainsi que son frere, avec quelques
peuples voisins.

Il est vrai que ces contestations étoient assez embarrassantes pour ne laisser
à ces Princes ni le tems, ni la liberté de diviser leurs forces & soutenir les
droits qu'ils prétendoient avoir sur diverses contrées de la Haute Allemagne.
Ils s'étoient mis en possession du Comté de Tirol, après la mort du Duc Ro-
dolphe leur frere, auquel Marguerite de Mantusch, vieille & méprisable
Messealine l'avoit porté en dot. Ce Comté leur fut disputé par Etienne Duc
de Baviere, contre lequel ils se défendirent à force armée, ainsi que contre
l'Empereur, qui leur demanda vainement la restitution de quelques terres voi-
sines de la Bohême, qu'ils refuserent de lui céder, & que Charles n'osa ré-
clamer à main armée, tant ils s'étoient rendus puissans & redoutables.

(1) Il est vrai que la Maison d'Autriche conserva les droits qu'elle avoit sur Zug &
Glaris: mais pour mettre ces Peuples à couvert des entreprises de ses Officiers, elle
s'engagea à choisir l'*Amman* du pays de Zug, parmi les citoyens de Schweitz, & le
Baillif de Glaris, parmi les citoyens de Zurich. Ainsi finit cette longue contestation.
Schudi, p. 449. Simler p. 138. Stettler p. 78.

Sect. IV.
Histoire de
la Suisse
1338-1369.

Défaite
des Cantons
1359.

Guerres des
Duc d'Au-
triche contre
Etienne
Duc de
Baviere.

Sæc. IV.
Histoire de
la Suisse
1238-1389.

Alliance de
l'Empereur
avec les
Suisse.

Etat de
l'Empire
sous le gou-
vernement
féodal.

Agrandis-
sement des
villes impé-
riales.

Inutilité
de la Bulle
d'or.

Ce fut sans doute dans la vue d'affaiblir leur autorité que l'Empereur Charles favorisa, autant qu'il fut en lui, les Suisses, leur donna les preuves les plus signalées de son amitié, & s'allia solennellement avec eux par un traité qui fut signé le Dimanche d'après la S. Mathias, 1362; & ce fut vraisemblablement aussi à cette alliance que les Cantons confédérés, durent en partie l'attention qu'eut Léopold de ne pas violer la treve.

La confusion, les vices, les abus & les violences du gouvernement féodal, agitoient & déchiroient alors l'Empire, ainsi que la plupart des Etats Européens: (2) les grands Seigneurs usurpoient autant qu'ils pouvoient sur leurs vassaux, qui, s'érigeant à leur tour en souverains, cherchoient par leurs brigandages à se dédommager sur le peuple des pertes qu'ils avoient éprouvées. C'étoit à la faveur de ces troubles, de ces agitations que les villes impériales s'agrandissoient, & acqueroient des forces qui les mettoient en état de lutter quelquefois avec avantage contre les Souverains qui les avoient autrefois opprimées. C'étoit pendant le feu de ces divisions féodales & anarchiques, qu'on voyoit une foule de paysans rassemblés par la haine de la servitude, acablés sous le poids d'un joug que le despotisme avoit rendu intolérable, réclamer la protection des villes impériales, & leur demander le droit de Bourgeoisie externe. Cette grace ne leur étoit jamais refusée par ces cités, intéressées à grossir le nombre de leurs défenseurs; & sous quelque prétexte que cette demande fut faite, elle étoit toujours accordée; en sorte que les Seigneurs, qui souvent ignoroient ces démarches, étoient très étonnés d'apprendre qu'il ne leur restoit plus de sujets, ou du moins qu'il ne leur restoit plus que des droits très-foibles, très-précaires sur des sujets dont ils étoient accoutumés à se regarder comme les maîtres suprêmes.

Dépouillés par cet usage abusif, de la portion la plus précieuse de leur puissance & de leur autorité, les Seigneurs s'étoient plaints vivement de la licence, suivant eux punissable, de leurs sujets, & de l'appui que ceux-ci ne manquoient pas de trouver dans les villes impériales. Charles IV avoit même publié pour arrêter le cours de ces associations, cette célèbre constitution impériale connue sous le nom de *Bulle d'or*, dans laquelle ces sortes de Bourgeoisies étoient prohibées sous peine de cent marcs d'or fin, à moins, y étoit-il dit, que ceux qui les demanderoient, n'eussent un domicile actuel dans les lieux-mêmes où elles étoient accordées. Cette Bulle, qui avoit été publiée en 1354, & qui avoit paru si sage, n'avoit pourtant produit à cet égard aucun effet. Berne, sur-tout, avoit si fort multiplié ces bourgeoisies, que Charles IV, s'étant arrêté à Berne à son retour d'Avignon, en 1361, le Baron de Thurn, & le Comte de Kibourg vinrent se plaindre à lui, & lui de-

(1) Aux abus du gouvernement féodal, se joignoient l'ignorance & la grossièreté des mœurs qui multiplioient & rendoient ces abus très-dangereux. Il n'étoit pas étonnant que pendant que la noblesse se détruisoit par des combats & des défis, les villes impériales s'agrandissent; le commerce, la liberté & la police n'avoient point alors d'autres asiles: aussi ces cités connoissant tous leurs avantages, ne négligeoient-elles aucun des moyens qui pouvoient, ou les maintenir, ou les étendre; elles s'entresecouroient, & affoiblissoient, autant qu'elles pouvoient, la puissance & les prétentions des Seigneurs, en leur enlevant des sujets, & en se les attachant, à titre de Bourgeois casuels, ou externes; en allemand *Usburger* ou *Fallburger*.

manderent justice, de ce que leurs sujets ne vouloient plus les reconnoître pour maîtres, depuis que Berne s'étoit mise dans l'usage de contracter ces fortes d'alliances. A ces plaintes les Bernois répondirent qu'ils étoient autorisés à contracter ces liaisons, par un diplôme que l'Empereur Frédéric II, leur avoit accordé en 1218, en vertu duquel ils avoient le droit illimité de donner la bourgeoisie, à quiconque le desiroit, & qu'ils en jugeoient dignes.

Il est vrai que ce diplôme existoit; mais la République de Berne lui donnoit une étendue que l'Empereur Frédéric n'avoit pas entendu lui donner. Les raisons qu'elle alléguait étonnèrent le Comte de Kibourg & le Baron de Thurn, qui, ne sachant que se battre, & point du tout discuter une affaire, offrirent en mauvais orateurs & en très-valeureux Chevaliers, de se battre en champ clos contre tous ceux qui oseroient les contredire. Un champion Bernois accepta le défi, & cette manière de juger une contestation, auroit vuide ou éternisé la querelle, si l'Empereur, ne jugeant point qu'il convint à sa dignité, de plaider ainsi devant lui, n'eût défendu toutes voies de fait, promettant de prononcer, mais il étoit chez les Bernois; il desiroit d'abaisser la maison d'Autriche; il étoit allié des Suisses, & il partit sans avoir rien décidé.

Le silence de Charles ne rendit les Bernois que plus ardents à offrir & donner la bourgeoisie à tous ceux qui la sollicitoient: depuis plusieurs années elle avoit reçu dans son alliance la ville de Bienne, & cette agrégation, qui avoit été convertie en un traité de combourgeoisie perpétuelle, en 1352, n'avoit pas paru offenser l'Evêque de Bâle, (1) quoique Bienne fut sous sa suprématie & dans le territoire de son Evêché. Mais cet Evêque étoit un homme pacifique: il mourut & eut pour successeurs Jean de Vienne, Chanoine de Metz. Jean de Vienne, fut mauvais Prêtre, mais guerrier plein de valeur, ou même, si l'on veut, de férocité, toujours prêt à se battre, & toujours prêt à abuser, en brigand & en scélérat, des droits du plus fort sur le plus foible: il forma le projet de prendre possession de Bienne les armes à la main, & de signaler son avènement à l'épiscopat par le massacre des habitants, & par la destruction de cette ville. A cet effet, il rassemble tous ses vassaux, se met à leur tête, arrive devant Bienne, y répand la terreur, y entre suivi de ses troupes, prend les chefs de la ville, les fait jeter dans des cachots: donne le signal du pillage, & quand il s'est assuré qu'il ne reste plus rien aux Biennois, il fait mettre le feu aux quatre coins de la ville, ne s'éloigne que lorsqu'elle est réduite en cendres, va s'enfermer avec ses troupes dans son château de Schlosberg, & de là, brave & défi le juste ressentiment de Berne & de Soleure, alliées de Bienne.

Le sort de cette ville pénétra de douleur ses alliés, qui, embrasés du desir

SECT. IV.
*Histoire de
la Suisse*
1338-1389.

*Plaintes des
Seigneurs
à l'Empe-
reur.*
1365.

*Combat sin-
gulier pro-
posé par les
Seigneurs.*

*Violence de
Jean de
Vienne
Evêque de
Bâle.*
1367.

(1) Bienne n'étoit seulement point alliée avec Berne, cette petite ville avoit aussi contracté alliance avec Fribourg, en 1311, & avec Soleure, en 1334. Les Evêques de Bâle ne s'étoient en aucun tems opposés à ces traités; il faut avouer à la vérité, que jamais cet Evêché n'avoit été rempli par un Prélat aussi fougueux que l'étoit Jean de Vienne. Les cruautés qu'il exerça dans Bienne, lui méritent un nom très distingué parmi les brigands les plus célèbres. On peut voir le caractère, les qualités & le récit de quelques-unes des actions atroces de ce digne Prélat, dans Stettler p. 66. dans Schoedeler M. S. Stettler p. 81. & dans Simler p. 330.

SECT. IV.
*Histoire de
la Suisse
1338-1389.*

*L'Evêque
de Bâle lève
une armée
& est battu.*

*Les Bernois
font la paix
avec Jean
de Vienne.
1368.*

*Ils se repen-
tent du Trai-
té & n'en
remplissent
pas les con-
ditions.*

de se venger, s'arment & vont porter la désolation, le carnage & la mort dans les Etats de l'Evêque. Jean de Vienne furieux, ne respire que la vengeance; il sort de Schlosberg, rassemble toutes ses forces, qui consistent en une troupe de paysans, bénis & armés par ses mains, marche à ses ennemis, les rencontre dans le val de Munster, leur livre bataille, & est complètement battu. L'Evêque d'autant plus irrité, qu'il prétendoit en soutenant sa cause défendre celle de la Religion, vendit, pour acheter de nouveaux soldats, jusqu'aux vases sacrés de son église, & alla lui-même en Alsace recruter son armée affoiblie. Les vainqueurs de Jean de Vienne n'étoient pas sans inquiétude sur le succès qu'ils avoient remporté: ils avoient combattu contre un Prêtre; ils avoient lutté même avec avantage contre un Evêque: (1) ils crurent avoir encouru les censures ecclésiastiques, & par cela même le courroux & la réprobation célestes. Leurs remords furent si pressans, qu'ils se hâtèrent de souscrire aux conditions de paix qui leur furent proposées; & Jean de Vienne, qui jusqu'alors n'avoit parlé que de faire rentrer Bienne sous la suprématie de l'Evêché de Bâle, ne demanda autre chose, en réparation du dommage que lui avoit causé cette guerre, qu'une somme de trente mille florins, moyennant laquelle il promit que sa piété demeureroit tranquille, & qu'il renonceroit à la poursuite de ses droits épiscopaux.

Revenus cependant de la terreur panique que leur avoit suggérée la superstition, les Bernois furent très honteux du traité qu'ils avoient conclu avec le Prélat, qu'ils pouvoient accabler; & leur honte fut telle, que, lorsque Jean de Vienne voulut exiger le paiement des trente mille florins, le peuple de Berne se souleva; & le Sénat qui avoit souscrit au traité, fit mourir quelques séditieux, en bannit quelques autres de la République, paya un très-léger compte à l'Evêque, & lui dit que les troubles occasionnés à ce sujet ne permettoient point de compter la somme stipulée: (2) ensuite que Jean de Vienne ne retirât d'autre avantage de cette guerre, que d'avoir vu ravager une partie de ses terres, & d'avoir fort mal à propos engagé le reste à la ville de Bâle, qui, profitant de sa situation, s'agrandit considérablement à ses dépens.

Cependant ce que l'Evêque de Bâle avoit tenté contre Berne, la plupart des Ecclésiastiques, moines ou prêtres séculiers, le tentoient plus ou moins ouvertement, contre les Cantons ligués. Car les bénéfices les plus considérables du Clergé ayant été jusqu'alors à la nomination des Seigneurs de la maison d'Autriche & de leurs grands vassaux, le Clergé les secundoit de toute sa puissance, soit en reconnaissance des biens qu'ils en avoient reçus, soit dans

(1) Les Alliés communs des parties se mirent entr'elles, & engagèrent les Bernois, jusqu'alors vainqueurs, & qui n'avoient fait la guerre que chez leurs ennemis, à souscrire à la première & à la seule paix honteuse, dont l'histoire puisse les blâmer depuis la fondation de leur ville. Il n'y a que la superstition du tems, ou l'incapacité de ceux qui stipulèrent pour la République, qui aient pu lui attirer cette tâche. *Histoire des ligués & des guerres de la Suisse.* T. I. p. 31.

(2) On n'avoit livré à l'Evêque que 3000 Florins, au lieu de 30000, que la République s'étoit engagée à lui payer; & le Gouvernement se trouvant, ou disant se trouver dans l'impossibilité de remplir une somme plus considérable, déclara à Jean de Vienne, qu'il n'en auroit pas davantage. Schodeler. M. S. Steutler. p. 83.

dans l'espérance de recevoir, de ces mêmes Seigneurs, une portion de la dépouille des vaincus, sur la soumission future desquels ils ne cessoient point de compter. C'étoit dans cette vue que le Clergé s'opposoit perpétuellement, & au gouvernement populaire, & à toutes les alliances formées par quel qu'un des Cantons. Le zèle de quelques ecclésiastiques ne se contenta point de ces déclamations; ils usèrent des voies de fait, & soutinrent à main armée les intérêts des Seigneurs, lors même que ceux-ci ne jugeoient pas à propos de se défendre à force ouverte. Tel fut Vernier Reinach, Doyen de Zurich, qui, peu content des preuves qu'il avoit données de son attachement à l'ancienne constitution, enleva de force, sur le grand chemin, l'Avoyer de Lucerne. Cet attentat intéressoit la liberté de tous les Suisses Confédérés: les huit Cantons s'assemblèrent, condamnèrent le Doyen de Zurich à un bannissement perpétuel, confiscuerent ses biens, & par un règlement auquel ils donnerent le nom de *Convenant des Prêtres*, statuerent que tout Prêtre séculier ou régulier qui voudroit vivre dans l'un des pays ligués, feroit serment de servir la Confédération, nonobstant tous sermens antérieurs qu'il pourroit avoir faits à la Seigneurie d'Autriche ou à tous autres; qu'il ne pourroit traduire aucun citoyen devant les juges ecclésiastiques; mais seulement devant les Magistrats du pays: que quant aux Tribunaux ecclésiastiques; ils ne prendroient connoissance que des matieres matrimoniales, ou pour cause d'usure, & jamais dans les affaires civiles, ou de police. (1).

Pendant que les Cantons ligués prévenoient par la sagesse des réglemens les troubles qu'eussent pu leur donner les prétentions ambitieuses du Clergé; pendant que, soit par impuissance, soit par des raisons de politique, les Ducs d'Autriche paroissent avoir renoncé au desir de troubler la paix; desir, qui jusqu'alors les avoit caractérisés; de nouveaux ennemis, dont les Suisses ignoroient jusqu'à l'existence, vinrent porter dans le sein de la Suisse toutes les fureurs de la guerre, & la plus accablante désolation; & cette guerre meurtrière fut fondée sur le plus frivole des prétextes.

Le Duc Léopold, fils de l'Empereur Albert; ce Léopold que sa valeur, ou si l'on veut, sa brutalité avoit fait surnommer le *Glorieux*, & qui, pour s'être excédé à danser avec des filles de Strasbourg étoit mort dans cette ville, en 1326, avoit eu, pour sa portion d'héritage, un cinquième des Etats patrimoniaux de son Pere, & avoit laissé en mourant ses prétentions sur ce cinquième, à Catherine sa fille unique, mariée à François de Couci, Comte de Soissons. Catherine eut pour fils Enguerrand de Couci, & celui-ci succédant aux droits de sa mere, (2) avoit demandé plusieurs fois aux Ducs d'Autriche ses cousins, qu'ils lui remissent le cinquième des Etats héréditaires de l'Empereur Albert, dont il les accusoit de s'être emparés. Il n'avoit fait encore que foiblement cette demande, parce qu'il étoit trop éloigné pour

SECT. IV.
Histoire de
la Suisse
1338-1389.

Attentat du
Doyen de
Zurich.

Le Convenant des
Prêtres.
1370.

Une armée
de François
& d'Anglois va
porter la
guerre en
Suisse.

Cause de
cette guerre.

(1) Par l'une des clauses de ce Règlement, il fut statué que les Clercs qui mal avisés, à l'encontre (des autres clauses) ne seront hébergés ni aux champs ni à la ville, & leurs sera baillé ni à boire ni à manger, voire même pour leur argent; mais iceux déclarons déchu de toute sûreté & protection de leur personne.

(2) La dot de Catherine avoit été assignée sur plusieurs villes & châteaux de l'Alsace & de l'Argaw, & le sire François de Couci ne s'étoit jamais mis en peine de ces domaines. Stettler. Tschudi. p. 463.

SECT. IV.
*Histoire de
la Suisse
1338-1389.*

*L'Alsace
commence à
être le théâtre
de cette
guerre.
1375.*

*Léopold se
ligue avec
les Suisses.*

*L'Armée
s'avance
dans la Suisse
à cause
de grands
dommages.*

*Le Comte
de Nidau
est tué.
1375.*

faire valoir plus efficacement ses droits. En effet, Enguerrand, presque dans l'enfance encore, avoit été envoyé en Angleterre avec plusieurs autres Seigneurs François, pour y servir d'otage jusqu'au paiement de la rançon du Roi Jean, fait prisonnier par les Anglois. Edouard III. conçut une amitié si vive pour le jeune Couci, qu'il lui donna sa fille Elisabeth en mariage, & le créa Comte de Bedford. Enguerrand plein de reconnaissance, s'attacha à son beau-pere, le suivit en Guienne, qui appartenoit à ce Roi d'Angleterre, & le servit avec la plus rare valeur, dans la longue & meurtrière guerre qui divisoit alors la France & l'Angleterre. On fait que pendant cette guerre, les hostilités furent quelquefois suspendues par des treves, également nécessaires aux deux nations. Enguerrand de Couci, qui n'aimoit qu'à combattre, & qui détestoit le repos, imagina de profiter de l'une de ces treves pour se mettre en possession du cinquième des Etats d'Albert, & d'employer à cette expédition les troupes d'Edouard son beau-pere. (1) A ces troupes, se joignirent plusieurs chefs ou capitaines des *bandes*, comme on les nommoit alors; aventuriers qui ne vivoient que de brigandage, & qui, pendant la treve, ne pouvant se louer à la France pour combattre Enguerrand, se louerent à celui-ci, & firent partie des soixante mille bandits, à la tête desquels le brave Enguerrand de Couci, traversant les montagnes de Lorraine, parut inopinément en Alsace. Mais il ne put dévaster le pays, ravagé par les habitans eux-mêmes, qui ne pouvant s'opposer à une armée aussi nombreuse, avoient pris, dans la vue de l'affamer, le parti de tout détruire, après avoir renfermé tout autant de denrées qu'ils avoient pu, dans les châteaux & les places fortifiées. On en agit de même dans le Sandgaw, ainsi que dans toutes les contrées voisines de la Suisse.

Léopold cependant, que cet orage menaçant exposoit au plus grand danger, se liguait avec les Suisses; & ils portèrent des troupes dans les défilés des montagnes, qui pouvoient servir de passage à l'armée de Couci. Mais étonné de la tranquillité des Seigneurs & des sujets d'Autriche, qui, comptant eux-mêmes sur la valeur des habitans des Cantons ligués, paroissoient peu empressés à faire tête aux ennemis, les Suisses abandonnerent ces passages, & se retirèrent dans leurs villes, croyant avec raison, que les Seigneurs d'Autriche ayant le plus grand intérêt à cette guerre, c'étoit principalement à eux à arrêter les ennemis qui s'avançoient. En sorte que par la négligence, ou par la fausse sécurité de Léopold, l'armée d'Enguerrand trouvant le pays ouvert, entra sans éprouver aucune résistance, par Walenbourg, qu'il prit & détruisit, Balstal eut le même sort; & quoique ces deux villes appartenissent au Comte de Nidau, il fut soupçonné de les avoir sacrifiées, & d'avoir appelé lui-même Enguerrand de Couci, dans l'espérance que les Bernois effuyeroient toute la fureur de la guerre, & que leur malheur le dédommageroit de la perte de Balstal & de Walenbourg.

Ces soupçons étoient mal fondés, ils étoient ridicules; le Comte de Nidau, n'étoit coupable, ainsi que Léopold, que de trop de confiance en la résistance des Suisses: car, voyant ses espérances déçues, & ayant pris les

(1) Schodeler. M. S. Tschudi. p. 303. & suiv.

armes pour défendre la ville de Buren assiégée peu de tems après, il fut tué par ces mêmes étrangers, qu'on l'avoit si mal à propos accusé d'avoir introduits dans la Haute Allemagne. De Buren, qu'ils saccagerent, les Anglois se répandirent jusqu'à Olten: ils saccagerent & démolirent les châteaux d'Arwangen, Altreu, Friden & plusieurs autres, passèrent le Reuff & le Limmat, portant dans tous les lieux de leur passage, la désolation, le ravage & la mort (1). Bedford, qui ne doutoit plus de sa supériorité, agit en conquérant, & donna en maître des ordres qu'il croyoit qu'on s'empreseroit d'exécuter.

Suivant un droit commun dans le XIV. siècle, à la Noblesse d'Allemagne, lorsqu'un Seigneur marioit sa fille, c'étoit aux sujets à fournir la dot au gendre. Enguerrand de Couci, qui, vraisemblablement connoissoit mieux les droits de cette noblesse, que les ressources du pays, demanda aux habitans soixante pieces de draps d'or, pour le dédommager des habits de nocés de Catherine sa mere. Bien éloigné de recevoir ces soixante pieces de draps d'or, il ne put parvenir à procurer du pain à ses troupes; & la crainte de les voir mourir de faim, l'engagea à diviser son armée en trois corps, qu'il envoya, l'un dans le voisinage de Lucerne, l'autre sur les bords du lac de Neufchatel, & le troisieme entre Berne & Soleure, tandis qu'il choisit pour son quartier l'Abbaye de Saint Urbain, située au centre de ces divers pays.

Cette dispersion étoit précisément ce que les Suisses attendoient: alors ils commencerent à harceler ces différentes divisions, nul soldat n'osoit s'en écarter, & tous ceux qui s'éloignoient de leur quartier, n'y rentroient plus. Pendant environ trois semaines ces hostilités continuerent avec la même opiniâtreté, & toujours au désavantage de l'armée étrangere; qui étoit prodigieusement fatiguée, lorsque les trois divisions furent attaquées à la fois; il y en eut deux, qui, quoique battues, ne perdirent cependant qu'environ cinq cens hommes: (2) mais la troisieme fut beaucoup plus maltraitée, à Frau-Brunnen, dans un Couvent de Religieuses, entre Berne & Soleure. Ce Couvent servoit de quartier à l'élite de l'armée Angloise, qui y fut surprise pendant la nuit de la seconde fête de Noel (3). Les Suisses y eurent le plus grand avantage; les Anglois y perdirent dans le monastere même, où le combat étoit le plus vif, huit cens hommes & trois drapeaux. Environ trois mille Anglois, campés près de Sempach, furent attaqués & battus par six cens Suisses; le corps de trois mille hommes prit honteusement la fuite, après avoir perdu environ deux cens soldats. Un autre détachement de cette nombreuse armée, ayant pris sa marche le long du Jurat, & s'étant avancé jusqu'à Anet, village situé près de Cerlier, les habitans de ce pays, secon-

SECT. IV.
*Histoire de
la Suisse
1338-1389.*

*Enguerrand de
Couci donne
des ordres
aux Suisses
& est obligé
de diviser
son armée.*

*Les Suisses
attaquent
avec avan-
tage l'armée
ennemie di-
visée.*

*Combat de
Sempach.*

*Combat
d'Anet.*

(1) Ils brûlerent dans cette marche la riche Abbaye de Gottstadt, à laquelle, dans la suite, le Duc Léopold, en considération des pertes qu'elle avoit éprouvées dans cette occasion, accorda, en 1381, des privileges très-considérables. Schodeler. L. C. Stumpf. L. 7. C. 35.

(2) Etterlin & Schodeler. L. C.

(3) Le plus fort du combat fut dans le Monastere, où l'on se battit jusques dans les chambres & dans les dortoirs, homme à homme: les Anglois y laisserent sur le carreau un de leurs Généraux, le Comte de Kent. *Hist. des ligues & des guerres de la Suisse.* T. 2. p. 42.

Sect. IV.
Histoire de
la Suisse
1338-1389.

Retraite
d'Enguer-
rand de
Couci.

L'héritage
du Comte de
Nidau est
disputé à
ses Gendres
par Jean de
Vienne.
1375.

Jean de
Vienne pro-
pose un com-
bat de
Champions.

Le Comté de
Nidau est
vendu à
Léopold.
1376.

dés par quelques bourgeois de Laupen & de Berne, fondirent sur lui, remportèrent la victoire, & laissèrent environ trois cens ennemis sur le champ de bataille.

Le Comte de Bedford avoit encore une armée assez considérable pour se venger de ces différentes défaites; mais ses soldats étoient découragés: il n'y avoit ni discipline, ni subordination dans ces troupes; la disette d'ailleurs devenoit plus pressante de jour en jour: il craignoit des revers plus irréparables, & prenant le parti de la retraite, il revint sur ses pas, & pour la seconde fois, il passa dans l'Alsace, qu'il acheva de dévaster.

Cette expédition qui ne fut point heureuse pour Enguerrand de Couci, donna lieu à bien des querelles & des combats dans la Haute-Allemagne. Le Comte de Nidau comme l'on a vu (1) étoit mort les armes à la main, en défendant la ville de Buren. Il n'avoit point d'enfans, & il ne laissa que deux sœurs, l'une mariée au Comte de Thierstein, & l'autre au Comte de Kibourg. Ceux-ci crurent avec raison, que du chef de leurs épouses ils devoient hériter sans obstacle du comté de Nidau. Mais ce comté étoit un fief de l'Evêque de Bâle; & Jean de Vienne, possesseur de cet évêché, étoit le plus avide des hommes, comme le plus injuste & le plus violent des prêtres de son siècle, fort abondant en méchans prêtres. Ainsi, sans consulter d'autres droits que sa propre volonté, Jean de Vienne commença par s'emparer à force ouverte du comté de Nidau, comme un fief lui appartenant, & pour s'assurer, au besoin, de l'appui de Berne, il renonça à la somme que cette République lui devoit, & dont il étoit bien assuré qu'il ne seroit jamais payé (2).

Après bien des hostilités qui ne furent rien moins qu'avantageuses à l'avare Prélat, il proposa de terminer la querelle par un nombre égal de champions. Sa proposition fut acceptée. Jean de Vienne en eut cinquante-six; les Comtes en eurent autant: & ces deux troupes de braves s'étant portées au rendez-vous désigné, se battirent pendant une journée entière pour décider la question, savoir, si le Comté de Nidau devoit, ou ne devoit pas tomber en quenouille. Les champions de Jean de Vienne, quoique bénis par le Prélat, furent vaincus. Les neveux-mêmes de l'Evêque ayant été, comme les autres, battus, désarmés & pris, le comté de Nidau demeura incontestablement, au pouvoir des deux Comtes, qui, connoissant le caractère turbulent de Jean de Vienne, & n'étant point ambitieux d'avoir à le combattre & à le vaincre encore, vendirent ce comté au Duc Léopold, au prix de quarante-huit mille florins, qui leur furent payés.

A mesure que la guerre ruinoit la plupart des Seigneurs de la Haute-Allemagne, le Duc Léopold, par son économie & la sage administration de ses

(1) Le Comte Rodolphe de Nidau son Pere, après avoir bâti la ville de ce nom, en prêta hommage à l'Evêque Jean de Bâle, en 1338. Son fils reconnut en 1344 le château & la ville de Nidau comme fief du même Evêché. Tschudi. p. 488.

(2) Le Prévôt de Motier Grandval s'opposa à ce traité, & fit citer la ville de Berne devant la Chambre impériale. Venceslas Roi des Romains, sur les représentations de Conrad de Mulhawn clerc, & de Gerard de Krauchal, qui lui furent députés, releva Berne de cette citation, & confirma le traité entre les Bernois & l'Evêque Jean de Vienne, par un acte donné à Rothenburg le 17 Juin 1377. *Docum. de Nidau.* fol. 39.

finances, étendoit ses domaines, & ajoutoit de nouvelles acquisitions à ses États héréditaires. Entre autres possessions qui augmentèrent considérablement sa puissance, il acheta, pour la modique somme de trente mille florins d'Empire, la petite ville de Bâle, située sur la rive droite du Rhin, & sur un sol dont l'Evêque étoit maître & unique Seigneur. Il ne faut point confondre cette ville avec la grande cité de Bâle, située sur la rive opposée du Rhin, qui ne reconnoissoit pour Seigneurs que l'Empereur & l'Empire, & sur laquelle l'Evêque de Bâle n'avoit que quelques foibles droits, que même il partageoit avec les habitans. Ceux-ci ne virent qu'avec douleur la petite ville de Bâle, qui étoit le fauxbourg de leur cité passer ainsi au pouvoir de Léopold; mais ils ne pouvoient, en aucune manière s'opposer à cette acquisition. Le nouveau Souverain de ce fauxbourg, voulant signaler sa prise de possession donna des fêtes brillantes; il y eut quelque désordre dans ces fêtes, où les Bâlois scandalisés, ou seignant de l'être, au sujet de quelques-unes de leurs concitoyennes, qu'ils prétendoient avoir été traitées avec trop de familiarité pendant la chaleur du bal & des danses, insultèrent les officiers de Léopold. Ceux-ci repoussèrent l'injure, & mirent les offenseurs hors de la maison où la fête se célébroit. Les Bâlois irrités, ameutèrent une foule de bourgeois, qui, accourant armés, enfoncerent les portes, maltraitèrent beaucoup ces gentils-hommes, & dans la fureur qui les animoit, les eussent peut-être mis à mort, si le Bourguemâitre Lauffen, accourant, & seignant d'entrer dans la passion de ses compatriotes, n'eût donné ordre d'arrêter & de conduire en prison tous ces étrangers, défendant néanmoins d'attenter à la vie d'aucun d'eux (1).

Tous les Seigneurs qui assistoient avec le Duc Léopold à cette fête, furent arrêtés, & ce fut avec bien de la peine que le Duc lui-même parvint à s'échapper. Le tumulte apaisé, Lauffen punit les plus coupables d'entre les Bâlois agresseurs, & dans la vue d'arrêter la vengeance de Léopold, il tint en otage tous les Seigneurs qu'il avoit fait arrêter, & par cette sage & prudente sévérité, il sauva la République de l'orage qui la menaçoit.

Pendant que le Bourguemâitre de Bâle délivroit ainsi sa patrie de la plus dangereuse des guerres, le Comte Rodolphe de Kibourg, impatient de subjuguier la ville de Berne, dont-il prétendoit avoir reçu les plus sensibles injures, & peu délicat sur les moyens de remplir ses projets, tenta, contre la foi des sermens qu'il avoit faits de ne point violer la paix, de s'emparer de la ville de Soleure, alliée de Berne. Dans cette vue, il corrompit à force d'argent, le Chanoine Jean Stein; & Stein ayant une maison qui donnoit sur le rempart, s'engagea à introduire les troupes de Rodolphe dans la ville pendant la nuit. Heureusement pour Soleure, ce complôt fut découvert fort

SECT. IV.
*Histoire de
la Suisse
1338-1389.*

*Moyens pris
par le Duc
Léopold
pour étendre
ses domaines.
1377.*

*Injure faite
par les Bâlois
au Duc
Léopold.
1378.*

*Sage conduite de
Lauffen,
Bourguemâitre de
Bâle.*

(1) C'en étoit fait de tous les gentils-hommes de la suite de Léopold, sans la prudence du Bourguemâitre Lauffen: par ses ordres, le Comte Rodolphe de Habsbourg, Lauffenbourg, le Comte Henri de Montfort Tellnang, Rodolphe Margrave de Hochberg, Sire de Rœthlen & de Saffenberg, le Comte Egan de Fribourg, deux jeunes Comtes de Hohenzollern, & une grande quantité de barons & de seigneurs d'un moindre rang furent arrêtés & conduits en prison: le Duc d'Autriche lui-même eut mille peines de trouver quelque fenêtre ou porte de derrière pour se sauver. *Chr. de Soleure*, T. 2. Stumpf. f. 13. C. 4.

Sect. IV.
Histoire de
la Suisse
1338-1389.

Supplice du
Chanoine
Jean de
Stein.

1382.

Mort du
Comte de
Kibourg.

Vengeance
des Bernois.
1389.

Accomode-
ment des
Comtes de
Kibourg
avec Berne.
1384.

peu de tems avant son exécution, par un paysan des environs, nommé Jean Rott. Le chanoine Jean Stein, pressé par les tourmens de la question, avoua tout, fut tiré à quatre chevaux, & la ville fut sauvée. Le supplice de Stein ne satisfît point les Soleurois, qui, ligués avec les Bernois, se mirent en campagne, déterminés à se venger de la trahison qu'ils avoient découverte; mais le Comte de Kibourg, accablé de honte & de chagrin d'avoir vu échouer son inique entreprise mourut, & ne laissa que deux enfans en bas âge. Les tuteurs des deux jeunes Comtes, Berchtold de Kibourg leur oncle, prévoyant la fureur des ennemis, fortifia le mieux qu'il pût les châteaux de ses pupilles; mais ses soins n'empêcherent point que les troupes des Soleurois & des Bernois, ne s'emparassent de six de ces châteaux, & entr'autres, du fort de Friesenberg, dont la nombreuse garnison fut passée au fil de l'épée (1). Bientôt cette guerre se ranima avec plus de vivacité, & les vainqueurs, dont l'armée grossie par les secours des Cantons Suisses & d'Amédée VII, Comte de Savoie, étoit d'environ seize mille hommes, allèrent mettre le siege devant Berthoulde, place forte, très-importante, & où les Comtes de Kibourg faisoient communément leur résidence. Les Bernois & leurs alliés pressèrent si vivement cette place, que les assiégés, hors d'état de résister, capitulerent & promirent de se rendre, si dans un court délai qu'ils assignerent, ils n'étoient point secourus.

Léopold, cousin des Comtes de Kibourg, & peut-être jaloux du succès des Suisses, quoiqu'il fut leur allié, crut devoir secourir Berthoulde, & par ses ordres, le Comte de Montfort se jeta dans la ville avec deux cens Autrichiens: ranimée par ce secours, la garnison de Berthoulde refusa de se rendre; & les Suisses irrités, & prétendant que Léopold, en secourant ainsi cette place, avoit violé les engagemens qu'il avoit contractés avec eux, mais ne voulant point encore rompre ouvertement avec lui, se retirèrent, & laissèrent les Bernois & les Soleurois chargés seuls de la suite de ce siege. Il fut poussé avec vigueur. Cependant le tuteur des jeunes Comtes étant venu à mourir, ses freres remirent la décision de cette querelle à l'arbitrage des Cantons; les hostilités cessèrent, & les Cantons prononcèrent, comme l'on devoit s'y attendre, que le comté de Thun, que Haslmann, Comte de Kibourg, avoit engagé aux Bernois, en 1375, demeureroit en leur pouvoir & leur resteroit acquis à perpétuité; & que pour obvier à toutes les difficultés qui pouvoient résulter des prétentions opposées des deux parties, le comté de Berthoulde seroit vendu aux Bernois pour une somme de 30800 florins.

Cette sentence, quelque préjudiciable qu'elle fut aux jeunes successeurs du Comte de Kibourg, fut cependant souscrite, d'autant plus volontiers, qu'ils se trouvoient dans la plus embarrassante situation, accablés de dettes & aussi vivement pressés par leurs créanciers, qu'ils l'avoient été par les armes des Bernois & des Soleurois. Ainsi finit, par l'abaissement de la maison de Ki-

(1) Cette acte de rigueur inspira tant de terreur, que Burcard de Summiswald & Pierre de Korenoos, tous deux vassaux de la maison de Kibourg, se soumirent à la discrétion des vainqueurs; ils conservèrent par là leurs fiefs, à condition de les reprendre dorénavant du Sénat de Berne, & d'ouvrir leurs châteaux à cette République toutes les fois qu'elle jugeroit à propos d'y mettre des garnisons. Schedel. Hamfer. Stettler.

bourg, (1) la guerre suscitée par l'inique projet de vengeance du Comte Haslmann de Kibourg, secondé par le traître Chanoine Jean de Stein.

Le secours que le Duc Léopold avoit donné à la maison de Kibourg, contre les Suisses, pour lesquels il avoit eu, ou feint de l'amitié, les aigrit contre lui, & ils n'attendirent qu'une occasion de faire éclater leur mécontentement. L'Empereur Charles étoit mort, & son fils Venceslas, Roi des Romains, qui lui avoit succédé, se faisoit mépriser par la corruption extrême de ses mœurs, autant que par son incapacité: ses vices & son indolence finirent par le faire déposer. Mais pendant que ses débiles mains tinrent les rênes de l'Empire, les Seigneurs enhardis par le mépris qu'il inspiroit & par l'impunité de leurs entreprises, tentèrent de recouvrer leur ancienne puissance, & irrités contre la liberté & les privilèges des villes impériales, & surtout contre les Suisses, ils formèrent le projet d'affervir ces peuples généreux, & de rompre les nœuds qui resserroient leurs ligues.

Dans cette vue, le Comte Palatin du Rhin, le Margrave de Baden, le Duc de Wirtemberg, & le Duc Léopold s'unirent, se confédérèrent, & s'engagerent à reprendre par la force des armes, leur ancienne autorité. Le secret de leur confédération transpira, le but de leur union fut connu; & à leur tour, les villes libres & impériales de la Franconie, de la Suabe & du Rhin formèrent une ligue assez forte pour lutter contre celle de ces Princes. La ligue pour la liberté étoit déjà forte de plus de cinquante villes & Etats différens: les Suisses furent invités à s'y joindre. Les Cantons s'assemblerent pour délibérer sur cette importante affaire: les opinions ne furent point unanimes; les Cantons de Schweitz, de Glaris, d'Uri & d'Unterwald, qui comptoient beaucoup sur leurs forces réunies, & beaucoup plus encore sur les montagnes qui leur servoient de boulevard, refusèrent d'accéder à la confédération des villes impériales (2). Les villes de Soleure, de Lucerne, de Zurich, de Zug & de Berne, opinèrent à accéder au traité de ces villes. Léopold eut la faiblesse de se persuader que c'étoit, ou par crainte, ou par respect que les premiers de ces Cantons n'avoient point osé se déclarer contre lui; mais bientôt il fut détrompé de cette folle idée; il crut pouvoir tirer une vengeance éclatante des cinq autres, il se trompa encore.

Cependant ces deux puissantes factions, l'une des Princes, l'autre des Etats libres, se menaçoient, & paroissoient ne vouloir terminer cette grande querelle que par l'annéantissement total de l'un des deux partis: mais il ne paroît pas que ces menaces aient été suivies d'effets bien décisifs, ni que les hostilités aient été fort meurtrières; quoiqu'il y ait néanmoins quelques historiens qui disent qu'il fut livré une bataille très-sanglante en Alsace, qui fut fatale

SECT. IV.
Histoire de
la Suisse
1338-1389.

L'Empereur
Charles
meurt, Vin-
ceslas lui
succède &
se fait mé-
priser.

Les villes
libres &
impériales
se liguent
contre les
Seigneurs
d'Autriche.

Une partie
des Cantons
Suisses en-
tre dans
cette ligue.
1384.

(1) Les comtes de Kibourg, non-seulement perdirent en cette occasion la ville de Burgdorf, leur principale place de défense, mais encore la propriété de la petite ville de Thun, sur laquelle de Bernois avoient déjà une hypothèque, depuis l'année 1375, & la meilleure partie de leur ancien patrimoine dans cette contrée. *Hist. des ligues & des guerres de la Suisse*. T. 2. p. 53.

(2) Le Canton de Schweitz ne crut pas que la trêve qui subsistoit entre les Suisses & la maison d'Autriche, leur permit d'entrer dans une alliance qui lui étoit opposée, & il en détourna pareillement les Cantons de Glaris, d'Uri & d'Unterwald. *Hist. de la Conf. Helv.* L. 4. p. 142.

SECT. IV.
*Histoire de
la Suisse
1338-1389.*

*Les villes
impériales
se reconci-
lient avec
lui, &
abandonnent
les Suisses.*

*Vexations
commises
contre Lu-
cerne.
1385.*

*Les Lucer-
nois se li-
guent avec
les Cantons
Suisses.*

aux villes libres (1) : mais ce fait ne paroît rien moins que prouvé. La plupart & les plus sensés des historiens assurent seulement que les villes de Bâle, de Colmar, de Strasbourg, ainsi que presque toutes les villes du Rhin, même celles qui s'étoient montrées les plus ardentes à défendre la liberté, s'adoucirent & se reconcilièrent avec Léopold : ils ajoutent que cet exemple fut suivi par toutes les villes de la Suabe & de la Franconie ; en sorte que cette grande & redoutable ligue s'étant dissipée, les Suisses seuls restèrent exposés au ressentiment de Léopold & aux armes des Princes confédérés (2).

Irrité de l'accession de ces Cantons à l'union des villes libres, Léopold ne crut pas devoir les attaquer à force ouverte ; mais par ses ordres, ses Vassaux inquiétoient les Suisses autant qu'ils croyoient le pouvoir. Afin de les pousser à bout, le Duc Léopold établit un nouveau péage à Rothenbourg, qui gênoit prodigieusement le commerce des Lucernois. Cet acte de vengeance ne lui suffisant pas, il établit dans le château de Rothenbourg, & dans celui de Wolhausen, deux Gentils-hommes, Pierre de Thorberg & Hermann de Grunenberg, qui accabloient les Lucernois par l'interception des vivres, les mauvais traitemens, & l'interdiction presque totale du commerce. Grunenberg porta la tyrannie plus loin, & sous prétexte que quelques habitans de Rothenbourg entretenoient une correspondance illicite avec l'Avoyer de Lucerne, il les fit pendre avec autant d'iniquité que de barbarie.

Cet acte de ferocité enflamma de courroux les Lucernois ; ils prirent les armes, excités par le magistrat qui se mit à leur tête, appelèrent à leur secours les Cantons les plus voisins, qui volèrent à leur défense, marchèrent vers Rothenbourg, résolus de faire pendre par représailles, le gentil-homme Grunenberg : (3) mais celui-ci averti du danger, prit prudemment la fuite : les Lucernois tournerent leur fureur contre le château de Rothenbourg, qui avoit servi de demeure à un tel monstre, ils le démolirent, jusqu'aux fondations, comblèrent les fossés, détruisirent les remparts de la ville, épargnèrent les habitans & leurs biens, se retirèrent après cette juste vengeance, & marchèrent à Sempach, à Wollhausen & dans le bailliage d'Entlebuch, où ils s'unirent avec les habitans qui leur prêterent serment de fidélité. Ils allerent ensuite se présenter devant Richentsée, qui leur ouvrit ses portes, & où ils laissèrent pour la défense de la ville, une garnison de deux cens hommes.

Les Autrichiens furieux, se préparèrent à arrêter le cours de ces conquêtes ; ils réunirent toutes leurs forces, & allerent attaquer Richentsée, qui ne put leur résister ; ils prirent cette ville d'assaut, & pour intimider toutes celles de la même faction, ils en égorgerent, ou noyèrent dans le lac tous les habitans, sans distinction de sexe ni d'âge ; ils détruisirent la ville de fond en comble, n'y laisserent point subsister une seule maison, ni un seul habitant. Ces atroces hostilités n'étoient encore que le prélude d'une guerre qui n'étoit point déclarée ; elle le fut bientôt par le Duc Léopold, & par plus de trois

(1) Ni l'histoire particulière de l'Alsace, ni l'histoire de l'Empire, ne font mention nulle part de cette bataille.

(2) Rabmam. Etterlin. f. 43. Stettler. p. 88. Simler. p. 136.

(3) *Histoire des ligues & des guerres de la Suisse*, T. 2. p. 57. Schodeler, T. Schud. Stump. L. 13. C. 5, 6.

Trois cens comtes, barons, ou chevaliers, tous alliés, amis, ou vassaux de la maison d'Autriche.

Ni la fureur, ni le grand nombre de leurs ennemis, ne purent intimider les Suisses: ils ne répondirent à ces déclarations de guerre, qu'en prenant eux-mêmes les armes; ils s'assemblerent, & allèrent ravager & détruire plusieurs châteaux des environs, occupés par cette noblesse ennemie. Léopold enhardi par la force & le nombre de ses alliés, se flatta de réduire aisément & de soumettre tous les Cantons ligués. Plein de cette espérance, il vint lui-même en Suisse, & fit répandre qu'il étoit dans le dessein de former le siège de Zurich. Les Cantons de Lucerne, Schweiz, Uri, Unterwald, Zug & Glaris, y jeterent une garnison de 1600 hommes, firent des courses dans la Turgavie, qu'ils ravagèrent, & marcherent ensuite vers les murs de Sempach, que le Duc Léopold se dispoisoit à assiéger, & où ils arriverent presque aussitôt que lui.

La petite armée de Léopold étoit de quatre mille hommes, la plupart gentils-hommes, & tous, ou vassaux, ou sujets du Duc. L'armée des Cantons étoit moins nombreuse, mais plus aguerrie, & plus exercée aux combats & à la fatigue. Les Autrichiens ne doutant point de la réduction prochaine de Sempach, & voulant donner dans cette place un exemple de terreur qui pût en imposer à toutes celles qui oseroient, comme elle, résister à leurs armes, étoient précédés d'un char rempli de cordes, qu'ils montroient aux citoyens de Sempach, comme les instrumens du supplice déshonorant auquel ils étoient condamnés. Ces menaces furent interrompues par l'approche de l'armée des Suisses qui parut, & s'avanca en bon ordre, prête à secourir la ville. Le Duc Léopold, toujours persuadé de la victoire, commença par saccager & brûler tous les environs de Sempach. Le petit corps des Suisses confédérés n'étoit que d'environ 1300 hommes, tous à pied & fort mal armés, de grandes épées, de hallebardes & de petits morceaux de bois qu'ils avoient attaché sur leurs bras pour se garantir des coups. Ils se rassemblèrent, & se ferrèrent en forme de coin, en sorte que le premier rang n'étoit que d'un soldat, le second de deux, le troisième de quatre, & ainsi de suite.

Les Suisses s'avancèrent dans cet ordre (1). Ulric, Sire de Hasenberg, voyant leur contenance assurée, & connoissant leur valeur, proposa d'éviter la bataille, & d'attendre, avant que de tenter la fortune, le secours que Jean, Baron de Bonstetten s'étoit engagé d'amener. Jean d'Ochsenstein, doyen de Strasbourg, mauvais prêtre, & néanmoins guerrier, mais fort vain & très-insolent, taxa de lâcheté l'avis de Bonstetten, (2) dit qu'il falloit combat-

(1) Ne nous hâtons point, dit le Sire de Hasenberg: ce qui décidera du sort de cette journée n'est pas la noblesse du sang. Nous avons à faire à des ennemis, qui, en plus d'une occasion ont donné des preuves de la valeur la plus intrépide & la plus opiniâtre: l'amour de la liberté & la crainte de la servitude, qui les animent, la certitude où ils sont de n'obtenir aucun pardon, sont un puissant renfort, qui supplée à leur petit nombre. C'est une maxime que l'expérience a souvent confirmée, à la guerre comme dans la vie civile, qu'il n'est point d'ennemi à mépriser, & quelque certain qu'on se croie de la victoire, l'on ne sauroit employer trop de moyens pour s'en assurer davantage. Schodel. Kalmann.

(2) Votre château, dit le prêtre Ochsenstein, porte le nom de Hasenberg, qui veut dire Lievreumont; convenez que vous avez le cœur de cet animal. Puis se tournant vers

Sect. IV.
Histoire de
la Suisse
1338-1389.

Déclaration
de guerre.
1386.

Les Suisses
font des
secours dans
Zurich, &
marchent à
la défense
de Sempach.

Rencontre
des deux
armées.

SECT. IV.
Histoire de
la Suisse
1338-1389.

Les Autri-
chiens ont
d'abord
quelqu'avant-
age, &
sont défaits.

Léopold se
fait tuer
en défendant
sa bannière.

Moderation
des Suisses
dans le sein
de la vic-
toire.

tre, & son opinion l'ayant emporté, le Duc Léopold, suivi de tous les Seigneurs qui l'accompagnoient, descendit de cheval & se mit à la tête de ses troupes. Le signal du combat ne fut pas plutôt donné, que la fortune parut se déclarer pour les Autrichiens, qui insultoient aux vains efforts que les Suisses faisoient pour entamer le front de leur bataillon hérissé de piques. Cette inutilité d'attaque impatienta deux Suisses, l'un d'Uri, l'autre d'Unterwald; Antoine Zerport l'un des deux, ordonna aux soldats armés de halberdars, de frapper aussi vivement qu'ils pourroient sur les piques des Autrichiens, qui étant creuses, ne pourroient résister aux coups: le second, Arnold de Winkelried, Chevalier, plus généreux encore, par une témérité digne de l'ancien Decius, se dévoua lui-même, & embrassant autant de piques qu'il put en saisir, il facilita à ceux qui le suivoient le moyen de pénétrer dans les rangs ennemis. Alors rien n'empêchant les Suisses de faire usage de leurs armes, il ne fut plus possible aux ennemis de résister à l'impétuosité de leur attaque: percés de coups, accablés, excédés de fatigue & de chaleur, ils balancoient sur le parti qu'ils devoient prendre, lorsque la suite précipitée des valets qui tenoient leurs chevaux, achevant de les décourager, ils lâchèrent le pied, & se précipiterent les uns sur les autres, cherchant tous à la fois à prendre la fuite. Léopold eut pû prendre ce parti; on l'en pressa; mais il préféra la mort (1) à une démarche aussi honteuse, & voyant sa bannière prête à tomber au pouvoir des ennemis, il y accourut, se signala par mille actions héroïques, & fut tué en la défendant.

La mort de Léopold acheva de porter le desordre & la confusion parmi les Autrichiens; la déroute devint générale, & la terreur des vaincus étoit telle, qu'il eût dépendu des Suisses de les exterminer s'ils eussent voulu les poursuivre: mais satisfaits de la victoire éclatante & complète qu'ils venoient de remporter, ils ne gênèrent point les vaincus dans leur fuite. Dans le nombre de 2000 hommes que les Autrichiens perdirent dans cette bataille, on comptoit 676 gentils-hommes des maisons les plus illustres d'Allemagne, &, disent les auteurs contemporains, 350 casques couronnés (2). Les Suisses ne perdirent que 200 hommes. Ils crurent qu'en ne poursuivant point les fuyards, qu'ils pouvoient aisément massacrer, cet acte de modération feroit une impression favorable sur les Autrichiens, & qu'ils se hâteroient de mettre fin à une guerre dont les commencemens leur étoient si funestes: ils

Léopold: votre excellence n'a qu'à parler, ajouta-t-il, si elle veut avoir cette canaille rotie, ou si elle l'aime mieux bouillie; nous sommes ici pour la servir à son goût; j'en jure foi de prêtre, & tous ces preux vous en répondent sur leur honneur. *Schodeler.*

(2) Je me bats, dit-il, pour mes terres & sur mes terres; je veux m'y faire ensevelir; je serois indigne de vivre, si je ne savois pas mourir dans un jour si malheureux pour moi & pour mes plus fidèles serviteurs. *Stettler. p. 94.*

(3) La ville de Zoffingen qui alors obéissoit encore aux Ducs d'Autriche, date de cette journée une institution mémorable & qui lui fait honneur. Nicolas Dut, son Banneret; ayant été trouvé parmi les morts, qui avoit déchiré le drapeau de sa bannière, & qui en avoit encore les morceaux dans sa bouche, ce qui fit croire qu'il avoit résolu de l'avaler, plutôt que de la voir tomber au pouvoir des ennemis; cette ville en a pris occasion de faire jurer depuis ce tems-là à ses bannerets, d'imiter un si bel exemple dans le cas où, par le sort contraire des armes, ils se trouveroient réduits à la même extrémité. *Hist. des ligues & des guerres de la Suisse, T. 2. p. 66.*

se tromperent, & cette mémorable action ne fit, au-lieu de désarmer les vaincus, que les irriter davantage.

La ville de Berne, qui, ayant été sommée par les Suisses confédérés de fournir du secours, s'étoit contentée de la vaine formalité d'une déclaration de guerre à l'ennemi commun, & n'avoit point envoyé des troupes, soit qu'elle fut trop occupée à s'agrandir, soit que les factions qui divisoient cette République ne lui permissent point de prendre part à cette guerre, se repentit de la honteuse neutralité qu'elle avoit gardée, lorsqu'elle apprit la brillante nouvelle de la bataille de Sempach; & pour réparer le passé autant qu'il étoit en eux (1), les Bernois résolurent de mettre fin à leurs divisions, de suspendre toute affaire particulière, & de secourir autant qu'il seroit possible les Suisses confédérés. D'après la délibération qui fut prise à ce sujet, les Bernois arborèrent le grand étendard de la République, ce que l'on ne faisoit que dans les grands événements, & lorsqu'il s'agissoit d'un armement considérable (2). Les troupes de la République ne furent pas plutôt rassemblées qu'elles allèrent ravager les terres de Fribourg qui tenoit pour la maison d'Autriche, & celles de la Comtesse de Valengin, qui, malgré la neutralité dans laquelle elle s'étoit renfermée, avoit témoigné une affection marquée pour le Comte Léopold.

Les Bernois suspendirent le cours de leur vengeance, pour voler au secours de leur capitale, dont les environs étoient ravagés par les Fribourgeois, qui, à leur tour, éprouverent les mêmes dévastations qu'ils venoient de commettre. Mais contens de ces représailles, les Cantons ligués mirent fin à leurs hostilités, & comme ils se flattoient d'en avoir assez imposé à leurs ennemis, pour que leur liberté fut désormais respectée; bien loin de profiter des avantages que sembloit leur promettre la supériorité de leurs armes, ils portèrent la modération jusqu'à faire les premières avances, & à offrir aux Seigneurs d'Autriche une suspension d'armes jusqu'au premier Février de l'année 1388. Les Autrichiens déconcertés par les revers qu'ils avoient éprouvés, acceptèrent volontiers cette trêve; mais ils l'observèrent mal, & ne consentirent à ce court intervalle de paix que dans l'espoir de se mettre en état d'accabler ces peuples généreux (3). En effet, dans le tems même que les enfans du Duc Léopold signoient cette suspension d'armes, ils n'étoient occupés que des moyens de laver dans le sang des Suisses la honte de leurs armes, & de venger de la plus éclatante manière la mort de leur pere. Aussi cette courte trêve fut à peine expirée, qu'ils recommencerent la guerre avec une fureur & un acharnement qu'on n'avoit point encore remarqué dans ce parti oppresseur de la liberté.

Leur première opération fut de s'emparer de Wesen, dont les ligués s'étoient rendus maîtres après la bataille de Sempach: les Autrichiens recouvrèrent cette place par surprise, & égorgèrent inhumainement Conrad-Von-

SECT. IV.
*Histoire de
la Suisse
1338-1389.*

*Berne joint
ses armes à
celles des
Cantons li-
gués.*

*Hostilités
entre les
Bernois &
les Fribour-
geois.*

*Les fils de
Léopold re-
commencent
la guerre,
1388.*

1388.

(1) T. Schudi. p. 134.

(2) Stettler. p. 95.

(3) On appella cette trêve la *mauvaise paix*. Au mois de Février 1388, elle fut prolongée de neuf jours, & après qu'ils furent écoulés, sans que pendant cette intervalle, on pût parvenir à une bonne paix, la guerre recommença avec la même fureur. Eterlin. f. 52.

Sect. IV.
Histoire de
la Suisse
1338-1389.

Les Autrichiens entrent dans le pays de Glaris.

Résistance des Glarisiens.

Revanges exercés par les Autrichiens.

Succès des Suisses.

Bataille de Naffels & victoire des Suisses.

der-aw, baillif des Cantons, & passèrent au fil de l'épée tous les Suisses qui étoient auprès de ce magistrat. Ils laissèrent dans cette ville une garnison nombreuse, sous les ordres du Comte de Werdenberg & du Baron de Thorberg. Glaris, que la prise de Wesen exposoit aux dangers les plus imminens, réclama le secours des Cantons, qui ne croyant pas devoir diviser leurs forces, conseillèrent à Glaris de se mettre à couvert des incursions des Autrichiens en se ménageant une paix avec eux; mais le Baron de Thorberg & le Comte de Werdenberg proposèrent à Glaris des conditions si dures, que les habitans aimèrent mieux risquer de demeurer ensevelis sous les débris de leur patrie, que d'accepter une paix aussi honteuse (1). Les Autrichiens, irrités du refus des conditions proposées, se préparèrent à une invasion, & rassemblant autour de Wesen une armée de huit mille hommes, Werdenberg à la tête de 2000 soldats se proposa de pénétrer dans le pays par Kerenzen & Beglingen, tandis que le Baron de Thorberg entroit, suivi de six mille hommes, sur les terres de Glaris, du côté de Wesen. Mais ce côté étoit défendu par un rempart, au devant duquel étoit un large fossé, & ce passage étoit gardé par 50 hommes du Canton de Schweitz, soutenus par un nombre considérable de Glarisiens, commandés par le Land-Amman Matthieu de Buhlen.

Les Autrichiens qui ne se doutoient pas de la résistance qui leur seroit opposée, s'approchèrent avec beaucoup de confiance de ce rempart. Buhlen, qui, n'ayant que 350 hommes à opposer à ce corps de six mille agresseurs, ne crut pas devoir tenter un combat aussi inégal; & il se retira vers le penchant d'une montagne voisine. Les Autrichiens persuadés que leur approche inspireroit de la terreur, se répandirent dans la campagne, réduisirent Naffels en cendres, dévastèrent & pillèrent tous les lieux du voisinage. Chargés de butin, mais altérés de courage, ils revinrent vers les Glarisiens, retranchés auprès du Land-Amman (2), à Beider-Rutt, sur le penchant de cette montagne où il s'étoit posté. Les Autrichiens fondirent sur cette petite troupe; mais ils furent accueillis d'une grêle de pierres: cette défense à laquelle ils ne s'attendoient pas, les déconcerta; & ils reculèrent de quelques pas pour s'en mettre à l'abri. Les Glarisiens saisirent ce moment de confusion, & s'élançèrent avec tant de fureur au milieu de ces troupes, qu'elles prirent la fuite après un combat d'environ cinq heures. Animés par ce succès, les Glarisiens poursuivirent les Autrichiens avec autant de vivacité qu'ils les avoient attaqués; ils les atteignirent près de Wesen, le combat recommença avec

(1) Les députés de Glaris eurent pour réponse des Autrichiens, que leur commune devoit poser les armes, & s'abandonner à la miséricorde de la seigneurie; qu'en abjurant la ligue des Suisses, en payant les arrérages qu'ils devoient de plusieurs années, des tailles & des tributs seigneuriaux, en se soumettant à l'amende qu'ils avoient encourue par leur félonie, & en se résignant enfin à n'être que des serfs, ou des gens de main-morte, dont les personnes & les biens appartiendroient sans réserve à la seigneurie, il y avoit lieu d'espérer qu'on se laisseroit fléchir jusqu'à leur faire grâce de la vie. T. Schudi. p. 534. Chron. de Glar. p. 145. Stumpf. L. 13. C. 7.

(2) Les deux Land-Immans, Matthieu de Buhlen & Albert Vogel, pour rallier leur monde & arrêter les progrès de l'ennemi, font planter les bannières du Canton sur une hauteur, près de Naffels. Ce lieu célèbre se nomme *Bey-der-Rut*. Hist. des ligues & des guerres de la Suisse. Tom. 1. p. 73.

plus de force & de violence: la victoire se décida encore pour le petit nombre, & les Autrichiens entièrement défaits, laissèrent deux mille cinq cents hommes sur le champ de bataille (1). Il ne périt que 55 hommes du côté des Glarisiens. Werdenberg effrayé d'une telle déroute, se retira précipitamment. Les vainqueurs animés du desir de la vengeance, entrèrent dans la ville que les habitans avoient prudemment abandonnée: elle fut pillée & saccagée (2).

Hors d'état de hasarder une nouvelle bataille, le Comte de Tockenbourg jeta ses soldats dans les villes de Schaffhouse, Fribourg, Bumgarten, Bade, Mellingen, Zofingue, Winterthur, Bruck, Aarau, & Rapperschweill, & comme cette dernière ville étoit plus exposée que les autres, il y laissa 700 hommes, sous le commandement de Pierre de Thorberg; l'un de ses plus braves & de ses plus habiles capitaines. Cependant les vainqueurs marchèrent de Wesen à Rapperschweill, qu'ils assiégèrent inutilement pendant près de trois semaines, & d'où ils ne s'éloignèrent que pour aller ravager & incendier les bourgs & les villages du pays d'Argaw. Tandis qu'ils poursuivoient le cours de ces hostilités, Berne & Soleure se signaloient par des opérations encore plus importantes.

Fribourg appartenoit à la maison d'Autriche; & la puissance de cette ville, déjà très-forte par le nombre de ses habitans, & par l'étendue de ses possessions, avoit été considérablement augmentée; par l'acquisition que Léopold, surnommé *le vertueux*, avoit faite du comté de Nidau, Seigneurie qui, peu éloignée de Fribourg, donnoit à la maison d'Autriche une prépondérance marquée dans ces contrées. Les villes de Berne & de Soleure, n'avoient vu qu'avec beaucoup de jalousie cette acquisition du comté de Nidau; & comme cette riche possession leur convenoit, ces deux villes résolurent de profiter, pour s'en emparer, des troubles & des guerres qui occupoient alors toutes les forces de la maison d'Autriche. Elles unirent leurs armes, & allèrent attaquer la petite ville de Buren, dépendante du comté de Nidau; elle étoit défendue par une garnison Autrichienne, qui avoit très-souvent incommodé, par ses excursions, les Bernois & les Soleurois. Ceux-ci, pour que le siège trainât moins en longueur, jeterent dans la ville, qui n'étoit qu'une bicoque, des feux grégeois, dont l'effet fut si violent, qu'en un instant la ville entière fut embrasée (3). La garnison & les habitans s'efforcèrent de se sauver & de franchir les remparts; mais les impitoyables assié-

Sect. IV.
Histoire de
la Suisse
1338-1389.

Siege de
Rapper-
schweill.

Invasion du
Comté de
Nidau par
les troupes
de Berne &
de Soleure.
Prise & in-
cendie de
Buren.

(1) Les Autrichiens perdirent dans cette journée, onze drapeaux, & entr'autres l'oriflamme, ou la grande bannière d'Autriche, dix-huit cents cuirasses, cent-quatre vingt-trois casques couronnés, & près de trois mille hommes. T. Schud. Chron. Glar. p. 152.

(2) Wesen avoit trahi la cause des Suisses, & cette ville fut abandonnée à la vengeance que l'on savoit que les Ligueurs avoient juré d'en tirer: mais ils n'y trouverent que des maisons en feu; les habitans s'étoient retirés dans le cœur des pays Autrichiens. Ils y furent toute leur vie errans & méprisés; & servirent d'exemple de la misère & des châtimens qui accompagnent toujours la foi violée, comme leur ville ruinée, qui ne s'est relevée de ses cendres que long-tems après, & pour ne devenir qu'un bourg médiocre, sans murs & sans portes, en est encore aujourd'hui un triste monument. Hist. des ligues & des guerres de la Suisse. T. 2. p. 77.

(3) Schodeler. Stumpf. L. 10. C. 28.

SECT. IV.
Histoire de
la Suisse
1338-1389.

Nidau capi-
tule & se
rend.

geans les repoussèrent à coups de piques dans les flammes où ils périrent presque tous. La ville de Nidau effrayée de cet exemple de rigueur, n'eut garde d'attendre la dernière extrémité, elle capitula & se rendit, ainsi que le château, aux deux villes confédérées.

Le but des conquérans est communément d'opprimer les peuples qu'ils viennent de soumettre; les Bernois & les Soleurois, défenseurs de la liberté, ne profiterent du succès qui venoit de couronner leurs efforts, que pour assurer la liberté publique: aussi le premier acte qu'ils firent en entrant dans Nidau, fut d'enfoncer les portes des prisons du château; & ils furent bien étonnés de voir sortir du fond de ces cachots obscurs deux hommes couverts de lambeaux, se soutenant à peine, haves, noirs, abattus, & qui parloient un langage qu'aucun des vainqueurs n'entendoit. On fit bien des perquisitions, & ce ne fut qu'après plusieurs jours de recherches, qu'on apprit enfin, que ces deux malheureux captifs étoient deux Prélats Portugais, l'un Evêque de Lisbonne, l'autre Prieur d'Alcantara, & qui, venant de Rome, il y avoit plusieurs années, & passant en Suisse, pour se rendre chez eux, par la France & l'Espagne, avoient été arrêtés, dépouillés, cruellement traités par les Autrichiens de la garnison de Nidau, & conduits au Gouverneur de cette place, qui les avoit fait jeter dans ce cachot, dans l'espérance d'en tirer une forte rançon. Les Bernois brisèrent les chaînes qui lioient ces deux infortunés, leur fournirent des secours, & les deux voyageurs arrivés à Lisbonne, & pénétrés de reconnaissance, envoyèrent un présent de mille ducats à leurs libérateurs.

Treve.
1389.

Les Bernois
accèdent à
la Treve.

Cependant les deux partis étoient également fatigués de cette guerre; mais les Suisses, quelque desir qu'ils eussent de jouir des douceurs du calme, ne songerent cependant à rien moins qu'à céder aux Seigneurs d'Autriche aucun des droits pour lesquels ils combattoient; & la querelle eût été fort longtemps encore à prendre fin, si les villes (1) de Constance, de Rotweil, de Bâle, d'Uberlingen, de Ravensbourg & de Lindau, secondées par beaucoup d'autres, n'eussent, par leur médiation, engagé les deux partis à ouvrir à Zurich des négociations, & à faire consentir les puissances armées à une treve, qui devoit durer depuis le 1^{er} Avril 1389, jusqu'au jour de S. George.

Les Bernois qui avoient été les derniers à prendre part à cette guerre, s'étoient si fort animés par les succès qu'ils avoient eus (2), que ce fut avec

(1) Cette guerre qui avoit coûté tant de sang, fixoit l'attention des villes impériales de l'Alsace & de la Suabe. Elles étoient liées indirectement d'intérêt avec des peuples qui défendoient la même cause qu'elles: elles estoient d'affaires avec le Duc de Wirtemberg, & en estoient maltraitées: elles craignoient de se voir engagées dans de nouveaux périls; c'est dans ces sentimens qu'elles s'entremirent pour pacifier cette sanglante querelle qui duroit depuis quatre ans. Schodeler. Etterlin. f. 56. T. Schudi. p. 555. Stettler. p. 110.

(2) Berne qui avoit été la dernière à prendre les armes, fut la dernière à les poser: car pendant même la négociation, les troupes de Berne, étoient du côté de Bâle, où elles assiégeoient le château de Gawenstein, dont la garnison n'obtint aucun quartier, pour ne l'avoir pas demandé à tems: elles ravageoient les environs de Zoffingen & d'Oltten, pilloient le Fricktal, & ne se hâtoient pas de revenir, tant qu'il y avoit des contributions à tirer & de butin à faire. Mais pour des prisonniers, on leur manda de Berne de ne s'en point charger, les tours de la ville en étant si remplies, qu'il n'étoit plus possible de les loger. *Hist. des ligues & des guerres de la Suisse.* T. 2. p. 83.

bien de la peine que les Cantons parvinrent à les faire consentir à cette treve, dont les conditions furent que les Suisses garderoient les alliances qu'ils avoient contractées, & qu'ils conserveroient les conquêtes qu'ils avoient faites. A l'égard de Buren & de Nidau, Berne & Soleure, elles furent renvoyées au Sire de Couci, auquel ces comtés appartenoient. Peu de treves ont eu une suite aussi heureuse que celle-ci; elle fut, en 1394, prolongée pour 20 ans, en 1412, elle fut encore prolongée pour 50 ans, & dans la suite, ce ne fut que par les soins de l'Empereur Sigismond, lorsqu'il eut mis le Duc Ferdinand d'Autriche au ban de l'Empire, que la guerre se renouvela entre les Suisses & les Autrichiens.

SECT. IV.
*Histoire de
la Suisse
1338-1389.*

S E C T I O N V.

Histoire de la Suisse depuis l'an 1389, jusqu'à l'année 1443.

Pour la plupart des Nations la paix est un tems de repos: il n'en est pas de même chez un peuple récemment libre. Le plus grand avantage que les Suisses trouverent dans cette intervalle de calme, fut celui de pouvoir perfectionner leur discipline militaire, les progrès qu'ils firent à cet égard furent tels, & ils parvinrent à un degré de considération si étendu, que Machiavel, juge très-connoisseur en pareille matière, assure que jamais ils ne furent, sur cet objet, surpassés par les Romains eux-mêmes dans les tems les plus brillans de la République. Ce fut sans-doute aux preuves multipliées qu'ils avoient données de leur intrépidité, ce fut à leur imperturbable fidélité aux loix qu'ils s'étoient imposées, à l'héroïsme de leur amour patriotique, qu'ils furent redevables de l'empressement de la plupart des souverains de l'Europe à contracter avec eux des alliances, & à les employer dans leurs armées comme troupes auxiliaires. Mais ne devançons point l'ordre des tems & des événemens.

La guerre que les Suisses venoient de soutenir avec autant de gloire que de succès, & qu'une paix heureuse avoit terminée, leur avoit procuré de très-grands avantages: leur liberté avoit été reconnue & affermie. La maison d'Autriche avoit enfin ratifié l'indépendance des Cantons de Lucerne, de Zug & de Glaris; & Lucerne avoit ajouté à ses anciennes possessions les villes de Mayenberg & de Sempach, ainsi que les bailliages de Rothenbourg & d'Entlebach. Schweitz se délivra de l'importune Suzeraineté de l'Abbaye d'Ein-sidlen, dont les moines intrigans, avides & brouillons ne cessioient de susciter des disputes & des querelles. Berne garda les riches contributions qu'elle avoit levées dans les comtés de Valengin & de Wilisau, & retint la Suzeraineté sur les terres du Baron de Brandis, dans la vallée de Sibnen; elle partagea aussi, avec la ville de Soleure, les comtés de Buren & de Nidau. Par ses succès, & les grands avantages qu'elle eut l'art de retirer de la dernière guerre, elle inspira aux Fribourgeois le desir de la liberté, & l'envie

*Avantages
que les
Suisses re-
tirerent de
la guerre
précédente.*